Louis de Thomas de la Valette

Prêtre de l'Oratoire

7 Supérieur Général (1733-1772)

Né à ~~Toulon~~ La Valette (Var), le 11 août 1678

Mort à Paris (Ste Honoré), le 22 Xbre 1772

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
prêtre de l'Oratoire

Reglemens de la Congregation de l'oratoire de Jesus fondée en 1611. Par nôtre très honoré pere Monseigneur le Cardinal de Berulle

BIBLIOTHÈQUE DE JUILLY

Jesus Maria

Qui facit hæc non commovebitur in æternum.

a Paris
1767

Ex-Juilly ; photocopié en Dec. 1982.

Offert par Mr l'abbé Chrétien, aud. Doyen de Ressons-sur-Matz, chanoine honoraire du diocèse de Beauvais, à ces Mrs Mrs du collège de Judlly.

Ressons, ce 10 juillet 1897

A. Chrétien

image de soy même en ce bas monde
et il la institué pour rien moins que
pour repandre son Esprit et pour donner
son corps a son eglise, en mourant il l'
institua au dernier jour de sa vie comme
voulant revivre par icelle lorcequil meurt
en la terre. Comme laissant a la terre
une semence divine qui le doit faire
revivre en icelle lorsequil s'en vas
mourant pour elle. il l'institua
consacrant les prêtres a Dieu son Pere
et par la plus sainte onction et consecra-
tion qui soit plus que celle des roys plus
que celle des prophetes plus que celle
des relligieux par leurs voeux. cette
consecration des prêtres est si efficace quelle
imprime

imprime un caractere qui ne se peut jamais
effacer.

Ainsi cet etat est tout divin en son
origine, tout admirable en son institution
tout venerable en sa fonction. A Raison
dequoi il requiert de soy meme en ceux
qui y sont appellés.

Premierement une liaison particuliere
a Notre Seigneur Jesus christ auquel ils
sont conjoints par ce saint ministere
en une maniere speciale et par un
pouvoir si elevé quil ne convient pas
même aux anges en l'etat de la gloire.

Secondement une trés grande
perfection, même sainteté. car c'est
un etat saint et sacré en son institution,
c'est un office divin et surnaturel en
son usage et ministere, c'est meme
lorigine de toute la sainteté qui doit etre
en l'eglise de dieu. et ces deux points

TABLE DES Matieres.

Preface . . . . . .

Summa instituti . . . . . .

Reglemens donnés par N. H Pere . . .

observance pour l'exterieur . . . .

observance pour l'interieur . . . .

Usages de N H Pere . . . . . .

Des abstinances en jeûne . . . . . .

Des humiliations . . . . . .

Autres usages . . . . . .

De l'obligation de garder nos reglemens . .

Du reveil . . . . . .

De l'oraison . . . . . .

De la meditation et de la methode . . .

De la preparation . . . . . .

Du corp de l'oraison . . . . . .

Divers observances pour l'oraison . .

De l'examen du matin . . . . . .

De l'examen du midi . . . . . .

De la vertu de la semaine . . . .

De l'examen du Soir . . . . . .

De l'office divin &c . . . . . .

Du Service de la messe . . . . . .

Dispositions pour Servir la Ste messe . . .

Pour la confession Sacramentelle . . .

Pour la communion . . . . . .

De l'exercice Corporel . . . . . .

Pour la lecture Spirituelle . . .

De l'assistance a la communauté pour le repas . . . . . .

Pour le lecteur . . . . . .

Pour celui qui Sert a table . . .

De la conversation après le repas . . .

Des defaux dans la conversation . .

Pour la proposition &c . . . . . .

Pour les visites dans les maisons...

Pour les Sorties en ville. - - - - -

Pour la conversation avec les étrangers. - - - - - - - -

Pour Mumiliation. - - - - -

Pour le Silence. - - - - -

Pour aller prendre son repas. - -

Resolutions a faire &c. - - - -

Regulæ pietatis &c. - - - - -

Finis.

BIBLIOTHÈQUE DE JUILLY

Conservateur de la Bibliothèque du

CERCLE NAVAL

DE TOULON

Téléphone 92 23 87

Toulon, Le 19 mai 1965.

Cdt Emmanuel DAVIN
8, Rue Frédéric-Passy, 8
TOULON (Var)

Mon R.P. Join-Lambert,

Je vous remercie de votre aimable lettre du 12 courant, et je pense que vous êtes apparenté à M. le capitaine de frégate Bernard Join-Lambert, qui a pris sa retraite l'année dernière, s'est retiré à Saint-Florent par Beaune-les-Mines (Haute-Vienne) et que j'ai bien connu à Toulon, où il était Directeur des Foyers de la 3ème Région Maritime.

Le regretté Père Rigal, je m'en souviens maintenant, m'avait demandé l'acte de baptême de votre ancêtre général de l'Oratoire, Louis de Thomas de La Valette, qu'il croyait né à Toulon, comme le dit par erreur le marquis de Boisgelin dans Les Thomas, marquis de La Garde, barons de Sainte-Marguerite, etc... Généalogie (Ed. Makaire à Aix et C. et A. Tutil à Draguignan, 1896).

Voici cet acte de baptême que j'avais alors trouvé à La Valette (Var), proche Toulon, mais commune indépendante. Il est né au château

des Thomas, qui se trouvait à côté de l'église de La Valette.

« Louis de Thomas, fils de noble François, sieur de La Valette, né le 11 d'août 1678 et a été baptisé le même jour; le parrain noble Louis de Nas, seigneur de Tourris, et la marraine dame Claire de Martin de Gars, dame de Tourris; et de dame... (Cadenet) de Tamarlet, dame de La Valette.

« Par moy soussigné : Jullien.

« Signatures : Lavalette - Tourris - Claire de Gars ».

(Etat civil de La Valette (Var), registre GG.3, de 1676 à 1710, année 1678, folio 114).

Le contrat de mariage de mes parents est du 2 juillet 1663.

Le Père Rigal m'aurait donné la date de sa mort, le 22 décembre 1772, à l'âge respectable de 94 ans, mais je ne sais où ! peut-être à Paris.

Ce qui m'intéresserait, ce sont des renseignements succincts sur sa vie à Toulon, car, s'il faut en croire le marquis de Boisgelin, il servit dans la marine avant de rentrer dans la Congrégation de l'Oratoire (page 57 de son livre).

Je vous remercie d'avance de ce que vous pourrez me communiquer à ce dernier sujet, et je vous prie d'agréer, mon R.P., l'expression de mes bien respectueux sentiments.

J. Devin

Conservateur de la Bibliothèque du

CERCLE NAVAL
DE TOULON
★

Téléphone : 92-23-87

Toulon, le 1er mai 1965.

Cdt Emmanuel DAVIN
8, Rue Frédéric-Passy, 8
TOULON (Var)

Le R.P. Directeur de
l'Ecole Saint-Martin de Pontoise.

Mon R.P.,

Par retour de la carte ci-jointe, j'ai appris avec peine le décès du Père Rigal, avec qui j'ai correspondu il y a quelques années.

Ayez l'amabilité de vouloir bien me faire connaître et, si possible, me communiquer les écrits du P. Rigal sur Louis de Thomas de La Valette, septième général de votre Ordre en juin 1733.

Avec mes remerciements

anticipés, veuillez agréer, mon
R.P. Directeur, l'expression
de mes respectueux sentiments.

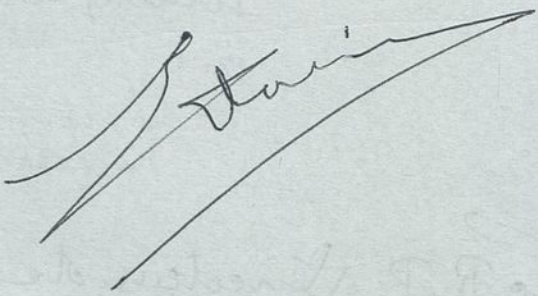

ÉCOLE SAINT-MARTIN
PONTOISE
LE DIRECTEUR

6 mai 1965

Père Jean-Lambert

Au reçu de la
lettre ci incluse, je me
retourne vers vous qui avez
classé, et sans doute archivé,
les papiers du Père Rigal.

Sans doute pourrez-
vous répondre, et peut être
satisfaire l'impétrant.

Veuillez recevoir
l'assurance de mes
sentiments fraternels.

J. Jandard

CERCLE NAVAL
DE TOULON
★
Téléphone : 92-23-87

P.S. – Avant de clore mon enveloppe, je trouve sur le livre du marquis de Boisgelin, que j'ouvre à la page 57, une note de ma main, au crayon : ... mort à Paris, le 22 décembre 1772, à la Maison mère de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, où il fut inhumé.

19/V/1965.

CERCLE NAVAL
DE TOULON
★
Téléphone : 92-23-87

Toulon, le 31 mai 1965.

Cdt Emmanuel DAVIN
8, Rue Frédéric-Passy, 8
TOULON (Var)

Mon cher R.P. Join-Lambert,

C'est avec plaisir que j'ai appris que vous étiez le frère du capitaine de vaisseau, avec qui j'ai toujours eu d'excellentes relations amicales.

Merci de l'envoi du dossier du supérieur général de l'Oratoire Louis de Thomas de la Valette. J'y ai relevé quelques notes qui m'intéressent, et que je publierai peut-être dans notre Quinzaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon, à laquelle

je collaborais depuis de nombreuses années, mais qui, actuellement, délaisse l'histoire religieuse du diocèse pour ne donner que des règles de liturgie et des notions de... sexualité.

Ci-joint quelques références sur le Père de l'Oratoire EUSTACHE Gabriel-Alexandre, né à Marseille, professeur de mathématiques au Collège de l'Oratoire de Tulle, premier bibliothécaire de la ville en 1791 et fusillé le 20 décembre 1793, âgé de 37 ans.

Je vais demander aux Archives départementales de Marseille son acte de baptême, ainsi qu'aux Archives communales. S'il est retrouvé, je vous le communiquerai.

Vous est-il possible de me prêter une reproduction du portrait qui se trouve dans le dossier du Père de La Valette?

Soyez assuré, mon cher R.P., de mes bien respectueux et cordiaux sentiments.

L. Dan

retour à l'envoyeur
destinataire D.C.D le 13.1.62.

Le R.T. Rigal, de l'Oratoire
Ecole Saint-Martin
Tour Royale
Portoise
(Seine-et-Oise)

Cdt Emmanuel DAVIN
8, Rue Frédéric-Passy, 8
TOULON (Var)

Conservateur de la Bibliothèque

8, Rue Frédéric-Passy
TOULON (Var)

du Cercle Naval de Toulon
Tél. : 92.23.87

Toulon, le 28 avril 1965.

C^DT EMMANUEL DAVIN
INGÉNIEUR PRINCIPAL DE MARINE E. R.
DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Mon cher R.P. Rigal,

Je n'ai pas conservé les notes que je vous avais adressées, il y a

dix ans, sur le Père de l'Oratoire Louis de Thomas de La Valette (1678-1772), septième général de la Congrégation de l'Oratoire en juin 1733.

Auriez-vous l'amabilité de m'en envoyer une copie, pour que je puisse en publier dans la Quinzaine Religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon.

Veuillez agréer, mon cher R. P., l'expression de mes bien respectueux sentiments.

L. Duc

✠

JESUS MARIA.

MES REVERENDS ET TRES-CHERS PERES,

La grace & la paix de JESUS-CHRIST *notre Seigneur soient avec vous à jamais.*

LE sort de toutes les choses humaines est de tendre à leur affoiblissement, & même à leur dépérissement entier. Les établissemens conçus avec le plus de maturité & de sagesse, formés avec le plus de prévoyance & de précaution, sont exposés à cette triste destinée ; & quelque beaux, quelque solides qu'ils paroissent d'abord, il n'en est cependant aucun pour lequel on n'ait lieu de craindre ce que dit le Roi Prophéte : *Qu'il passe bientôt comme l'herbe, qu'il fleurisse le matin & qu'il passe, qu'il tombe le soir, qu'il se fane & qu'il sèche.* Ps. 89. 6.

Justement & vivement frappés de cette crainte pour la Congrégation, dont nous sommes les membres, nous tenons réguliérement des Assemblées, dont l'objet est d'entretenir & de ranimer l'esprit de notre premiere institution.

C'est à quoi tendent aussi les Lettres Circulaires, qui accompagnent la convocation de ces Assemblées : c'est donc la fin que je dois me proposer aujourd'hui, en vous indiquant la prochaine pour le 14 de Septembre de l'année présente.

Qu'il est consolant de n'avoir à parler qu'à des hommes, qui n'ont d'autre régle ni d'autre loi, que la droite raison, l'amour & le goût du vrai, mais sur-tout les principes de notre sainte Religion ! il suffit de leur montrer le devoir, pour se promettre aussi-tôt d'être écouté, d'être cru, & pour espérer quelque chose de plus encore.

Dans cette pensée, MES RR. PP. & pleins de cette confiance nous exposâmes devant vous, il y a trois ans, le portrait d'un digne Sujet, d'un vrai Prêtre de l'Oratoire. Il vous y fut dépeint comme l'*homme de Dieu*, qui très-intimement uni, & ne faisant qu'un avec JESUS-CHRIST *médiateur*, traite sous cette auguste qualité avec Dieu *de la part des hommes*, & avec les hommes *de la part de Dieu*, *Homo Dei.* 1. Tim. 2. 5.

Mais ne manquoit-il rien à cette peinture ? rendoit-elle exactement tout ce qu'elle avoit à vous représenter ? ne falloit-il pas encore, qu'elle vous montrât le Sujet dont il s'agit, *tel qu'il est vis-à-vis de lui-même* ; & s'il s'en trouvoit quelques traits dans le portrait déja tracé, ces traits étoient-ils assez marqués, & n'en restoit-t'il pas un grand nombre d'autres à y joindre ?

Ces réflexions, qui nous ont occupés, nous ayant paru solides, nous n'avons plus pensé, qu'à suivre ce qu'elles nous inspiroient ; & c'est en conséquence, qu'après avoir tâché de nous rappeller tout ce qu'il y avoit encore à mettre sous vos yeux, nous allons l'ajoûter ici, non d'imagination, mais d'après nature. Si dans cet exposé l'*homme charnel* ne voit rien qui lui paroisse mériter son estime, ni même son attention, nous espérons, que l'*homme spirituel qui juge de tout, & qui n'est jugé de personne*, y trouvera 1. Cor. 2. 14 & 15. la juste idée d'une vie vraiment chrétienne, de cette vie *qui est le tout de l'homme, hoc est... Omnis homo.* Eccle. 12. 13.

Dès le grand matin, & tandis que les hommes du siécle demeurent indolemment plongés dans le sommeil, l'*homme de Dieu* interrompt courageusement le sien. Ce qu'il a lû dans les Livres Saints, que Sap. 16. 28. *nous devons prévenir le lever du soleil, pour rendre au Seigneur nos hommages & nos actions de graces* ; les heureux effets que produit la veille ; les inconvéniens d'un sommeil prolongé sans besoin, & qui dès-lors fortifie l'homme charnel, fomente les passions, obscurcit l'esprit, appésantit le cœur, & retient honteusement la créature raisonnable dans l'état des créatures privées de raison ; la conduite de David, des Prophétes, des Apôtres, qui tous ont cherché & trouvé dans les veilles leur consolation & le soulagement de leurs peines & de leurs travaux ; la pratique des premiers Chrétiens, qui durant plusieurs siécles se sont fait un devoir de veiller la nuit, & même d'accoutumer les enfans à ce saint exercice ; plus que tout cela, l'exemple de JESUS-CHRIST, qui, quelque épuisé qu'il fut par les fatigues du jour, se retiroit sur les montagnes, afin d'y veiller & d'y prier ; Tant & de si pressans motifs font triompher de la paresse l'*homme de Dieu* ; & commençant sa journée, comme les Bienheureux Esprits, dont il est une image, commencerent leur Eternité, il se prosterne intérieurement devant Dieu, & l'adore, en lui disant avec le Prophéte : *Anima mea desideravit te in nocte ; sed & spiritu meo, in præcordiis meis, de mane vigilabo ad te.* Isai. 26. 9.

Il n'est rien dans le véritable Sujet de l'Oratoire qui ne soit édifiant ; son habillement est conforme aux régles, où les saints Canons n'ont pas dédaigné de descendre ; également ennemi de toute affectation de parure ou de négligence, comptant pour rien les regards des hommes, il cherche uniquement ceux de son Dieu ; & par cette simplicité, par la modestie dont il se revêt, il plaît non-seulement à Dieu, mais encore aux hommes, qui n'ont que du mépris pour ceux qui s'écartent de la Régle, soit en métamorphosant l'habit de leur état, soit en le dépossant sans une nécessité réelle ; soit en le portant sans assez de décence, & trop négligemment : fort au-dessus de ces foiblesses, l'*homme de Dieu* ne s'occupe qu'à gémir sur la perte, qu'il a faite par le péché, du vêtement de l'innocence, & qu'à soupirer après le bonheur de le recouvrer, en se revêtant de JESUS-CHRIST, selon le commandement de l'Apôtre, *Induimini Dominum Jesum Christum.* Rom. 13. 14.

A des prémices si saintes répond le reste de la journée : on entre dans le saint exercice de l'oraison,

dans la méditation des vérités du salut ; on écoute avec un recueillement profond les paroles de vie, que le Seigneur daigne faire entendre ; & bien que l'on ne soit que cendre & poussiere, on ose pourtant lui parler : dans ce commerce intime de l'ame avec son Dieu les mystères de la Religion se dévoilent en quelque sorte ; les maximes de la morale se développent ; quelquefois les délices du Ciel
Matt. 17. 4. se font sentir sur la terre, & l'on se trouve heureusement forcé de s'écrier avec S. Pierre ; *Ah, Seigneur, qu'il est bon d'être ici !*

De-là, mais toujours dans un esprit de recueillement & de Religion, on passe à un travail réglé, que l'on regarde avec raison comme un devoir indispensable : on sçait, que la vie d'oisiveté & d'inutilité fut de tout tems interdite à l'homme ; que, même dans l'état d'innocence, il avoit reçu l'ordre de travailler ; que le péché, qui est survenu, n'a fait que rendre ce commandement plus pressant
Gen. 3. 19. encore, & changer le travail en une occupation triste & pénible, d'agréable & de douce qu'elle étoit d'abord ; que la Sentence prononcée contre l'homme tombé porte expressément, *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ;* qu'il n'est donc personne, de quelque rang & de quelque condition qu'il soit, qui ait droit de se nourrir & de vivre, à quelque autre titre qu'à celui du travail. L'*homme de Dieu*, instruit de ces vérités, s'en laisse pénétrer ; & dans la distribution des travaux, celui de l'étude étant échû en partage aux personnes de son état, il y consacre tous les jours un tems considérable.

Tandis que l'on est encore jeune, on croit ne devoir pas négliger de s'instruire *dans toute la sagesse des Egyptiens* ; on cultive les sciences séculiéres & profanes. Ce n'est pas que l'on n'en gémisse, & que
Aug. Conf. lib. 10. C. 17. sincérement on ne répete d'après S. Augustin : *Eh quoi, Seigneur, n'y avoit-il pas d'autre sujet où mon esprit & ma langue pussent s'exercer ? Ita ne Deus aliud non erat ubi exerceretur ingenium & lingua mea ? Ne pouvois-je pas employer l'un & l'autre à méditer & à chanter vos louanges ; ces louanges que vous avez vous-même dictées dans les Livres Saints ? par ce moyen j'aurois fixé peut-être la légereté de mon cœur, & l'eussé-je empêché d'aller se perdre dans ces chimeres, qui nous rendent la proie & comme le jouet des esprit impurs, qui sont répandus dans les airs. Laudes tuæ, Domine, laudes tuæ, per scripturas tuas, suspenderent palmitem cordis mei, & non raperetur per inania nugarum, turpis prœda volatilibus.*

Mais, comme l'*homme de Dieu* sent en même tems toute l'utilité, ou, pour ne rien dissimuler, toute la nécessité *de la connoissance des langues sçavantes*, pour entendre les Ecritures & les Ouvrages des Peres ; *d'une culture forte & mâle de son esprit & de sa raison*, pour mieux saisir & mieux défendre la vérité, dont il doit être le fidéle dépositaire ; *de l'art de bien parler & de bien écrire*, pour l'employer un jour avec fruit dans les fonctions du ministere, il regarde cette nécessité comme un ordre de la Providence ; & il s'y soumet avec d'autant moins de difficulté, qu'il se voit autorisé & guidé sur ce point par la plûpart de ceux, qui ont fait, & qui feront à jamais la gloire du Sacerdoce.

Quelle est cependant sa joye, quand il voit arriver la fin du tems destiné à ce genre de travail ; & avec quelle satisfaction va-t'il se livrer à une autre étude, qui lui paroît, & avec fondement, convenir beaucoup mieux à la gravité & à la sainteté de sa vocation ! *L'Ecriture* & la *Tradition*, voilà ce qui fera le principal objet de son application dans tout le reste de sa vie.

Dès l'enfance en quelque façon, dès qu'il est entré parmi nous, on lui a fait connoître les saintes Lettres, & on les lui a mises entre les mains : il les a lues assiduement chaque jour, avec tout le respect qu'elles méritent, & ce n'a pas été sans fruit ; quoique souvent il se soit trouvé arrêté, & qu'il n'ait pû percer le nuage sacré qui les environne : maintenant il ne veut plus se tenir renfermé dans
2. Tim. 3. 16. ces bornes ; mais se rappellant ce qu'il a appris de S. Paul, que *toute Ecriture inspirée de Dieu est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger & pour conduire à la piété & à la justice*, d'après cet aver-
2. Corinth. 3. 18. tissement, il fait des Livres Saints ses seules délices ; il ne les quitte presque plus ; & *contemplateur assidu de la gloire du Seigneur*, par l'étude & la méditation continuelle de sa parole, *n'ayant*, pour ainsi dire, *point de voile qui lui en dérobe l'éclat, il entre en participation de cette gloire, & avance de clarté en clarté, comme éclairé & guidé par l'esprit de Dieu même. Nos verò*, ose-t'il dire jusqu'à un certain point avec l'Apôtre, *nos verò omnes revelatâ facie gloriam Domini speculantes, in eamdem imaginem transformamur, à claritate in claritatem, tamquam à Domini spiritu.*

L'ardeur pour cette étude n'auroit pas sans doute tant de vivacité, si l'on ne recevoit par une voye bien sûre, & le dépôt, & l'intelligence des Livres Saints ; mais *la Tradition* vient heureusement remplir à cet égard tout le besoin & toute l'attente de *l'homme de Dieu*. Aussi fait-il *de la Tradition*, le second objet de son étude, & veut-il s'en instruire avec soin dans tous les monumens qui peuvent la constater : il la cherche dans les Conciles, dans les Décisions que l'Eglise a rendues pour réprimer les hérésies, & dans les Ouvrages des Peres. Les Saints Docteurs, disposés d'âge en âge, & placés par une Providence attentive dans les différentes générations qui se sont succédées les unes aux au-
Aug. Contra Jul. lib. 2. C. 34. tres, ces grands & vénérables Personnages n'ont songé, *qu'à conserver dans l'Eglise ce qu'ils y avoient trouvé, Quod invenerunt in Ecclesiâ, tenuerunt ; ils ont enseigné ce qu'ils avoient appris, Quod didicerunt, docuerunt ; ils ont fait passer à leurs enfans en* Jesus-Christ, *ce qu'ils avoient eux-mêmes reçu de leurs Peres, Quod à patribus acceperunt, hoc filiis tradiderunt.* Qu'il est cher & précieux à l'*homme de Dieu* ce canal, qui remontant sans interruption jusqu'à Jesus-Christ, centre & source de toute vérité, transmet jusqu'à la postérité la plus reculée, & dans toute leur pureté, les eaux de la Doctrine de ce divin Maître ! C'est donc par-là qu'il veut la recevoir : il ne conçoit pas même, que raisonnablement on puisse recourir à quelqu'autre moyen qu'à *celui du témoignage*, pour s'instruire d'une Religion qui consiste toute en faits, c'est-à-dire, à sçavoir & à croire, que tel miracle a été véritablement opéré ; que telle doctrine, & non pas une autre, a été révélée aux hommes, & leur est venue d'enhaut. Et combien se trouve-t'il affermi dans cette sage maniere de penser par les écarts & le délire, où il voit tomber tous les jours ceux, qui, au mépris de la révélation transmise par les Peres, veulent écouter & ne suivre que les pensées des hommes, ou leurs pensées propres & les séductions de leurs cœurs !

L'Ecriture & la Tradition préſentent un objet d'étude bien vaſte & preſque immenſe : cependant les talens ne ſont pas les mêmes dans tous. Le Pere de famille en donne cinq à l'un, deux à l'autre, & un à l'autre, ſelon la capacité différente de chacun d'eux : *Secundùm propriam virtutem.* L'*homme de Dieu* examine & péſe le talent qu'il a reçû, & n'entreprend point au-delà ; il meſure ſes forces avec ſon travail, & les y proportionne. Matt. 25. 15.

A cette ſage retenue, il joint une grande pureté d'intention ; & concevant un profond mépris pour les vues baſſes de curioſité, de vanité, d'intérêt, qui n'animent que trop ſouvent les études, il ne cherche dans les ſiennes, qu'à s'édifier ſoi-même, & à contribuer à l'édification du prochain : double édification, qui, ſelon l'Apôtre, *naît de la foi*, c'eſt-à-dire, des vérités révélées, dont on s'occupe, & dont on ſe remplit, & nullement de ces productions, de ces opinions purement humaines, *qui n'engendrent que des queſtions & des diſputes*, *Quæ queſtiones magis præſtant, quam ædificationem Dei, quæ eſt in fide.* 1. Tim. 1. 4.

L'eſprit de mortification & de pénitence accompagne encore *l'homme de Dieu* dans ſon étude ; malgré le plaiſir pur qu'il trouve à vivre en quelque ſorte dans le ſanctuaire de la vérité, loin du bruit & du tumulte du monde, loin de ſes diſcours inſenſés, & de ſes exemples pervers, à l'abri de ſes traitemens injuſtes, il ne ſe peut néanmoins, que, par intervalle, l'ennui, le dégoût ne ſe faſſent ſentir, que la nature ne ſe plaigne & ne murmure : le pain de la vérité toujours également délicieux pour les Saints du Ciel, n'a pas toujours la même ſaveur pour les Saints qui ſont ſur la terre ; les Livres qu'ils y devorent par l'ordre de Dieu, ſemblables à ceux d'Ezéchiel & du Diſciple bien-aimé, ont leurs amertumes auſſi-bien que leurs douceurs, *Erat in ore meo tamquam mel dulce ; & cum devoraſſem eum, amaricatus eſt venter meus.* N'importe, le *ſerviteur fidéle* n'en eſt pas moins perſévérant dans ſon travail ; il ne ſçauroit ſouffrir, que l'oiſiveté, bannie de tous les autres états, vienne dans le ſien chercher un azile ; & tant qu'il verra chacun autour de lui travailler, s'efforcer, abréger même ſes jours dans ſa condition, il voudra s'uſer auſſi & ſe conſumer dans la ſienne, d'une maniere à la vérité un peu lente, mais non moins réelle, ni moins propre à détruire inſenſiblement la victime, ſelon qu'il eſt écrit, que la *réflexion perpétuelle de l'eſprit afflige & altére le corps* ; *Frequens meditatio, carnis afflictio eſt.* Apoc. 30. & 10. Eccle. 12. 12.

De ſi ſaintes diſpoſitions ſont les fruits de la priere, que l'on ne ſépare jamais de l'étude. On ſe ſouvient, que le lieu propre & naturel à la vérité, c'eſt le cœur ; que par tout ailleurs, fut-elle bien avant dans la mémoire & dans l'eſprit, elle ſeroit hors de ſa place ; & que c'eſt la priere qui fait paſſer la vérité dans le cœur. D'ailleurs on eſt frappé des dangers qui environnent la ſcience, ſelon cette courte, mais profonde parole, *la ſcience enfle* ; par où l'Apôtre veut déſigner ſans doute, la préſomption, la vaine complaiſance, la recherche des louanges, le dépit de s'en voir privé, la baſſe jalouſie, le goût de la diſpute & de la contention, les tons & les airs de capacité & de ſuffiſance ; tous enfans malheureux de la ſcience ; ſi l'on n'en prévient la production, ou ſi l'on n'y remédie par le moyen de la priere. On prie donc, pour corriger ce que la ſcience a de dangereux, & de malfaiſant ; &, à l'exemple du Grand-Prêtre de l'ancienne Loi, tandis que par l'étude on tâche de faire briller dans le ſanctuaire de ſon ame une lumiere vive, on y fait en même-tems brûler par la priere un encens d'agréable odeur. *Adolebit incenſum Aaron ſuave fragrans manè quando componet lucernas ; & quando collocabit eas ad veſperum, uret thymiama ſempiternum coram Domino.* 1. Corinth. 8. 1. Exod. 30. 7.

Une étude ſérieuſe ne permet ordinairement que des élévations de cœur, des prieres courtes ; mais *le ſerviteur fidéle* ne s'en contente point : il veut prier plus expreſſément, plus à loiſir & à différentes repriſes durant le cours de la journée. Ainſi l'a-t'il appris de Jesus-Christ dans l'Evangile, & des Apôtres dans leurs Epîtres : c'eſt auſſi de quoi l'Egliſe l'inſtruit, en lui montrant ce qu'elle pratique, & ce qu'elle a pratiqué dans tous les tems : c'eſt enfin ce qu'exigent de lui ſes maux multipliés, & ſes beſoins preſſans, ſurtout celui de faire perpétuellement brûler ſur l'autel de ſon cœur le feu de l'amour divin, ce feu ſacré ſans lequel rien ne vit ; mais feu qui s'amortit inſenſiblement, & s'éteint, s'il n'eſt entretenu & nourri par l'aliment de la priere. *Ideò*, dit-il, avec S. Auguſtin, & en l'imitant, *Ideò certis horis ad negotium orandi mentem revocamus ; ne quod tepeſcere cœperat omninò frigeſcat, & penitùs extinguatur, niſi crebriùs inflammetur.* Aug. in Pſal. 130. C. 18.

Pour ſe ſoutenir dans ce ſaint exercice avec plus de facilité & de ferveur, il emprunte le ſecours des Pſeaumes, de ces Cantiques, où d'une part la grandeur, la gloire, la miſéricorde de Dieu, & d'autre part l'affreux & déplorable état, auquel le péché a réduit l'homme, ſe trouvent peints ſi admirablement : & de-là quelles penſées naiſſent dans l'eſprit, quels ſentimens ſe forment dans le cœur de *l'homme de Dieu* ! l'impreſſion paſſe & ſe communique même au corps, qui prie à ſa maniere, par la retenue des regards, par l'articulation diſtincte & poſée de la voix, par-tout le maintien extérieur, *Cor meum, & caro mea exultaverunt in Deum vivum.* Les Saints Anges, charmés d'un ſpectacle ſi touchant, croyent avoir trouvé ſur la terre l'un des Citoyens du Ciel ; & mêlant leur priere à la ſienne, ils recueillent avec ſoin, ſes adorations, ſes ſoupirs, ſes actions de graces, ſes vœux, & les portent avec empreſſement au pied du Thrône de l'Eternel ; *Aſcendit fumus aromatum de orationibus Sanctorum, de manu Angeli, coram Deo.* Pſ. 83. 2. Apoc. 8. 4.

Au tems de la priere publique la ferveur augmente, ſe trouvant aidée & ſoutenue de l'exemple & de pluſieurs autres appuis : mais de combien redouble-t'elle, lorſqu'on a le bonheur d'offrir le divin & redoutable ſacrifice de la Religion ! Dans l'intime & juſte conviction, que l'on fait portion de la victime qui s'immole, puiſque l'on eſt un de ſes membres ; que par conſéquent, on doit en ſuivre & partager la deſtination, ah ! dès-lors animé, preſſé par la Charité de Jesus-Christ, avec qu'elle ardeur s'offre-t'on & s'immole-t'on avec lui ! non, déſormais l'on ne veut plus, ni vivre, ni mourir, que pour celui qui eſt mort pour nous. *Charitas Chriſti urget nos ; æſtimantes hoc, quoniam, ſi unus pro omnibus mortuus eſt, ergo omnes mortui ſunt.* 2. Corinth. 5. 14.

La plénitude de lumiere & de volonté, avec laquelle on s'eſt offert au ſaint Autel, fait que l'on diſcerne aiſément toute l'étendue des engagemens pris, & contractés par cette offrande, & que l'on eſt fidéle à les remplir: comprenant donc, que le ſacrifice, que l'on a fait de ſoi, s'étend à tout; qu'il embraſſe le cercle entier de la vie, on s'étudie à ne rien faire, qui ne ſoit digne d'être préſenté à Dieu par Jesus-Christ, Prêtre & victime, & l'on tâche de relever la petiteſſe, quelquefois la baſſeſſe des actions, par la grandeur & la ſublimité des diſpoſitions dont on les accompagne. Ainſi le repas
1. Tim. 4. 5. ſanctifié, comme le veut l'Apôtre, *par la parole de Dieu & par la priere, Per verbum Dei & orationem*, ſe prend avec un détachement, qui fait en ce genre la perfection, & avec une indifférence,
Tob. 12. 19. qui tient quelque choſe de celle qui faiſoit dire à l'Ange conducteur du jeune Tobie, *lorſque j'étois avec vous... il vous a paru que je buvois, & que je mangeois; mais pour moi je me nourris d'une viande inviſible, & d'un breuvage, qui ne peut être vû des hommes, Videbar vobiſcum manducare & bibere.*

Eccle. 3. 1. Il eſt un tems pour tout, dit l'Ecriture; s'il y en a un pour le travail, il en eſt un pour le délaſſement; & nous liſons dans l'Evangile, que Jesus-Christ voulut que ſes Apôtres priſſent quelque re-
Marc. 6. 31. pos, *Requieſcite puſillum. L'homme de Dieu* profite d'une condeſcendance, qui le met en état de reprendre ſon travail avec de nouvelles forces; mais, comme il a travaillé chrétiennement, auſſi ne ſe délaſſe-t'il que d'une façon chrétienne, qui cependant n'en eſt que plus douce, plus touchante pour lui; rien, en fait de ſatisfaction, ne pouvant égaler celle qui naît d'une joie pure & innocente. Ici par conſéquent, c'eſt-à-dire, dans ſes entretiens familiers avec des amis ſages, & auprès deſquels
Proverb. 31. 26. il cherche à reſpirer, la bonté de ſon cœur s'exprime par celle de ſes paroles; *ſa bouche ne s'ouvre qu'à la diſcrétion; & la loi de la douceur réſide ſur ſes lévres.* La conduite & les manieres répondent aux paroles; il eſt complaiſant, officieux, prévenant; il céde volontiers; il ſouffre même, s'il le faut, mais ſans faire ſouffrir perſonne. Que dirons-nous encore? ici tout eſt marqué au coin de la
Philip. 4. 8. 9. vérité, *Quæcumque vera;* de la pudeur, *quæcumque pudica;* de la juſtice, *quæcumque juſta;* de la ſainteté, *quæcumque ſancta;* de l'amabilité, *quæcumque amabilia;* de l'édification, *quæcumque bonæ famæ*; Tout porte une impreſſion ſenſible de vertu, de régularité, *ſi qua virtus, ſi qua laus diſciplinæ.*

Joann. 3. 21. A des jours ſi pleins, mais pleins de bonnes œuvres, *parcequ'elles ont été faites en Dieu*, enfin la nuit ſuccéde, & l'on va ſe repoſer dans le ſein de la paix, dans le ſein du Seigneur: après avoir veillé pour lui, on ne veut auſſi prendre ſon repos qu'en lui, comme l'enfant cherche & trouve le ſien
Pſ. 4. 9. dans les bras de ſa mere, *In pace, in idipſum dormiam & requieſcam.*

Voilà, Mes RR. PP. le digne Sujet, le vrai Prêtre de l'Oratoire. Ainſi l'avons-nous conçû ſur la conduite que nous avons vû tenir à grand nombre des Nôtres, & ſinguliérement à ceux que nous avons trouvé dans le ſein de la Congrégation, lorſque nous y ſommes entrés. Pluſieurs de ceux-ci en avoient vû les commencemens & la naiſſance; quelques-uns même avoient été aſſés heureux, pour converſer & vivre avec ſon bienheureux Fondateur; ils en avoient conſervé chérement l'eſprit & tou-
Eccli. 44. 6. tes les ſaintes pratiques. Oui, il nous a été donné de les voir, *ces hommes riches en vertu, Homines divites in virtute; ces hommes jaloux de la vraie beauté*, de cette beauté qui fait les belles ames, *Pulchritudinis ſtudium habentes; ces hommes pacifiques*, & qui portoient par tout l'union & la paix avec eux, *Pacificantes in domibus ſuis*; & pour mettre devant vos yeux tout ce que nous devons être, il n'a fallu que rapporter fidélement ce qu'ils avoient été. Hélas, ne ſeroit-ce donc que pour rendre ce témoignage, & préciſément pour votre utilité, que le Seigneur m'auroit laiſſé & ſouffert ſi long-tems ſur la terre!

Après que l'Ecriture s'eſt expliquée au ſujet des Patriarches anciens d'une façon, qui s'eſt trouvée ſi
Ibid. 11. naturellement & ſi parfaitement applicable à nos premiers Peres, Elle continue ainſi, *les biens qu'ils ont laiſſés à leur poſtérité, lui demeurent toujours, Cum ſemine eorum permanent bona; leurs deſcendans ſont un peuple ſaint; leur race ſe conſerve dans l'alliance; Hæreditas ſancta nepotes eorum; & in teſtamentis ſtetit ſemen eorum.*

Ici, Mes RR. PP. l'application a-t'elle encore lieu? & ſi l'on tente le ſecond paralléle, ſe trouve-
Tob. 8. 5. ra-t'il auſſi juſte que le premier? *Enfans de Saints* reſſemblons-nous à nos Peres?... C'eſt là ſans doute le principal objet, dont vous allez vous occuper dans notre Aſſemblée: c'eſt où tendent, & ſe ſont toujours terminés mes ſoins & mes vœux: c'eſt le but de la Lettre que je vous adreſſe; elle doit être jointe à la précédente pour ne faire enſemble qu'un tout. Recevez ce tout, & regardez-le, je vous en conjure, comme le ſceau de tout ce que j'ai cru devoir vous faire entendre juſqu'à préſent,
Eccle. 12. 12. *finem loquendi*; comme une derniere effuſion de mon cœur dans le vôtre; comme le teſtament d'un pere, qui après vous avoir été attaché toute ſa vie de la maniere la plus intime, mourra avec les ſentimens les plus ſinceres & les plus tendres en Jesus-Christ.

Mes Reverends et Tres-Chers Peres,

A Paris, le 25 Mars 1761.

Votre très-humble, très-dévoué,
& très-affectionné ſerviteur,
L. De la Valette,
Prêtre de l'Oratoire.

De l'Ordre de N. R. P. Général,

Giraud *Prêtre de l'Oratoire.*

Barand: Vie du Card. de Bérulle, t II p 291-302

CHAPITRE VI.

LE P. DE LA VALETTE.

LOUIS DE THOMAS DE LA VALETTE, septième général de la congrégation de l'Oratoire, naquit à Toulon, en 1678, d'une famille noble et ancienne, alliée aux plus illustres maisons de Provence. Son père François de Thomas, seigneur de La Valette, avait porté les armes avec distinction, sous Louis XIV. Il était âgé de quatre-vingts ans, lorsque le duc de Savoie vint former le siége de Toulon; il eut la fermeté d'attendre l'armée ennemie dans son château de La Valette, situé à une lieue de cette ville. Les hussards sardes, en y arrivant, mirent le feu aux maisons, et allèrent ensuite, le pistolet à la main, à la porte du château pour le faire ouvrir. Mais *La Valette*, sans s'épouvanter, dit à l'officier : *Tu feras bien, non de me menacer, mais de me faire tuer; sans quoi, dès que ton prince sera arrivé, je te ferai pendre.* Le duc de Savoie étant arrivé peu après : *Je vous sais bon gré*, dit-il à ce vénérable vieillard, *de ne vous être pas méfié de mon arrivée.* En effet, il eut pour lui, durant et après le siége, des sentimens d'estime et des attentions d'autant plus flatteuses, qu'elles furent approuvées par Louis XIV. La bravoure de *La Valette* et la supériorité de son esprit, avaient éclaté dans plusieurs autres occasions. Ses vertus passèrent au plus jeune de ses fils, qui est l'objet de cet article.

Le jeune La Valette fut envoyé à Paris, à l'âge de

sept ans, pour y recevoir sa première éducation, avec ses deux frères aînés, dont l'un devint par la suite, chef d'escadre, et l'autre, évêque d'Autun. Ses parens le destinaient à entrer dans l'Ordre de Malte, et à servir dans la marine royale; il fut même pendant quelque temps garde-marine. Mais un goût décidé pour la piété et pour l'état ecclésiastique le conduisit, en 1695, à l'Institution de l'Oratoire de Lyon, où il ne tarda pas de se faire distinguer par cet esprit de vertu et de régularité dont il n'a cessé de donner des marques dans tout le cours de sa longue carrière. A peine entré dans la congrégation de l'Oratoire, le désir d'une plus grande perfection le porta à se retirer à La Trape, où il demeura onze mois, et d'où il ne serait peut-être jamais sorti, si le P. de La Tour, qui sentait tout le prix d'un tel sujet, ne l'eût réclamé.

Pendant qu'il professait la philosophie, à Soissons, il était cité dans toute la ville comme un modèle de la piété la plus exemplaire. La prêtrise releva encore en lui l'éclat de toutes ses vertus; il parut rempli de l'esprit du sacerdoce de Jésus-Christ. Quoiqu'il fût naturellement gai, son air, son maintien, tous ses propos, annonçaient un homme pénétré de la religion, qui ne cherchait qu'à en faire passer l'amour dans tous les cœurs. Sa ferveur le fit choisir, en 1710, pour être directeur de l'Institution de Paris, place où l'on ne mettait que des sujets d'élite, et dans lesquels on reconnaissait les qualités propres à édifier et à instruire les jeunes élèves de la congrégation. Sa bonté tendre et compatissante lui attira leur affection et leur confiance d'une manière toute particulière.

Le P. de La Valette ne se renferma pas tellement dans les devoirs de son emploi, qu'il ne se chargeât de la direction des personnes du dehors qui désiraient de se mettre

sous sa conduite. Il avait un grand talent pour parler de Dieu, et il en parlait dignement. Les supérieurs de différentes communautés, jaloux de faire jouir leurs élèves des fruits de son talent à cet égard, l'engagèrent souvent à faire des conférences de piété, et il s'y prêtait volontiers. Il remplit surtout cette fonction dans la communauté de Sainte-Barbe, au collége du Plessis, et dans le séminaire des Trente-Trois, écoles alors célèbres par l'éducation chrétienne qu'on y recevait, et où l'on distinguait ses instructions de toutes celles de divers autres hommes zélés qui venaient y excercer le même ministère.

Il occupa pendant vingt ans la place de directeur de l'Institution de Paris, avec autant d'édification que de succès. Son goût particulier l'aurait porté à y passer toute sa vie, si le P. de La Tour, qui dès lors avait des vues sur lui pour en faire son successeur, ne l'eût appelé dans la maison de Saint-Honoré. Il en devint le supérieur, et fut ensuite assistant du général.

Ce choix, après la mort du P. de La Tour, fixa celui de l'assemblée, mais ce ne fut pas sans souffrir de grandes contradictions. Au milieu des difficultés qu'éprouvait son élection, il protesta hautement en présence de ses confrères, « qu'il n'accepterait jamais le généralat; que c'était « un *ministère de confiance;* que si quelque chose eût « pu l'engager à s'en charger, c'eût été l'unanimité avec « laquelle il aurait été élu; mais que n'ayant pas, comme « il le voyait bien, la confiance du corps, il protestait « devant Dieu qu'il n'accepterait pas. » Aussi lorsque les deux tiers des suffrages se furent réunis en sa faveur, ce qui consommait son élection, il refusa constamment de se rendre aux vœux de l'assemblée, et pour se soustraire à

toutes les sollicitations, il se réfugia dans la maison de l'Institution, et ne se rendit enfin qu'aux ordres pressans de M. de Vintimille, archevêque de Paris, qui lui dit obligeamment : « Je vous en prie comme votre ami et « votre parent, et je vous l'ordonne, comme votre « évêque. » Le cardinal de Fleury joignit son invitation à celle du prélat, et lui exprima par une lettre amicale, le désir qu'il avait de le voir occuper le poste auquel il était appelé. M. Hérault, lieutenant de police, qui avait assisté à l'assemblée en qualité de commissaire du Roi, fut chargé d'aller lui-même à l'Institution, lui signifier que le Roi exigeait de lui qu'il se rendît aux vœux de ses confrères, et qu'il lui donnât par là une preuve de sa soumission. En reparaissant dans l'assemblée, le P. de La Valette déclara qu'il n'acceptait l'emploi dont on le chargeait, que comme Jésus-Christ avait accepté sa croix ; et sa promotion fut marquée par la levée des ordres de la Cour qui, sous le régime précédent, avaient exclu de la congrégation la plupart des réappelans.

Son gouvernement fut très-paisible durant le ministère du cardinal de Fleury. Les députations aux assemblées générales se firent sans être troublées par des ordres d'exclusion. On y procéda en toute liberté. Les députés y furent reçus sans aucune difficulté, quelle que fût leur manière de penser sur les contestations du temps ; et ils délibérèrent tranquillement ensemble, les uns et les autres, ne formant plus qu'une même famille, sous un chef qu'ils regardaient tous comme leur père commun.

Quoiqu'on n'y parlât point de la bulle de Clément XI, le P. de La Valette travaillait néanmoins à lui faire des partisans ; parce qu'il sentait bien que le maintien de ce décret étant décidément arrêté dans l'épiscopat, il fallait

que la congrégation s'y soumît ou qu'elle succombât sous la double autorité qui s'était fait une loi d'en exiger l'acceptation. Il s'attacha surtout à gagner les jeunes gens dont la plupart avaient été élevés sous sa direction, et qui lui étaient fort dévoués. Il ne leur proposait point d'adopter la doctrine qui paraissait avoir été condamnée par la bulle; car il tenait fortement aux grands principes de la grâce et de la morale chrétienne, auxquels on se plaignait que ce décret portait atteinte. Il se bornait à la présenter comme une simple loi de discipline et de police, qui proscrivait l'usage de certaines expressions employées dans le livre des *Réflexions Morales*.

Le ministère de M. Boyer, évêque de Mirepoix, qui remplaça le cardinal de Fleury, fut une source de chagrins pour le P. de La Valette, et de troubles pour la congrégation de l'Oratoire. Ce prélat ayant entrepris d'y faire recevoir la bulle *Unigenitus*, eut à ce sujet de fréquens entretiens avec le général qui résista long-temps à ses ordres et à ses menaces. Il refusa même de convoquer l'assemblée à l'époque où elle devait se tenir, et dans laquelle le ministre de la Feuille se proposait de faire recevoir la constitution. Mais enfin, après une année de résistance, il se lassa de combattre, et céda aux instances et aux menaces réitérées de M. de Mirepoix. Il fut convenu que la bulle serait reçue dans l'assemblée de 1746, et pour cela on évita, par ordre du Roi, de mettre sur la liste de convocation, les noms de réappelans. Au moyen de ce préliminaire, le décret fut accepté comme loi de l'Eglise et de l'Etat, malgré l'opposition de la majorité, les réclamations d'un très-grand nombre de Pères de l'Oratoire, répandus dans les provinces, qui avaient envoyé leurs

protestations, et à la faveur de l'exclusion de plusieurs membres de l'assemblée (1).

Les acceptans prétendirent qu'ayant ôté à la bulle le caractère et la dénomination de *règle de foi*, elle ne pouvait plus être *loi de l'Eglise*, qu'en qualité de *loi provisoire de police*. Ce système fut le sujet d'un Mémoire manuscrit, du savant P. Viger, auteur du *Bréviaire de Paris*, et assistant du P. de La Valette. Il y soutenait que la bulle était un réglement, qui, sans toucher à la foi et aux mœurs, suspendait uniquement l'usage de plusieurs expressions dont le Pape et les évêques craignaient qu'on n'abusât pour favoriser des erreurs; et qu'en attendant qu'un concile réhabilitât ces expressions, on devait à la loi de police des premiers pasteurs une soumission extérieure et provisoire, qui consiste à éviter de s'en servir; et que cette soumission n'empêchait pas que l'appel ne subsistât dans toute sa force. Ce système qui paraissait prendre sa source dans celui des équivoques et des restrictions mentales, ne satisfit aucun des deux partis. La Cour, sans entrer dans toutes ces subtilités, se contenta du statut tel qu'il était, et qui lui assurait la soumission du seul corps qui eût jusque-là résisté à l'acceptation de la bulle. Les choses n'eurent point d'autre suite.

Le cardinal de La Rochefoucault ayant remplacé M. Boyer dans le ministère de la Feuille, s'occupa sérieusement de profiter de la confiance du Roi pour rétablir la paix dans l'Eglise. Il eut à ce sujet, par le conseil de M. Chauvelin, ancien ministre d'état, des conférences avec le P. de La Valette, que ce ministre lui avait indi-

(1) Voyez la note à la fin de ce chapitre.

qué comme l'homme le plus propre par ses lumières et par son esprit conciliant à le seconder dans cette importante affaire. Le P. de La Valette lui remit un Mémoire qui contenait un projet conforme à ses vues, et dont le résultat était d'imposer un silence absolu sur les matières controversées. Peut-être doit-on attribuer à ce Mémoire la conduite pacifique que le cardinal de La Rochefoucauld tint dans la fameuse assemblée du clergé de 1755. Du reste, la mort trop prompte de cette Eminence rendit toutes ces mesures inutiles. La modération du gouvernement et celle du régime ecclésiastique, dont on jouit pendant les douze ou quinze dernières années du généralat du P. de La Valette, le ramena à son premier système de tolérance, et le mit à même de travailler à la réparation des maux que la rigueur des temps précédens avait causés à sa congrégation. Ce fut dans ces circonstances, que ce digne chef termina sa longue carrière; le 22 décembre 1772, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Le P. de La Valette était d'une taille avantageuse. Il avait la démarche grave, le port majestueux, une figure patriarchale, sur laquelle étaient peints les sentimens de vertu qui formaient le caractère de son âme, et qu'il avait l'art d'inspirer à tous ceux qui l'abordaient, par ses discours remplis d'une onction douce et pénétrante, qui saisissaient tous les cœurs. Il joignait à ces qualités une grande simplicité, une vie pénitente, et un détachement à toute épreuve, qui lui faisait aimer la pauvreté par dessus tout. L'évêque d'Autun, son frère, ayant voulu le faire son héritier, il le refusa, dans la crainte que cette succession d'un évêque ne compromît sa délicatesse par les biens de l'Eglise qui pouvaient y être compris. Cet esprit de pauvreté respirait dans ses ameublemens. Aussi ce

qu'on trouva chez lui de plus précieux, après sa mort, ce fut une vieille montre d'argent, et une tabatière de buis.

Le caractère de cet homme vénérable est parfaitement représenté dans le nécrologe de l'Oratoire, qui contient l'éloge suivant : « La longue vie du R. P. de La Valette « a été pour nous la marque d'une protection sensible de « la Providence ; plus la perte que nous devions faire était « grande, plus le Seigneur a daigné la retarder. Quelle « perte en effet ! Formé par les leçons des grands hommes « de la congrégation, il les a reproduits en sa personne. « Fait pour les remplacer en leur succédant, il a con- « tinué cette chaîne de talens et de vertus, qui ont donné « à l'Oratoire tant de lustre et d'éclat. Il réunissait ce qui « semble fait pour être divisé, l'esprit de société, et le « goût de la retraite; la piété qui veut vivre inconnue, et « le mérite qui ne saurait rester caché ; l'art de parler « avec élégance, et le talent de le faire avec onction, « le caractère généreux qui ne cherche qu'à multiplier « ses dons, et l'amour de la pauvreté qui se refuse tout à « lui-même ; la science difficile de gouverner un corps « libre, et le secret, plus difficile encore, de captiver les « cœurs : c'est moins par sa place que par ses qualités « personnelles qu'il a été le premier de son corps. »

Les principaux traits de ce tableau sont fidèlement exprimés par les quatre vers suivans du P. Jannart, qui se trouvent au bas de son portrait :

Tout à son Dieu, tout à son ministère,
Ferme sous le fardeau du travail et des ans,
Il montre un zèle égal à ses talens,
La dignité d'un chef et la bonté d'un père.

Nous avons dit que le P. de La Valette avait un talent

merveilleux pour les conférences de piété. Celles qu'il allait faire toutes les semaines aux jeunes gens de l'Institution, et qu'il ne discontinua point jusque dans ses dernières années, étaient un modèle en ce genre. On y admirait des divisions bien tracées, qui comprenaient toute l'étendue des sujets qu'il se proposait de traiter; les preuves en étaient bien développées, le style d'une noble simplicité qui ne manquait point d'une certaine élévation, les maximes et les sentimens en étaient puisés dans l'esprit de la religion, considérée en grand, et dégagée de ces détails minutieux, par lesquels les discours de ce genre sont quelquefois dégradés. L'assemblée de la congrégation de l'Oratoire, convoquée après sa mort, avait chargé deux de ses membres de les recueillir et de les mettre au net pour les rendre publics; mais on trouva qu'il s'était borné à mettre sur le papier le plan de ses discours, à marquer les principales divisions, et à indiquer les preuves qu'il développait ensuite à mesure qu'il les prononçait, après avoir médité profondément les vérités qui en faisaient le sujet. Il fallut donc abandonner le projet de les livrer à l'impression; mais nous pouvons assurer, d'après la connaissance personnelle que nous en avons, qu'on trouverait dans ces esquisses de quoi faire d'excellens sermons. Nous n'avons d'imprimés de lui, que des lettres circulaires pour la convocation des assemblées de l'Oratoire, contenant chacune un petit traité particulier sur quelques vérités importantes relatives aux sentimens qu'il voulait inspirer à ceux à qui elles étaient adressées. On distingue dans ce nombre, trois des dernières où il s'est appliqué à développer le caractère de l'homme de Dieu en les appliquant à ses confrères : c'est comme le testament d'un père à ses enfans, dans lequel

il cherche à leur transmettre l'esprit du fondateur de la congrégation de l'Oratoire, dont il était lui-même si fortement pénétré. On y remarque surtout un ton de dignité, une pureté de style, une tendresse de sentiment, et cette douce éloquence qui pénètre tous les cœurs des vérités qui en sont l'objet.

Note pour la page 296.

L'Abbé Goujet rapporte, dans la dernière édition du Dictionnaire de Moreri, et la plupart des autres Dictionnaires historiques ont répété d'après lui, que le P. Laborde avait composé, en 1733, un mémoire pour obtenir la liberté de l'assemblée générale de l'Oratoire, qui était convoquée pour cette année-là; que le cardinal de Fleury fut tellement frappé de la beauté et de la solidité de ce mémoire, qu'il ne put retenir les marques de son admiration, et qu'il se fit lire jusqu'à trois fois le portrait de la congrégation, dans lequel on représentait noblement, et avec vivacité, ce que l'Oratoire avait fait depuis son établissement.

Il y a ici une erreur de date et de fait, parce que le Mémoire qui contient le portrait de l'Oratoire, qu'on prétend avoir excité l'admiration du cardinal de Fleury, est du mois de juin 1746, trois ans après la mort du cardinal. Ce Mémoire, de 16 pages in-4°, a pour titre : *Memoire sur une prétendue Assemblée générale de l'Oratoire, qu'on se propose de tenir au mois de septembre prochain, et sur le caractère du témoignage que l'Eglise attend, soit de la part des prêtres qui ont droit de députer aux Assemblées générales, soit de la part des simples confrères.* (Juin 1746.)

Nous transcrivons ici ce tableau, qui entre naturellement dans notre sujet, laissant aux différentes classes de lecteurs la liberté d'en porter le jugement qui leur conviendra.

« De toutes les congrégations établies en France dans ces

« derniers temps, il n'y en a aucune qu'on puisse dire avoir « été plus en butte à la contradiction que celle de l'Oratoire ; « et les causes de cette contradiction sont d'autant plus hono- « rables à un corps ecclésiastique, qu'elles lui donnent plus « de conformité avec celui qui est la vérité même, et avec les « hommes chéris de Dieu dans tous les siècles. Si l'Oratoire « avait eu moins d'attachement pour l'ancienne doctrine de « l'Eglise, et plus de complaisance pour les nouveautés pro- « fanes, personne n'aurait pensé à troubler son repos. Si, con- « tent de faire une œuvre qui lui fût propre, il n'avait pensé « qu'à bâtir sa maison particulière, sans se soucier des intérêts « communs de la maison de Dieu, il se serait épargné une « infinité de tribulations et de disgrâces. Mais ce n'était pas « là l'esprit du cardinal de Bérulle, son fondateur, ni des « premiers prêtres qui s'unirent à lui pour seconder ses pieux « desseins. Servir l'Eglise sans intérêt, ne chercher à plaire « qu'à Dieu seul, et n'attendre que de lui sa récompense, « faire connaître et aimer Jésus-Christ, établir son règne dans « les cœurs par la pratique véritable de l'Evangile, annoncer « la parole de Dieu aux grands comme aux petits, avec cette « sincérité recommandée par l'apôtre : voilà quel était le plan « de ces hommes pleins d'un esprit sacerdotal ; voilà ce qu'ils « regardaient comme leur vocation et leur gloire. Ce fut aussi « ce qui leur concilia d'abord la confiance et l'amour de tout « ce qu'il y avait de gens de bien dans l'Eglise, et ce qui ras- « sembla si promptement autour d'eux cette foule d'hommes « pieux et éclairés, d'un âge mûr et d'un caractère vraiment « ecclésiastique, qui s'empressèrent d'entrer dans les travaux « d'un institut dont les heureux commencemens donnaient de « si grandes espérances à l'Eglise.

« Est-il besoin de chercher d'autres raisons des oppositions « continuelles que l'Oratoire a rencontrées dans l'exercice du « saint ministère, et de toutes les traverses qu'il a eu à es- « suyer dans ces temps fâcheux que le clergé de France a ca- « ractérisés, en les appelant *la lie des siècles?* Oui, c'est la « profession même que cette congrégation a faite d'enseigner « et de défendre les dogmes précieux de la prédestination gra-

« tuite, et de la grâce toute puissante de Jésus-Christ; c'est « son goût comme héréditaire pour la pureté de la morale « évangélique; c'est son émulation pour étudier et pour ap- « prendre aux autres à étudier la religion dans les sources « sacrées de l'Ecriture, dans les ouvrages des saints docteurs, « et particulièrement de S. Augustin; c'est son zèle pour for- « mer à la vraie piété la jeunesse chrétienne, et pour inspirer « l'esprit ecclésiastique à ceux qui sont appelés au sacerdoce; « c'est l'estime singulière que les plus grands évêques de ces « derniers siècles ont faite de tels coopérateurs, l'appui et la « protection qu'ils leur ont donnés, les grands fruits qu'ils « ont retirés de leurs travaux; c'est enfin la multitude des « sujets de cette congrégation qui se sont rendus recomman- « dables par leur savoir, leurs talens, leur piété, et dont quel- « ques-uns même, comme MM. Gault, évêques de Marseille, « ont rempli les devoirs de l'épiscopat avec une grande répu- « tation de sainteté : telles sont, dans la vérité, les causes qui « ont attiré tant de persécutions à l'Oratoire. »

Oraison funèbre du tr. R. p. L. de
thomas de la valette pretre de Lor

Pezenas Mars 1743. 10

Spectaculum mundo et angelis. il fut digne des regards et des hommes et des anges.
St. paul epit. aux chovint. chap. 4e

heureux, Messieurs, le mortel cheri du ciel que la nature orna de tous ses dons, en qui
la main liberale répandit avec profusion le germe de tous les talens, la semence de
toutes les vertus, à qui elle accorda un esprit etendu, juste et solide, un coeurs sensible
et bon, et quelle fit naitre d'un sang pur et noble estimé de son roy, chéri dans sa
patrie! il porte en luy la source et les instrumens du bonheur; il ne sçauroit que
faire des heureux, et l'être luy même. il gôutera dans sa vie des plaisirs les plus doux
pour une ame honnête, ~~il gôutera~~ de l'estime et du respect; il aura des admirateurs et surtout
des amis. témoin des voeux sinceres, expression pure et simple du sentiment qui
s'éleveront de tout cotés pour la longue durée et la prosperité de ses jours, il —
jouira dans une heureuse vieillesse et du prix qu'on attache à sa vie et de la
crainte même de la voir finir. il pourra prévoir et les larmes que sa perte
fera répandre, et le long souvenir que ses vertus et ses bienfaits laisseront
après luy: enfin lorsqu'une mort paisible viendra terminer sa carriére, il emportera
dans le tombeau l'espoir de vivre encor dans le coeurs des hommes, et de nêtre pas tout
entier la proye de la mort. espoir flatteur et consolant pour un être foible et fragile
dont la durée n'est que d'un instant, dont les jours s'écoulent et l'entrainent comme
un torrent rapide, et qui paroit un ~~instant~~ moment sur la terre et s'evanouit.

Mais plus heureux encor si le ciel en le formant le prévint de ses graces, s'il
le conduisit comme par la main dans les sentiers de l'innocence et de l'équité; si dans
le temps qu'il instruisoit sa raison à discerner le bien, il determinoit par un nouveau
bienfait sa volonté à le vouloir; en un mot, si en luy donnant les qualités qui font
les grands hommes, il ne luy refusa pas les vertus qui font les saints. quelque etat —
que la providence luy destine, le monde ou la solitude, qu'il doive gouverner un
jour, ou vivre dans la dependance, il sauvera son ame, il contribuera au salut
de ses freres; si son nom vertu gravé dans le coeurs des hommes, il est ecrit aussi dans
le livre de vie. que le temps finisse pour luy, que l'éternité commence, elle ne sçauroit
qu'ajouter à sa gloire, qu'augmenter son bonheur; son partage n'aura point été
borné aux jours passagers de la vie, et s'il mérita les regards de la terre il ne fût —
indigne des regards du ciel. Spectaculum mundo et angelis.

Tel a été, Messieurs, l'homme juste que nous pleurons, il eût toutes les qualités naturelles qui composent un mérite éminent, et sont les gages de l'estime et de la vénération publique: mais il eût aussi une foy vive et pure, une pieté tendre, heureux présage d'un bonheur eternel. engagé dans le monde, il en remplit les devoirs, mais il en connut, il en évita les dangers. avec les talens pour y plaire, la naissance, le credit pour y réussir, il s'en degouta dans un age ou l'on n'en connoit encore que les douceurs, il eût la force de l'abbandonner dans un temps ou l'on tient à luy par les liens les plus forts; que dis je? ce ne fût pas même un sacrifice pour luy. dès lors retiré dans le sanctuaire, la loy du seigneur devint l'unique objet de ses pensées, la seule regle de sa conduite. dans une carrière simple et unie, dans l'exercice des vertus le moins brillantes, ou l'amour propre n'est point soutenu par le regard des hommes, ce mobile puissant du cœur humain, ou l'ardeur la plus vive s'éteint par les obstacles qu'elle rencontre à chaque pas, et par les privations qu'elle exige à chaque instant, il ne regarda jamais en arrière, le souvenir du monde ne pût jamais luy arracher un regrêt. tous ses jours furent marqués par des progrès dans la vertu, aucun de ses momens n'aura sans doute été perdu pour l'eternité.

helas! il n'est donc plus ce père tendre et cheri, il ne nous reste de luy que le sentiment de sa perte, et le souvenir de ses vertus. il avoit assés vecû pour sa gloire, mais pour nôtre bonheur ne devoit il pas être immortel? grand dieu! ne l'aviés donc fait si long temps l'instrument de vos misericordes sur nous, ne nous aviés vous inspiré pour luy les sentimens les plus vifs, l'amour, l'estime, le respect que pour nous l'arracher avec plus de violence, que pour rendre notre séparation plus cruelle, il est vray que vous nous menagés vous même une consolation dans nos maux; c'est l'espoir que votre justice nous donne de son bonheur; le jour de sa mort aura sans doute été celuy de son triomphe. sans cette confiance en vain la reconnoissance nous ordonnoit de publier ses louanges; la douleur nous eût rendû ce devoir impossible.

au reste, Messieurs, dans cet hommage que la verité consacre à la mémoire du T. R. p. Louis de thomas de la valette prêtre et super. général de la congr. de l'oratoire vous ne trouverés ni de ces actions eclattantes dont le recit frappe et saisit l'imagination, ni de ces grands évènemens qui decident du sort des etats, et sont l'aliment de la curiosité publique. malheur à celuy qui n'aura dans le dernier jour à présenter au juge suprême que ces œuvres vuides, que ces qualités brillantes qui pesées au poids de la verité se trouveront

presque toujours n'avoir été que des vices pompeux et deguisés. malheur à celuy qui borné aux vains interêts de ce monde n'aura été occuppé qu'a la poursuite d'un honneur, d'une réputation frivole dont tout l'éclat va s'éteindre au tombeau. peut etre sera t'il compté parmi les hommes fameux, mais le sera t'il parmi les élus : que le spectacle de la vertu simple et tranquille est bien plus interessant que le tumulte du vice et des passions ! grande est aliquem intra se tranquillum vivere. que les merveilles de la foy sont au dessus de l'illusion des sens pour celuy dont les jugemens des hommes n'ont point corrompu la raison : cependant ce n'est que trop souvent que nous accordons notre admiration, à l'ambition qui couvre la terre de crimes, à la valeur meurtriere qui verse des torrents de sang. la vertu ne jette à nos yeux qu'un foible éclat, les crimes seuls menent à l'immortalité. insensés ! notre admiration les multiplie et nous sommes les victimes de nos faux jugemens. combien de fois même la chaire de verité n'a t'elle pas retenti de louanges profanes ? combien de fois le lieu saint n'a t'il pas vû prodiguer aux idoles du monde un encens qui n'est dû que à la vertu ? heureux l'orateur chretien qui ne consacre sa voix qu'à la louange d'un homme juste et pieux, dont l'eloge est celuy de la vertu même : pieté, de la candeur, dont toutes les actions ont été renfermées dans les bornes de ses devoirs, qui eut toutes les qualités qui rendent un homme cher à la societé, qui font les sages. spectaculum mundo, mais qui ne se crut pas moins obligé de cultiver les vertus chretiennes qui sont le fondement, et les moyens du vray bonheur, en un mot qui font les saints. spectaculum mundo et angelis. si un sujet aussi simple, aussi uni n'offre point à l'esprit un vaste champ, s'il est plus difficile d'en soutenir la dignité, au moins on ne trahit point son ministere, on n'a point à rougir des louanges qu'on donne : surtout, si c'est un fils reconnoissant qui répande quelques fleurs sur le tombeau d'un pere chery, il n'a pas besoin de recourir aux vaines ressources d'un art frivole, inventé pour tenir lieu du sentiment, trop foible pour l'asservir à ses loyx. ses paroles sont l'effusion d'un coeur sensible et penetré plutot que l'ouvrage travaillé de l'esprit. il ne pense qu'a soulager sa douleur au peril même de sa gloire

premiere partie

Qui est rare, Messieurs, de reunir les qualités qui font l'homme sage ! on ne peut même en tracer le portrait que d'après un modèle créé dans l'imagination et qui n'exista jamais, — qu'en rassemblant des traits dispersés, qu'en reunissant des vertus qui ne sont point le partage d'un seul, pour en composer un tableau auquel il manque toujours la réalité de l'objet — qu'il représente. en effet il doit concilier des qualités opposées, avoir des vertus, mais eviter les defauts qui les touchent ; un esprit eclairé, mais docile aux conseils de la raison, mais soumis aux lumieres de la foy ; avide de connoissances, mais qui ne les estime que par linfluence quelles peuvent avoir sur les mœurs, que par le rapport quelles ont avec lutilité publique, que par les avantages qu'en peut retirer la religion. persuadé que cette indifference condamnable qu'on honore souvent du nom de philosophie, n'est le partage que d'une ame vulgaire, le sage aime la gloire ; mais content de la meriter, il sçait l'attendre, et quelquefois en abbandonner le soin. membre de la societé il en respecte les liens, sa raison reserre des nœuds formés par le besoin, rien de ce qui l'intéresse ne luy est étranger, et quand la nature n'auroit pas gravé dans son cœur en caractères ineffaçables ce devoir sacré, la religion vient luy en rappeller le souvenir. aussi le sage est sensible, mais sans foiblesse. l'amour du devoir l'échauffe, le pénetre, mais il sçait en moderer l'ardeur.

Qui connut jamais mieux cet accord heureux que l'homme sage que nous loüons ; la solidité fut le caractère principal de son esprit, elle parut en luy avec les premiers rayons de la raison, elle regla ses jugemens, elle détermina ses goûts. la bonté, la douceur furent les premieres vertus de son cœur ; elles animerent ses actions, il leur dut l'amour, le respect dont il a joui. ne loüons en luy que ces deux qualités. dans la multitude — qui s'offrent à nous, choisissons les fleurs qui composeront sa couronne. contentons nous de luy appliquer l'éloge que le sage fait de luy même, ingeniosus eram et solertes animam Coram. et que le recit de ses actions justifie son eloge et nos larmes.

qu'il arrive rarement que la jeunesse entre dans l'éloge même d'un grand homme ; presque toujours l'orateur prudent est obligé de jetter un voile sur l'histoire de ses — premiers ans, et d'employer pour le peindre cet art de dérober à la vüe une partie de

l'objet qu'on veut montrer, est inventé par la flatterie pour cacher la difformité.
pour la valette une partie de sa vie ne fait point tort à l'autre, toutes ses actions —
contribuent à sa gloire; il n'est pas jusqu'à ses premiers ans qui ne puissent —
embellir son éloge. oui, cet age ou l'on commence à tenir au monde par de nouveaux
rapports, mais ou l'on ne cesse que trop souvent d'être à dieu, ~~ou l'on ne laisse que~~
~~passions le sein de regler ses plaisirs~~, ou l'inexperience à le plus besoin de regle et la
craint d'avantage, ~~cet age d'ivresse et d'illusion~~ ou la temerité entraine, ~~dans~~ les écarts,
et la présomption arrête dans le retour, ou tout ce qui gêne paroit tyrannie, ou l'on a
tout ce qui attire est danger
rarement le goût de la vertu, et dont les gouts sont des passions, cet age critique
presque toujours fatal ou du moins inutile à la gloire des hommes ne fût point perdu
pour la valette; ses premieres actions furent des essais de vertu, ses premiers —
plaisirs des travaux utiles. dans le silence et le calme des passions, son esprit s'étend,
sa raison s'affermit. il parcourt pas à pas la carriere des sciences. comme moyse
il s'instruit dans les connoissances et les arts des égyptiens, comme luy le seigneur le
prépare de loin à conduire israël dans la terre promise. mais ô foiblesse de
l'esprit humain: les efforts ~~même~~ que nous faisons pour écarter les ténèbres qui
nous environnent cachent des dangers aussi nuisibles que l'ignorance même. l'esprit
est presque toujours un présent funeste, une arme dangereuse qui souvent
perce le sein de celuy qui la tient dans ses mains. la volupté se sert de son organe
pour seduire, pour corrompre le cœur. c'est luy qui pare le vice de couleurs qui
qui ne devroient embellir que la vertu, c'est luy qui par la peinture de passions
imaginaires en fait germer de veritables. mais le faux eclat du mensonge ne
pût eblouir un esprit accoutumé à la lumiere de la verité; la peinture de faux
plaisirs ne pût effleurer un cœur ou la sagesse dominoit. un autre ecueil que mille
naufrages ont rendu fameux dans ce siecle étoit alors plus facile à éviter. la valette
rendoit graces au ciel d'avoir placé sa jeunesse dans un temps ou un mépris feint
et une indifference réelle pour les verités de la religion n'étoient point encore un titre
au sçavoir, à la réputation. l'impieté commençoit dès lors à lancer quelques —
traits impuissans, et préparoit les armes dont se servent les nouveaux philistins;
mais foible, isolée, elle cachoit encor dans la poussiere sa tête orgueilleuse, elle

l'enveloppoit d'un nuage épais, et se tenoit renfermée dans les détours obscurs qui luy servoient d'azyle, la raison alors respectoit les bornes de la foy dans le temps même que le cœur en oublioit les devoirs; on rendoit hommage à ses vérités lors même qu'on ne pratiquoit point ses préceptes. on s'égaroit sans doute quelquefois, mais les lueurs qui restoient laissoient un espoir au retour. à présent, ô mon dieu, des hommes superficiels, pour le vain honneur de braver les opinions du vulgaire, peut-être pour calmer des remords importuns, ne sçachant de votre loy que ce qu'on ont pû leur en apprendre les lieux de ses ennemis, s'érigent en docteurs de l'erreur avant d'avoir été les disciples de la vérité, et veulent refermer vos arrêts, sans doute parce qu'ils y voyent leur condamnation. pour faire éviter au jeune la valette ces premiers écueils la grace n'eut besoin que de la solidité de son esprit. la religion tenoit dans son cœur par des racines profondes: ce n'étoit point un édifice fragile, bâti sur un sable mouvant, incapable de resister à la tempête et aux vents. en vain le souffle des passions, le torrent de la coutume et de l'exemple réunissent leurs efforts pour ébranler cet édifice sacré, il brave l'orage, et se rit de l'inutilité de leurs efforts.

un autre ennemi luy reste à combattre et luy prépare un nouveau triomphe. ennemi d'autant plus dangereux que ses attaques sont moins violentes, ses fusées moins rapides, ses démarches plus cachées, qu'il a souvent l'art de nous mettre nous même dans le parti contraire contre nous, et d'achever ainsi notre défaite par nos propres forces. cet ennemi, messieurs, c'est le monde ou l'engage sa naissance et le parti des armes qu'il embrasse d'abord. ange de dieu veillés à la garde de ce nouveau tobie dans ces sentiers périlleux ou chaque pas est presque toujours marqué par des chutes. montrés luy la foiblesse de son ennemi, c'est le servir vaincre que de le connoître, il n'est fort que par ses prestiges, il ne surmonte que lorsqu'il a jetté dans l'enchantement. qu'est ce en effet, messieurs, que le monde pour celuy qui le regarde d'un œil indifférent, et après ce premier instant d'illusion qui comme un verre imposteur en multiplie, en grossit les attraits à nos yeux. la force de la vanité arrache souvent à ses partisans même l'aveu de sa vanité; mais nous ressemblons à ces peuples grossiers que une coutume aveugle ramene aux pieds des idoles qu'ils ont plus d'une fois brisé dans leur colere. nous sçavons qu'il ne peut rien pour notre bonheur, et nous luy prodiguons notre

cutte et nos hommages. mais son éclat trompeur ne pût ~~eblouir~~ en imposer long temps à l'esprit solide de la vallette. il distingua d'abord la fausseté de ses plaisirs, et la realité de ses peines. il vit qu'on y sacrifie le bonheur même à de vains usage qu'on condamne et qu'on fuit, que si la vie y paroit le plus grand des biens, c'est là qu'on en connoit le moins le prix, que l'on y court sans cesse après le repos, et que les jours s'y passent dans l'agitation, le tumulte et les pièges, il vit que le cruel ennuy, ou une existence insipide sont presque le destin le plus doux qu'on y puisse attendre, et que si l'on s'y pare encor envers les hommes d'une probité affectée, on y viole froidement les droits de dieu. aussi éprouve t'il en y entrant cette frayeur secrette que ressent le voyageur à l'entrée d'une forêt profonde qui cache des pièges à sa vie, aussi le premier mouvement qu'il sentit naitre dans son cœur fût le desir de l'abbandonner. il étoit cependant encor dans cet age ou le monde est plus dangereux, parcequ'il est fort et de sa nouveauté et de la foiblesse de la raison. alors le cœur s'ouvre, on éprouve des sentimens nouveaux, on voit tout en beau, l'avenir et le présent, on croit permis tout ce qu'on souhaite, et possible tout ce qu'on espère; alors on connoit assés le monde pour l'aimer, pas assés encor pour s'en défier. c'est à cet age néanmoins que la valette sçait le craindre et le quitter. il n'étoit pas de ceux qui s'imaginent que la jeunesse n'est point du ressort de la vertu, qu'on peut la consacrer aux passions à la frivolité. pour luy il la regarda comme la portion la plus prétieuse de son sacrifice, et comme abel il offrit les prémices au seigneur. l'innocence conservée dans le monde ne le luy rendit pas moins redoutable, il se defia d'un ennemi qui paroissoit l'épargner, et qui nous a vaincu dès qu'il a pu nous persuader qu'il n'étoit pas à craindre, il crût surtout que le meilleur moyen de le combattre étoit de le fuir. dès lors il le regarda comme une mer orageuse, ou le calme est souvent le présage de la tempête, comme un lieu dangereux ou l'on respire un air nuisible à la vertu, ou l'on marche sur des fleurs, mais qui cachent des serpens, mais sur lesquelles l'attention la plus rigoureuse ne peut marcher long temps sans recevoir quelque piequûre mortelle. dès lors il s'accoutume à combattre ses passions, à reprimer ses penchans, et semblable à ce jeune israëlite pour qui poursuivre et terrasser des lions n'étoient que des jeux de l'enfance, il sçait vaincre dans un age ou l'on à de la peine à se défendre.

~~en~~ En vain une famille allarmée le voit à regrêt abbandonner les esperances les plus flatteuses, et quitter pour toujours la carrière des honneurs. un pére aussi chéri de son roy ~~qui craint~~ qu'estimé ~~et~~ que craint des ennemis se flatteroit de le voir succéder à sa gloire, il esperoit former luy même sa jeunesse dans l'art pesible mais glorieux des combats, et le voir un jour à ses cotés se couvrir de lauriers. mais n'est il donc qu'une voye qui conduise à la gloire ; n'est il qu'une maniére de servir sa patrie et son roy ? c'eut été peut être dans votre famille un héros de plus. mais une maison qui dans les temps les plus reculés donna des chefs aux armées de vos souverains, des compagnons au premier conquérant de la terre sainte, tant de soutiens à cet ordre fameux, l'effroy des fiers ottomans, et le bouclier de la chretienté, votre maison à laquelle ce brave crillon dont le nom seul rappelle l'idée de la franchise et de la bravoure se faisoit honneur d'appartenir à telle besoin de ce nouvel appuy pour soutenir son éclat. vous ignoriés alors, mais vous pouviés prévoir qu'un autre fils marchant sur vos traces devoit donner un nouveau lustre à son nom, devoit en remportant une victoire complette sur les ennemis de l'état, obtenir et mériter le titre de chef d'escadre dans un temps ou ce titre s'obtenoit par des victoires et des combats, ou des ordres secrets n'enchainoient point la valeur de nos braves soldats, ou les opérations d'une campagne n'étoient point le resultat d'une intrigue de courtisans.

oui, Messieurs, la grace est plus forte que la nature, elle est un feu devorant qui fait des obstacles même qu'on luy oppose l'aliment de son ardeur. la resistence d'un pére chéri n'est pour la valette qu'un sacrifice et un mérite de plus. alors brilloit d'une lumiére vive et pure que les vapeurs de l'envie n'avoient point encore obscurci une élite de fidelles ministres devoués dans le silence et la retraite à l'étude et à la pratique de la loy. leur pieux fondateur, dit le grand bossuet, n'avoit point voulu leur donner d'autre esprit que celuy de l'église, d'autres regles que ses canons, d'autres liens que sa charité, d'autres voeux que les voeux solemnels du baptême et du sacerdoce. là une sainte liberté tient lieu d'engagement, on obeit sans dependre, on gouverne sans commander. toute l'autorité n'est que dans la douceur, le respect s'entretient sans le secours de la crainte, et sans autre lien qu'elle même la charité sçait captiver les esprits et les fait

concourir au bien général. cet éclat vint frapper les yeux attentifs de la valette, il croit sentir les impressions de la volonté de dieu qui se declare, et fidelle à sa vocation, il suit les mouvemens de l'esprit qui le guide. il n'ignore point que cette demarche l'écarte pour toujours du ~~chemin~~ la voye qui conduit à la fortune, il le sçait et n'en est point emû. ce n'est pas pour vivre plus mollement à l'ombre du sanctuaire qu'il va quitter le monde, ce n'est pour trouver dans la maison du père de famille un repos delicieux qu'il renonce aux embarras du siècle. temps heureux dont le souvenir faisoit la douceur de sa viellesse et le charme de ses entretiens, que de grands hommes dont chacun eût fait la gloire de son siècle vous vites alors réunis: mallebranche, thomassin, mascaron, duguet, soanen, massillon, noms immortels, dont ses écrits nous rappelloient le gout, dont sa conduite nous retraçoient les mœurs. un prince étranger crût autrefois en entrant dans le senat de rome voir une assemblée de roys, la valette en paroissant parmi vous crût se trouver dans une de ses assemblées majestueuses ou l'église réunie dicte ses loyx, prononcer ses arrêts. l'un s'élevant audessus de la matière lit dans le sein même de la divinité, decouvre les erreurs de l'imagination, les illusions des sens, s'assure des caractères de la verité, et passe de ces méditations sublimes aux pratiques les plus simples de la religion, tant il est vray que la saine philosophie conduit à la foy! d'autres employent leurs veilles et leurs travaux à recueillir les traits dispersés de la discipline de l'église, pour en perpetuer l'esprit, dictent des leçons aux roys, annoncent l'évangile aux peuples. instruit par leurs écrits, formé par leurs exemples déja la valette s'essaye à marcher sur leur traces et leur donne avant leur mort le plaisir si doux pour un père vertueux de laisser des enfans qui luy ressembleront un jour. c'est d'eux qu'il prit ~~cette candeur, cette noble simplicité~~, ~~ce genie~~ ce goût vif et solide qu'il conserva toujours pour nos livres saints. ~~c'est d'eux~~ ~~qu'il prit~~ et cet usage pieux de ne passer aucun jour de sa vie sans le sanctifier par cette lecture sacrée. rien ne luy paroissoit plus digne de la grandeur de l'esprit humain que l'histoire des merveilles de dieu, que la sagesse de ses loyx dans les livres de moyse, que les transports divins de ses prophetes, que la morale touchante, et la simplicité sublime des ecrivains inspirés. aussi il avoit devoré avec tant d'ardeur ce livre saint

il l'avoit si bien changé en sa propre substance, qu'il ne parloit plus que son langage dans les discours pieux qu'il nous adressoit. les expressions de l'écriture y sont semées à pleines mains, elles paroissent son style naturel. vous le sçavez, la solidité de son esprit en faisoit le principal agrément, chez luy des ornemens profanes n'affoiblissoient point la vérité par de vains, l'esprit et le travail y avoient moins de part que le coeur. pénétré des grandes vérités qu'il nous devoit apprendre, l'abondance, la variété, l'onction ne luy manquèrent jamais, il dépouilloit son éloquence de tout ce qui ne pouvoit que plaire sans édifier, et il sçavoit toucher et plaire également. saints et précieux monumens de sa science dans les écritures et de son amour pour nous, fruit touchant de ses lumières et de sa piété, vous auriés mis le comble à sa gloire, si sa modestie ne vous avoit retenus cachés. puissent les dépositaires de ces écrits pieux ne pas les envier long temps à la religion, à sa mémoire, à la postérité.

je n'oserois, Messieurs, le louer d'avoir appris des hommes saints avec qui il passa les derniers jours de sa jeunesse à mépriser les biens de la terre, ce seroit faire tort à une ame grande et généreuse de luy en faire un mérite, un vice évité n'est pas une vertu, il porta cette qualité jusques dans ses excès, si dans ce mépris il peut y en avoir. rien de plus difficile cependant pour une homme ordinaire dans le rang qu'il auroit occupé, l'intérêt ainsi que l'amour propre sçait prendre mille formes diverses, pour pénétrer dans un coeur. sous le nom de prudence, d'amour de corps, quelquefois même sous les dehors du zèle il se glisse, il pénètre dans le sanctuaire à l'ombre des autels, il aime à exercer son empire dans des coeurs consacrés à dieu. pour luy il avoit banni tout désir de s'élever, d'étendre son autorité. dans une occasion favorable il se refuse aux sollicitations les plus pressantes, à l'empressement le plus marqué, comme samuel il défend aux israélites de toucher aux dépouilles des amalécites vaincus. combien de fois la cupidité n'abusa t'elle pas de la générosité, dès qu'on l'attaquoit à son tribunal on étoit sûr qu'il étoit vaincu, et ce n'étoit point à ses amis seuls qu'il sacrifioit ses droits, c'étoit encor à la haine, à la vengeance, à ceux que leurs préjugés rendoient ses ennemis. aussi fut il victorieux d'une épreuve délicate pour une ame vulgaire. un prêtre plus tendre que clerc, distingué dans l'église par son rang et ses richesses, veut en mourant luy laisser le dépôt dangereux de ses biens. la vanité ne se fait point illusion, il sçait

que l'abus n'anéantit pas la loy, que le bien des pauvres est sacré, que des motifs humains ne peuvent en changer la nature, il obtient qu'on le consacre aux usages auxquels la pieté des fidelles l'avoit destiné.

La valette n'étoit point de ces hommes dont on à tout loué quand on à loué leur esprit, la même solidité qui faisoit un des traits principaux de son caractère le dirigeoit dans ses actions comme dans ses écrits, comme dans ses goûts. qui connût jamais mieux que luy cette noble simplicité, cette douceur prévenante la marque la plus certaine solide d'un esprit solide et d'un cœur droit; il n'étoit point de ces hommes impenetrables dont le cœur est toujours envelloppé d'un nuage épais, qui ne s'attirent la considération qu'en se cachant, qu'on ne respecte que parcequ'on ne les connoit pas, et qui n'ont comme ces autres qu'une vaine religion consacroit autrefois, de respectable que leur obscurité. sa bouche étoit l'interprête fidelle de ses sentimens. la franchise qui rarement est un defaut, presque toujours un mérite donnoit à ses discours cet air aimable de sincerité qui vaut tant lorsqu'on sent qu'il ne coute rien. il nous rappelloit cette heureuse simplicité de nos ayeux chés qui une noble ingenuité tenoit lieu d'art et de finesse, chés qui dans les plaisirs innocens d'une douce societé le plus sincere étoit le plus gouté. l'art penible des formalités, des précautions genantes étoit encore ignoré, toute la science du monde se reduisoit encor à s'aimer, à s'estimer. ce gout de simplicité s'étendit à tout ce qui l'environnoit: en vain dans le cours d'une longue vie, les mœurs changent autour de luy; il ne se flatte pas d'arrêter le cours rapide de la révolution qui ~~compose~~ cause ce changement, mais il ne se laisse point emporter au torrent. il retrace à nos yeux l'image de ces temps heureux dont nos mœurs ne nous fournissent plus d'exemples ou le luxe n'avoit pas pris encore le nom de bienséance, ou le faste ne tenoit pas lieu de mérite, ou la vertu seule suffisoit pour attirer le respect. quelle barriere y eût il jamais entre luy et nous que celle qu'y mettoient notre discretion et ses vertus. content de mériter nos hommages il ne sçut pas les exiger, disons plus, il ne sçut pas les souffrir, à mille qualités rares, il joint le merite plus rare de ne pas les connoitre. on eût dit que ces deferences respectueuses qui dédomagent des soins de l'autorité s'étoient le plus penible fardeau de la sienne. il n'oublia jamais que les places qui nous élevent au dessus des autres, ne sont établies que pour eux, que c'est le besoin qui fit les dignités, et que si l'autorité devient quelquefois un joug accablant

elle ne doit l'être que pour ceux qui l'exercent et en sont revetus. vaines idoles qu'on ne peut aborder qu'en rampant, qui n'inspirés que le respect et la crainte, vous ignorés le plus doux des plaisirs, vous ~~avez des~~ êtes environné esclaves, jamais vous n'eutes d'amis.

L'amitié, ce remede puissant, dit le sage, aux maux qui nous assiegent, qui nous fait partager nos peines, et en diminue le fardeau, qui rend commun ne à plusieurs la joye et les plaisirs d'un seul et semble les multiplier, l'amitié veut l'égalité. la grandeur eblouit, les talens n'inspirent qu'une froide admiration. les dignités n'attirent que le respect, le credit, le pouvoir ne peuvent pretendre qu'à la flatterie et à la crainte, l'amitié seule fait naitre l'amitié. mais la plupart de ceux que le rang, la fortune ou la naissance élevent au dessus des autres, satisfaits d'avoir des adulateurs et de recevoir des hommages, dedaignent les plaisirs de l'égalité, ignorent les doux épanchemens de l'amitié. soit qu'ils desesperent d'inspirer ce sentiment parcequ'il est le fruit de l'estime, soit que l'interet en abusant de leur confiance sous ce masque trompeur leur ait appris à se defier des hommes; il est rare qu'ils aiment eux mêmes, ils il est rare aussi qu'ils ayent l'art de gagner les coeurs. la valette l'eut cet art heureux, ou plutot la nature faisoit tout en luy. un air de bonté répandu sur sa personne temperoit l'éclat de son mérite. si l'on appercevoit la superiorité que luy donnoient le rang et la vertu, c'étoit par le soin qu'il avoit de la faire oublier. on ne le quittoit jamais que satisfait et de l'esprit qu'on luy avoit trouvé, et presque de celuy qu'on avoit eu soy même, on eut dit qu'il sçavoit à propos ou en retrancher du sien, ou en ~~retrancher~~ ajouter au votre. jamais il ne porta dans la societé cette raison farouche qui ne sçait ~~jamais~~ point se relacher de ses droits, qui sous le nom de fermeté ne connoit point les égards et qui defend les droits de la verité comme les pretentions de l'orgueil. biens, credit, talens, il n'avoit rien qui ne fut à ses amis, tout leur étoit prodigué; c'étoit l'obliger que de luy fournir l'occasion d'accorder quelque grace, il paroissoit se charger de la reconnoissance, et vous eussiés crû qu'il avoit reçu le bienfait qu'il venoit d'accorder. toujours eclairé sur les bonnes qualités de ses amis, à peine à travers le bandeau de l'amitié voyoit il leurs defauts. ce n'est pas qu'il trahit ses sentimens, mais sincere sans chagrin quand il falloit reprendre, il étoit complaisant sans molesse quand il falloit supporter. leurs maux le touchoient, leurs besoins le trouvoient attentif, leur perte l'affligeoit. vous le sçavés vous qui futes de ce nombre, je ne crains point icy de rouvrir votre playe, ces regrets vous honorent, et vous

faites volontiers à sa gloire le sacrifice de votre douleur. ne rappellons point ici ces temps de trouble et de confusion ou des chrétiens oubliant l'esprit de l'evangile et faisant servir son nom et couvrant sous le debris du zele l'apparence de leurs interets et leurs passions employoient contre les enfans d'un même père, les adorateurs fidelles d'un même dieu des armes qu'on ne devroit pas même employer contre des partisans de l'erreur. la verité se persuade et ne se commande pas. quels moments cruels que ceux ou la valette voyoit arracher de ses bras des enfans, des amis innocens ! ces coups étoient d'autant plus douloureux pour son coeur tendre et compatissant, qu'il étoient supposés partis d'une main qu'il respectoit, et que dans ses mains il n'avoit pas la foible consolation de se plaindre de leurs rigueurs. combien de fois prosterné devant celuy qui d'un mot calme les vents, appaise les tempêtes, ne le conjura t'il pas de ramener la tranquillité sur cette mer agitée ? combien de fois pour detourner la foudre qu'il voyoit prête a tomber sur des têtes cheries ne s'exposa t'il pas au danger pour les en arracher ? ô combien de demarches son amour pour nous ne lui engagea t'il pas ? puisse helas ces attachemens n'avoir rien eu de trop humain, puisse t'il aux yeux du dieu jaloux qui ne veut point de partage n'avoir rien pris sur les droit de la verité, puisse le soin de notre tranquillité sur la terre n'avoir point differé son bonheur dans le ciel !

mais helas ! on remporte un souvenir amer ! revenons sur nos pas, revenons, s'il en est temps encore. quand on connoit si bien les devoirs de l'amitié, ne merite t'on pas d'en connoitre les douceurs ! aussi, messieurs, quelle foule d'amis sinceres, malgré le discernement qu'il apportoit dans leur choix ! à peine les favoris de la fortune comptent ils autant de flatteurs. combien de prelats respectables, de magistrats distingués qui se faisoient honneur d'être de ce nombre, ont ils honoré sa mort de leurs regrets, sont ils venus partager notre douleur, et verser avec nous des pleurs sur son tombeau ! — n'oublions point ici pour la gloire de l'un et de l'autre un monument precieux de l'amitié qu'eut pour la valette un pontife eclairé à qui la chaire de saint pierre doit un nouvel eclat. que nos derniers neveux apprennent que malgré la distance du rang, la politique de la nation, les préjugés de la dignité, benoit quatorze osa plus d'une fois consulter la valette sur les affaires de l'eglise, et que pour sa gloire qu'il eut eu

la fermeté de suivre ses conseils, mais les temps marqués par la providence n'étoient point encore arrivés. que ne puis je icy vous découvrir le fond de mon ame, vous montrer tout mon attachement, et mourir entierement à vous! luy écrivoit il dans un de ces momens ou les secrets pesent sur le cœur, et malgré les barrieres, impuissantes, de la politique et de l'interêt cherchent à s'échapper, ou l'homme sensible a besoin d'un confident, lorsque l'homme en place le redoute et le fuit.

Mais vous je donne, messieurs, dans le lieu saint ne louer que des qualités prophanes, l'esprit, la beauté que la nature donne et que la grace ne sanctifie pas toujours, dont le monde admire, mais que dieu donna plus d'une fois à ses ennemis: car à quoy se reduit tout cet eclat qui nous attire l'estime des hommes et leurs regards si souvent à nous perdre nous même, à nous inspirer un orgueil secret qui nous empêche de reconnoitre l'auteur. vous le sçavés, seigneurs, notre confiance porte sur un fondement plus solide; si la vaillance n'eut eu que des vertus humaines, contens de l'admirer en secret, nous n'aurions pas fait une ceremonie de religion d'un éloge qui elle n'auroit point eu de part: mais elle nous paroit etrangere icy, elle sanctifie ses talens et ses actions, et au merite qui fixe les regards des hommes, vous joignés le merite bien plus reel qui rend digne de vos regards même. spectaculum mundo et angelis.

Seconde partie

Que la religion est au dessus de la sagesse humaine ! que les vertus qu'elle exige de nous sont au dessus des vertus que le monde honore, et que la distance peut être immense entre un sage et un chrétien, un grand homme et un saint ! nos foibles yeux ne voyent que l'apparence, ne jugent que les actions ; la religion pénètre dans — l'intérieur, elle sonde, elle interroge le cœur, elle apperçoit les motifs, et souvent trouve digne de sa vengeance ou de ses larmes celuy que les hommes ont crû digne de leur admiration. aussi que son langage est différent de celuy de la raison ! —

" en vain, nous dit elle, des talens distingués, des qualités brillantes que la vanité produit,
" ou qui la font naître, vous auroient fait un nom parmi les hommes, vous auroient
" mérité leur reconnoissance et leur amour ; si la foy, si la piété n'ont animé vos
" actions, vous avez reçu votre récompense sur la terre, et le dernier instant de votre
" vie sera le terme fatal de votre bonheur. le mérite qui nous rend recommandable
" devant les hommes n'est pas toujours celuy qui rend agréable aux yeux de dieu. le siècle
" peut louer des actions qui l'honorent, mais dieu leur doit il un prix, s'il n'en fut ni
" le principe, ni la fin ? cependant ce n'est rien d'avoir mis le siècle dans les interêts
" de votre gloire ; celle dont il est le dispensateur n'a pas plus de durée et de réalité
" que luy, les couronnes qu'il donne à ses héros flétrissent comme l'herbe, se flétrissent
" et tombent d'elles mêmes. la piété seule surnage aux tems des siècles et des âges et
" va trouver ses mérites, ou plutôt les mérites de la grace dans les tems éternels.
vérités saintes que le monde ne connoit pas, vous êtes gravées dans le cœur de l'homme juste que nous pleurons. après avoir été la règle de sa conduite, vous êtes sans doute à présent la cause de son bonheur.

ne rappellons plus des vertus qui ne font rien pour l'éternité, et dont le vice même l'honore quelquefois. que la piété seule soit à présent le sujet de nos éloges. si les justes après leur mort sont encore sensibles aux sentimens qu'on a conçus sur la terre, c'est le seul

que la valette trouve digne de luy. prenons sur l'autel teneur que nous brulerons sur son tombeau. cherchons dans le recit de ses vertus chretienne, qu'une foy vive, une pieté tendre animent toujours, un motif à notre confiance, un soulagement à notre douleur.

on diroit qu'une foy vive n'est que le fruit tardif de l'experience et de la raison: la grace à sans doute la même force dans tous les instans, elle peut à son gré changer nos coeurs, affoiblir, aneantir nos passions, convertir les obstacles même en moyens; mais elle se fait ravement de son pouvoir sur nous dans la jeunesse et la prosperité. ce n'est presque jamais que lorsque le malheur nous humilie, que le monde nous abbandonne, qu'elle nous decouvre la vanité de ses plaisirs, qu'elle nous inspire et nous fait executer le dessein de le fuir, de l'abbandonner luy même. mais lorsque tout nous vit encore que l'age fait naître des projets et des desirs, que la fortune nous permet de les suivre et de les satisfaire, que l'un et l'autre nous retiennent par des chaines puissantes, les traits de la grace ne font qu'effleurer les coeurs, ils n'inspirent qu'une ardeur passagere, que des desirs confus de salut que le tumulte et l'occasion vont etouffer dans leur naissance que le temps seul auroit bientôt dissipé. heureux celuy dont le coeur est frappé d'un de ces traits puissans de bonne heure d'un de ces traits puissans, dont rien n'affoiblit la force, dont rien n'arrête les efforts, qui rompent tous les liens, et laissent une empreinte profonde: rien alors ne detourne de la voye du salut, on n'y marche point d'un pas foible et chancelant, le feu de la charité va toujours croissant dans le coeur jusqu'à ce qu'il l'ait enfin consumé. tel fut le trait qui vint frapper la valette encor au printemps de ses jours. renoncer au monde, vivre dans la retraite et le travail, c'eut été pour elle encore le dernier effort de la pieté, ce n'est qu'un essay pour luy, un état penible sans doute, mais dont les travaux même ne sont pas sans attrait, mais ou l'on est dedomagé de ses peines par le desir de les rendre utiles, et quelquefois par le plaisir du succès. un état genant ou les bienfaits même sont au nombre des devoirs, mais ou vos chaines sont de votre choix, un état dur à la nature mais plutôt par l'uniformité que par la grandeur des sacrifices qu'il exige, c'est etre trop douce encore à l'ardeur qui le devore. l'attachement qu'on a pour luy,

celuy qu'il sent pour des confrères qu'il aime, rien ne l'arrête. il avoue cependant que ces liens formés par le choix et la raison, ne sont pas moins difficiles à rompre que ceux de la naissance et du sang. icy de nouveaux objets se découvrent à mes yeux, je vois des vertus qu'on ne rencontre que dans l'histoire de l'église, et les annales des saints; et sans cet appareil lugubre qui me rappelle une mort récente, sans ce sacrifice, et ces prières interrompues que l'église ne cesse plus pour leur donner le seigneur à manifesté la sainteté, c'en un panegyrique, et non plus un eloge funebre que je croirois devoir à ses vertus.

Dans un desert affreux eloigné du tumulte et du regard des hommes vivent des solitaires pieux à qui la desir d'une eternité des jugemens de dieu et le desir d'une vie plus parfaite à fait embrasser les rigueurs de la penitence, la peinture seule des austerités dont la pratique ne contrevient à leurs zele revolte la nature et fait frémir la molesse. un travail dur et penible, des veilles continuelles, des jeunes sans interruption, un silence eternel qui n'est interrompu que par les louanges du seigneur regnent dans cette solitude comme autrefois dans les deserts de la thebaïde et de scethé peuplés de tant de celebres penitens. une nourriture grossiere qui devient tous les jours un supplice, nouveau soutient à peine une vie defaillante. une obeissance severe etouffe l'amour propre, aneantit la volonté. une pensée unique occupe l'esprit, elle entre par tous les sens, tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend, la rappelle en l'entretien, c'est la pensée de la mort. la vue de leur tombeaux fait leur spectacle le plus agreable, le soin de le creuser leur plus douce occupation.

ce fut cet azyle sauvé que la valette choisit pour se derober aux hommes et aux louanges que son merite naissant lui attiroit de toute part et que sa modestie lui fait redouter. et remarquez, messieurs, les circonstances glorieuses de cette retraite; ce n'est point icy un pecheur qui plie sous le poids de ses crimes, et qui vient après un triste naufrage chercher dans le port un abri contre de nouveaux dangers; ce n'est point un homme degouté du jouet des passions qui vient chercher dans la retraite la liberté qui le fuyoit, conserver à la pieté les restes d'une vie usée dans les plaisirs, et appaiser des remords peut être autant que meriter des vertus.

non, messieurs, c'est un homme juste qui se soumet par gout au rigueurs de la pénitence, qui vient pratiquer tous les conseils de la perfection évangelique quoyqu'il ne se soit jamais permis d'en violer les preceptes; qui renonce aux douceurs de la societé, de l'amitié, à l'attrait de la gloire bien plus fort pour les grandes ames, quoyque cet attachement n'eut jamais rien couté à son innocence. aussi quel heureux augure ne conçutes vous pas du jeune solitaire: quelle consolation pour vous, lorsque vos yeux mourans l'apperçurent au nombre des habitans de votre solitude, illustre et pieux reformateur de cette maison austère, vous que votre attachement au monde avoit rendu fameux, et à qui une fuite éclattante et une retraite profonde acquirent une gloire bien plus de votre gout; génie ardent, elevé, fait pour porter au dernier degré les vices et les vertus, mais de partisan outré des plaisirs, devenu le martyr sincère de la penitence, et né pour montrer à la terre et la foiblesse de la nature et la force de la grace. avec quelle ardeur le jeune la valette partage les travaux et marche sur les traces de ces pieux anachorètes: à peine est il entré dans la carrière qu'ils le voyent avec une sainte jalousie les atteindre et bientot les devancer. aucune austerité n'est nouvelle pour luy, à peine s'apperçoit il qu'il ait changé d'état. déjà il s'applaudit d'avoir derobé les traces de sa fuite; déjà il jouit de l'espoir de vivre inconnu le reste de ses jours. mais c'étoit assés que la victime se presentât devant l'autel, son sacrifice fut agréable quoyqu'il ne fut accepté. celuy qui lit dans nos coeurs, qui voit nos volontés au fond de notre ame se contenta du desir qu'il avoit luy même inspiré; et ne permit pas qu'une lumière si éclattante qui devoit guider dans les voyes du salut des serviteurs fidelles demeurat ensevelie dans la solitude. une foible santé devint après une longue épreuve un obstacle invincible à des engagemens plus longs, et la valette regarda comme un malheur ce qui le rendoit à ses amis et à la gloire. combien de fois ~~se reprocha~~ accusa t'il de lacheté, t'il son obeissance quoyque forcée: combien de fois se reprocha t'il la delicatesse de sa complexion, comme s'il en eut été la cause et non pas la nature: combien de fois tourna t'il ses tristes regards vers le desert dont on l'arrachoit malgré luy: avec quel noble depit reprit il des chaines qu'il

croyoit avoir quitté pour toujours ? Sage providence nous vous devons des actions de grace immortelles. vous parvenés toujours, guidés par des routes inconnues, à l'execution de vos desseins. vous joignés à votre gré donner des vertus, créés des talens, mais il étoit peu d'hommes en qui votre main puissante eût rassemblé autant de perfection les qualités d'un chef qui doit être le pére de ceux qu'il conduit. il en étoit peu qui pussent nous tenir lieu de la valette. qu'est ce en effet, messieurs, que le chef d'un corps libre s'il en digne de la place qu'il occupe ? c'est un homme choisi pour gouverner, mais des hommes auxquels de qui la force ne peut tenir lieu de raison, qui est soumis lui même aux loix qu'il fait observer, dont le plus grand pouvoir est dans les égards, l'autorité dans la persuasion, dont l'empire sur les esprits dépend presque toujours de la flexibilité du sien, ainsi qui doit dominer avec réserve, et quelquefois plier avec dignité un corps dont la rapidité seul doit lui faire discerner les talens pour les employer à propos, souvent même lui en découvrir le germe qui n'attend qu'une occasion pour éclorre. sans négliger les détails, son esprit ne doit point en être absorbé, il doit toujours penser et sentir en grand ; l'intrigue, la politique lui sont interdites, mais il n'est pas dispensé d'avoir le crédit, de jouir de la confiance qui peuvent en tenir lieu, qui procurent les mêmes avantages, et neutralisent point les mêmes dangers. enfin s'il conduit des hommes dont la piété doit être la sauvegarde propre, il faut qu'il soit leur modéle, afin de pouvoir reprendre sans se condamner, instruire sans se contredire, afin que les exemples n'affoiblissent point ses leçons preceptes et qu'il n'ait point à justifier le contraste revoltant de sa conduite et de ses leçons preceptes. vous m'auriés prevenu, messieurs, dans l'application, si le chef respectable que nous pleurons vous eût été connu. vous auriés vû que c'est d'après lui que ce portrait est tracé, lui seul auroit pû ne pas s'y reconnoitre, la mort venoit de nous enlever un pére tendre, un chef zelé, un homme de dieu qui dans la piété connoissoit peu d'égaux. hélas le souvenir de nos anciennes pertes que la presence avoit suspendu se renouvelle à présent ! vient de plus pénibles que

de succéder aux grands hommes. rien de plus difficile que de faire oublier leur perte. leur grandeur semble rabbaisser ceux qui viennent après eux. l'admiration est épuisée, on est long temps ébloui, et l'on n'apperçoit point le mérite qui dans un autre temps auroit frappé nos yeux. on oublie qu'ils ne se sont elevés que par degrés, et que cette lumière si éclatante à la fin de sa course n'étoit d'abord qu'un foible crépuscule. on exige de leurs successeurs dès l'instant qu'ils occuppent leur place tout le mérite qu'ils n'avoient que lorsqu'ils l'ont abbandonnée. cependant, messieurs, dès les premiers temps de son administration la valette ne nous fit oublier point son sage predecesseur, mais il nous empecha d'être accablés de sa perte, il n'éteignit point notre reconnoissance, mais il modéra nos regrets. faits l'un et l'autre pour avoir l'autorité dans un corps ou elle est le prix de l'estime et de la vertu; l'un par une éloquence vive, imposante par cet ascendant que donne le merite sçavoit arracher l'admiration, enchainer les volontés. l'autre par une noble simplicité, ~~par~~ une douceur touchante, par l'empire que donne la vertu sçavoit s'insinuer dans les coeurs, et sans effort obtenir leur amour. l'un avec un esprit étendu, de grandes vües pouvoit entreprendre et exécuter; l'autre plus simple, plus modeste, dans des temps plus difficiles borna son ambition à tout conserver dans le même état. l'un ~~propre~~ sçavoit résister à l'envie, ~~sçut~~ eventer ses projets, deconcerter ses intrigues, prevenir ses desseins, ~~l'autre~~ la valette eut desarmé des autres ennemis de ~~moins furieux~~ injuste, et il les fit rougir de leur malice. ~~l'un avoit plus des qualités qu'on admire, mais l'autre eût plus des vertus qu'on aime.~~ cependant au premier bruit d'un choix si sage, il se trouble, il se cache, il fuit. semblable à ces premiers pasteurs de l'église pour qui les honneurs étoient un fardeau redoutable, il les merite et les refuse; et sans les conseils de l'amitié, sans les ordres de l'autorité sa modestie nous rendoit ses vertus inutiles. eh que luy manquoit il pour un ministère renfermé dans des bornes étroites, mais qui n'en exige pas moins des talens étendus? ~~de~~ le sçavoir? tous les jours de sa vie avoient été partagés entre la prière et l'étude, et quels progrès ne fait ~~po~~ on pas, quand à l'ardeur se joint la

constance, quand à l'assiduité du travail le jour la facilité du génie : aussi l'antiquité sacrée n'avoit rien d'inconnu pour luy, point d'auteurs qu'il n'eut lû, point de difficulté qu'il n'eut éclaircie. sa memoire étoit un depôt fidelle qui renfermoit les richesses éparses dans les docteurs de l'église et les fondemens de leur tradition, et plus d'une fois nous fûmes étonnés de l'ordre et de l'étendue de ses connoissances. La pieté ! ah c'est icy, messieurs, la source de sa gloire, et le plus beau trait de son éloge. que ne puis je franchir les bornes ordinaires d'un discours, et vous découvrir tous les replis d'un coeur ou la pieté domina toujours. que ne puis je vous rapporter le tableau qu'il nous a tracé des vertus que doit avoir un ministre des autels : vous avoueriez, sans peine, que celuy là seul qui les pratiquoit avec tant d'exactitude étoit capable de les peindre avec tant d'éloquence. voilà

voiles sombres qui enveloppez d'une sainte obscurité nos redoutables mysteres, vous paroissiez ne point dérober à la vue percante de ses yeux éclairés par la foy le dieu que vous cachés. son ame étoit seché de langueurs, s'il eut manqué d'un seul jour de cette nourriture celeste. chés luy la familiarité augmentoit le respect, la coutume ne vallentissoit point le desir. et cette égalité d'ame dans le cours d'une vie agitée, cette constance au milieu des infirmités d'une longue vieillesse n'étoit elle pas la preuve et le fruit de sa pieté ? dans cet age ou vivre, c'est souffrir, ou les maux augmentent, ou les forces diminuent, et la patience s'affoiblit ; ou dans sa marche on ne sent que la vigueur et la durée sans oser en prévoir la fin ; ou l'esperance même ce baume salutaire, le seul bien réel dont les hommes jouissent sur la terre, l'esperance se flétrit au fond du coeur, quoyque l'habitude de vivre en augmente le desir ; ou le chagrin devient d'autant plus pardonnable qu'on sent la vie échapper d'entre nos mains, la terre s'entrouvrir sous nos pas, ou l'on n'apperçoit devant soy que la perspective affligeante du tombeau ; la douleur a telle jamais tiré de la bouche ou de son coeur, je ne dis pas une plainte amére, une parole de murmure, mais un seul mouvement d'impatience, une parole d'inquietude. non, messieurs, la tendresse ne m'emporte point au delà des bornes de la vérité. vous qui connoissiés l'ardeur de son zéle,

l'etendue de sa charité, vous trouvés sans doute encore mes foibles paroles au dessous de l'idée que vous en conservés au fond de votre ame.

N'est ce pas la pieté qui le soutenoit dans ces occasions delicates ou chargé de conduire dans les voyes du salut des personnes à qui l'on annonce rarement l'evangile sans l'affoiblir, il leur disoit avec une sainte liberté, voilà ce que dit le seigneur, hæc dicit dominus. ou bien avec la fermeté du St precurseur, et presque dans les mêmes circonstances. non licet, cela ne vous est pas permis. que cette fermeté est rare, messieurs, et combien de fois la religion à gémi de voir ses ministres pour ménager des interets humains faire mollir la loy de dieu, deguiser les reputations oisifs, ou devenir les vils apologistes des passions des grands, les organes de la verité fermer la seule voye qui leur reste pour parvenir jusqu'a eux, et negliger le soin de leur ame, contens de regner sous leur nom, d'abuser de leur autorité. mais le zele qui s'interesse au salut des autres, s'occuppe bien plus vivement encore du sien. courbé sous le fardeau du travail et de ans rien ne leur paroit au dessus de ses forces, et la mort le trouve au milieu de ses devoirs. vous que d'heureux engagemens attachoient auprès de luy, quelles etoient vos justes craintes, vos tendres conseils pour l'engager à moderer ces ardeurs ! combien de fois nous avés vous redit tout ce que votre amour pour luy et pour nous vous luy faisoit dire de plus tendre et de plus touchant, et ce que son zele luy faisoit repondre de plus ferme et de plus genereux ! pere des misericordes, dieu juste, dieu de toute consolation n'avons nous pas appris de la juste sujet d'esperer que vous comptés un serviteur si fidelle au nombre de vos élus ! il decouvre de loin les approches du seigneur par les vives douleurs qui traverserent ses derniers jours, et une foy plus vive une pieté plus tendre semblent nous annoncer ses derniers momens. n'attendés pas, messieurs, que j'en rappelle icy les douloureuses circonstances, il en couteroit trop à mon coeur ; d'ailleurs la mort des justes n'a rien de remarquable. quand on leve un heros mondain à qui ses titres et non point ses vertus ont valu un eloge, on recueille avec transport ses derniers soupirs, ce sont les seuls que la religion ait eu soin. mais nous parlons d'un homme pieux qui n'attendit point sa derniere heure pour penser qu'il etoit chretien, et pour en donner des preuves. egalement eloigné de cette fausse fermeté qui dans — conduc

ces instans n'est qu'aveuglement, et de ces foibles inquiétudes qui deshonorent la foy, si ~~les reg~~ l'aspect d'un juge l'intimide, les regards d'un père le rassurent. le souvenir de sa vie le soutient contre les frayeurs de la mort. il se jette avec confiance dans le sein de la misericorde qui luy est ouvert, il y entre, il n'en sortira jamais. si nous n'avons pû refuser à la nature des larmes et des soupirs, mais à present que la foy les arrête et nous console, nous perdons un appuy sur la terre, mais nous pouvons compter un protecteur de plus dans le ciel.

dans le premier instant de cette vie

et vous seigneur ramenés ces jours temps heureux qui retraçoient aux yeux des fidelles etonnés les premiers siécles de ~~l'église~~ votre église, et qui la consoloient dans ses jours de viellesse et de langueur. ne detournés point les yeux de dessus des enfans soumis qui sentirent toujours le prix de vos graces. les feux de la charité, ~~la ferveur de la piété~~ embrasoient leur coeur. votre verité brilloit ~~parmi eux~~ ~~au milieu d'eux~~, rien n'en obscurcissoit l'éclat. loin du tumulte du siécle elle parloit sans être interrompue à des esprits attentifs à sa voix seule. la méditation de votre parole, les écrits des docteurs de votre eglise occuppoient leurs momens les plus doux, et faisoient toutes leurs delices. vous leur aviés inspiré une horreur profonde pour toutes les nouveautés prophanes que l'erreur et la superstition s'efforcerent dans tous les temps d'établir sur les debris de vos loyx. du milieu d'eux partoient ces coups imprevus si terribles à l'erreur, et qui l'abbattoient avant que le monstre eut apperçu la main qui l'avoit frappé. de là sortoient ces feux sacrés qui alloient purifier les coeurs de vos enfans souillés par les impressions d'une morale corrompue. là se formoient ces voix éloquentes qui alloient annoncer aux peuples l'évangile dans sa pureté et qui plus d'une fois compterent leurs ennemis au nombre de leurs admirateurs.

ne permettés pas seigneur que le successeur de tant de grands hommes et de saints, ne soit pas ~~commeux~~ rempli comme de lumière et de sainteté. qu'il ait la foy vive et pure, et le zéle ardent de ce pieux cardinal dont les vertus honoroient la condreu dignité qu'elles luy méritèrent, La charité de ce prêtre zelé qui traça dans ses écrits une idée si sublime du sacerdoce chrétien, et dont la conduite en fournit un modéle

Bourgon si parfait ; l'esprit de prière de cet homme saint qui tous les jours de sa vie médita votre loy
Senault et qui daigna nous laisser des modèles pour cet exercice sacré. La force de cet homme éloquent
qui pendant quarante ans combattit les passions dans la chaire, et le reste de sa vie dans
Ste Marthe ses écrits. l'humilité de cet homme de bien à qui l'autorité parut un fardeau trop pesant,
et qui voulut terminer sa carrière dans la solitude pour expier des erreurs dont il n'étoit
La tour pas coupable, et prevenir des fautes qu'il n'eut jamais commis. qu'il ait l'élévation d'esprit,
la grandeur d'ame de cet homme plus rapproché de nos temps, quoyqu'aussi éloigné de
nos mœurs, que les honneurs vinrent chercher, et à qui il n'en couta rien pour les dedaigner ;
et si vous voulés rassembler en luy tous les mérites à la fois, qu'il marche sur les traces, qu'il
soit l'image vivante de l'homme juste autrefois notre gloire et notre appuy, à présent
l'objet de nos larmes et de nos regrets.

et vous ame sainte, les graces dont ~~dieu~~ le seigneur daigna vous combler et auxquelles sa justice
doit un prix, nous inspirent une juste confiance que vous reposés à present dans le sein
d'abraham. mais si quelque tache legère inséparable de la foible humanité, si quelque
erreur dans le cours d'une vie, trop courte hélas pour notre amour, mais si longue pour
la fragilité humaine, si quelque foiblesse dans les details d'un ministère penible vous
retenoient encore dans ce lieu mystérieux ou jadis le prince des prêtres achevoit de se
purifier avant d'entrer dans le parvis sacré, puisse l'ardeur de nos prières, puisse le sacrifice
saint trop long temps interrompu par ce foible témoignage de notre reconnoissance hâter
consommer votre felicité. daignés alors jetter un regard favorable sur des enfans qui
vous furent trop chers pour vous être devenus indifferens. obtenés leur ~~ensin~~ ensin, qu'ils
puissent un jour partager votre bonheur dans le ciel, ~~d'imiter~~ en imiter vos vertus sur la terre

Ainsi soit il.

A Monsieur

Monsieur colombon avocat au parlement

a la rue des trois ormeaux

J. et M. a Paris le 29e fevrier —

9e

COLLECTION DU P. INGOLD

La Grace de J. C.

Je vous remercie, mon Reverend et cher Pere, de vostre attention à me faire tenir la lettre qui vous avoit esté adressée pour moy, et de la communication que vous m'avez donnée de celle qui vous avoit esté écrite. Les dispositions paroissent tres favorables a R...: il est fascheux qu'il n'en soit pas de meme partout; mais il faut prendre patience, apres avoir fait tout ce qui depend de nous, et suivre les Ordres de la providence, qui fait tout pour nostre bien. je vous embrasse, et suis de tout le Cœur et pour toujours, mon Reverend et cher Pere, a vous en J. C.

La Valette ptre de l'Orat.

au Reverend Pere

Le Reverend Pere Pouret
Superieur de l'Oratoire au
Seminaire
a Dijon

P. et M. a Paris ce 11.e 7.bre 81

La Grace de J.C.

Le Pere assistant ne vous a pas rendu, mon Reverend et cher Pere, assés clairement mes intentions, et j'en suis faché. je vous declare donc que, c'est de vous mettre en chef, et non en Sousordre qu'il s'agit; et comme je regarde cela ainsi qu'un point Capital au retablissement de la Congregation, je n'auray point de repos que je ne vois la chose executée: mais vous sentez qu'il faut encore un peu de patience, et ne rien faire de violent dans ces jours critiques. Agissons desormais dans un parfait Concert, et vous fiant plus que jamais aux sentiments que j'ay toujours eu pour vous, croyez moy plus que je ne puis vous le dire, mon Reverend et cher Pere, Tout a vous en J.C.

La Valette ptre de l'Orat.

Tour
N. 618

Le 10. Juillet 1768. 71

Je ne me mes le point ordinairement M de ce qui concerne les poursuites qui se font aux Bx des fcs au sujet des alignemens des rues des villes mais l'interest que vous prenés a celles qui se font outre les PP. de levation du Mans me determine a en ecrire au Pr du roy et a l'Ingenieur qui donne ordinairement les alignemens lorsque j'auray les eclaircissemens que je leurs demande ~~je vous~~ j'auray l'honneur de vous dire ou de vous mander ce que je crois possible de faire. on ne peut estre plus reconnoissant que je le suis de l'interest que

Monsieur

Justement occupé du retablissement de votre santé, dont je demande continuellement des nouvelles, et pour le quel je fais les voeux les plus ardens, je redoute fort de paroître importun en vous adressant ce Memoire: mais un besoin pressant, et les bontés dont vous m'avez toujours honnoré m'enhardissent; et j'ose, Monsieur, vous representer humblement que l'injonction que nous font Messieurs les Thresoriers de Tours de ceder, pour un nouveau Chemin, deux cent trente trois toises quarrées de notre jardin, sans nous parler d'aucun dedommagement, ni aux frais de qui sera fait un Mur de vous voulés bien prendre a ma santé notre ami M de Fontenaye ne me les pas laissé ignorer elle est toujours assez chancelante je suis au lait pour toutte nourriture et il pense bien je vous prie de

recevoir avec votre bonté ordinaire les assurances de ma reconnaissance de mon attachement et du respect véritable avec lequel je suis

note de Mr. de Vendaine

Terrasse de plus de cent toises, pareille injonction, dis je, nous jette dans le plus grand Embarras, Quelque Disposés que nous soyons en bons Citoyens de nous prêter à tout ce que lon exigera de nous. Souffrez, Monsieur, que je vous ajoûte qu'il s'agit icy d'un Chemin qui est pour ainsi dire hors de la Ville, et du bien d'un College tres mal renté, chargé de Dettes, et que nous avons néanmoins deservi jusqu'icy avec tout le zèle possible.

Rien n'égale le respect avec le quel j'ai l'honneur d'estre

Monsieur

Paris ce Vendredy

Votre tres humble et tres obeissant

Serviteur

[illegible] Lette prefre de l'Orat

autographe de Trudaine qui pourrait être —
Trudaine Daniel Charles né en 1703 mort en
1769 intendant général des finances & Membre
de l'académie des sciences & ancien directeur
des ponts & chaussées.

—

A Monsieur

Monsieur Chaveria Chanoine

à Poligny.

a paris 12e 10bre 1752

6'

Si j'ai Monsieur, un peu differé a vous donner l'honneur de vous faire reponse, c'est que j'etois bien aise de vous en faire une plus precise. Les Commencements me paroissent heureux au sujet de votre petit homme; et nous avons lieu d'esperer qu'il reussira dans son dessein. Ce qu'il y a de bien certain est qu'il peut Compter sur des attentions singulieres de ma part. je vous prie de le faire aussi sur mes sentiments, et sur la Consideration parfaite avec laquelle je suis Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur

Lavalette pretre de l'Oratoire

JESUS MARIA
COLLECTION DU P. INGOLD

4/6

La Vallette, oratorien, à Niort, probablement —
1750.

91

Messieurs

Penetré des Sentiments que je vous dois a bien des titres, je n'ay pû voir qu'avec un vray chagrin les plaintes dont vous m'avez fait l'honneur de me faire part. Pour y remedier, j'ay commencé par en ecrire a nostre Pere Superieur afin qu'il n'oubliat rien pour les faire cesser, rien ne me tenant plus au Cœur. S'il n'est pas assés heureux pour y reussir, je feray de mon côté tout ce qui dependra de moy. La grace que je vous demande, Messieurs, est de ne point

COLLECTION DU P. INGOLD

1786

oublier l'embarras extreme ou je Suis reduit pour le malheur des temps: ce qui m'empeche de faire bien des choses que j'executerois dans des conjonctures plus favorables. heureusement, et vous en conviendrez, eMessieurs, il n'y a dans ce dont il s'agit rien de fort important, ni d'irremediable pour peu qu'on veuille s'entendre et se prêter. On ne peut estre avec un devoüement, une reconnoissance, et un respect plus Sinceres

eMessieurs

Votre tres humble et tres obeissant

a Paris ce 8.r X.bre

Serviteur La valette pretre de l'Oratoire

au Reverend Pere

Le Reverend Pere Corbet
Superieur de L'Oratoire
à Vienn

J. M. a Paris Ce 19e mars —

4

La grace de J.C.

La Commission dont vous me parlez, mon Reverend et Cher Pere, aussi bien qu'au Pere Vatse, Soufre bien des difficultés: je Verray Cependant Ce qui pourra se faire. Voyez aussi, je vous en Conjure, Ce que vous pouver faire pour la maison de joyeuse dans le triste etat ou elle est; et Si vous ne pourriez pas vous preter a Ce que le Pere assistant vous mande: je vous en Sçauray en mon particulier un gré infini, ne pouvant gouter aucun repos jusqu'a Ce que je voye quelque remede a un aussi grand mal. Vous Sçaver avec quels Sentiments je Suis, mon Reverend et Cher Pere, Tout a vous en J.C.

La valette ptre de L'Orat.

le p. Lavalette

oratorien

Au Reverend Pere

Le Reverend Pere Corbet

Prêtre de l'Oratoire

A Vienne

J. et M. a Paris ce 9e 9bre 1750 —

3e

La Grace de J. C.

Laissez moy, mon Reverend et Cher Pere, vous parler avec confiance, et vous dire que, Vû le pais ou vous estes, et où l'on est assés difficultueux, le projet de prendre possession de la superiorité de Vienne, et de vous transporter tout de suite a joyeuse, sera Vraysemblablement desaprouvé, et fournira matiere a plaintes; qu'au cas que vous en pensiez de meme, et que vous sentiez Vivement le besoin que l'on a de vous a joyeuse pour Commissaire, il semble qu'il vaudroit mieux que vous ne fissiez usage que de l'ordre que nous vous avons adressé pour cela à Avignon; qu'au reste nous voulons nous en

IESVS MARIA
COLLECTION DU P. INGOLD

raporter totalement a vous et a Vostre amour pour
la Congregation, etant en mon particulier plus
cordialement et plus inviolablement que je ne puis
vous l'exprimer, mon Reverend et Cher Pere, a Vous en J.C

La Valette ptre de l'Ost.

Au Reverend Pere

Le Reverend Pere Corbert
Superieur de l'oratoire
a Avignon

Sup. de l'Orat., n. Dorin

J. M. a Paris le 23e 8bre 1750

2

COLLECTION DU PINGOLD

La Grace de J. C.

Il n'est ni juste ni utile, mon Reverend et cher Pere, d'enfoüir les talents: ainsi desque vous ne pouvez pas vous preter a nous pour joyeuse, je vous prie instemment de le faire pour Vienne, conformement a l'ordre cy joint. Le changement d'air, et les graces attachées a la mission acheveront de vous retablir; et vous pouvez bien compter sur moy pour tout ce qui pourra contribuer a vostre soulagement, etant aussi cordialement et inviolablement que je le suis, mon Reverend et cher Pere, tout a vous en J. C.

La valette ptre de l'Orat

1

Messieurs

Je Suis trop Sensible a la nouvelle Grace que vous Venez d'accorder au college de Toulon, pour ne pas me donner l'honneur de vous le temoigner. Rien n'est plus propre à ranimer parmy les jeunes etudiants l'emulation et l'amour de l'etude, et dans nos Peres qui les conduisent Les Sentiments de reconnoissance et d'attachement qu'ils vous doivent deja à tant et de Si justes titres. Soyez auSSi perSuadés des miens, et du reSpect Sincere avec lequel J'ay l'honneur d'estre

Messieurs

Votre tres humble et tres obeissant Serviteur

La Valette pretre de l'Oratoire

a Paris le 14e Xbre 1741

JESUS MARIA
COLLECTION DU P. INGOLI

Paris du 14 X^bre 1721.

Le R. P. Lavalette Thomas
General de l'Oratoire.

semaine PROVENCE

21ème ANNEE
Nouvelle série N. 244

« SEMAILLES » — « VOIX DE PROVENCE »
Prix : 50 cent.

Semaine du 2 au 9 Septembre 1965

LA VALE

UN ILLUSTRE VALETTOIS

LOUIS THOMAS DE LA VALETTE

Prêtre de l'Oratoire et septième Supérieur général de cet Ordre (1678-1772)

Louis Thomas de La Valette, est né à La Valette (Var) le 11 août 1678. Il était le fils de François II de Thomas, sieur de La Valette, et de Lucrèce Cadenet de Tamarlet, dame de La Valette. Il fut baptisé le même jour et eut pour parrain Louis de Nas, sieur de Tourris, et pour marraine, dame Claire de Martin de Gars, dame de Tourris (état civil de La Valette).

Il entra dans la Marine, fit tout jeune quelques campagnes sur les vaisseaux du Roi, mais renonça, à 17 ans à cette carrière pour entrer dans l'Ordre de l'Oratoire, après avoir fait une retraite de trois à quatre mois à Notre-Dame des Anges, sous la conduite du Père Massot.

Il partit alors pour l'Institution de l'Oratoire à Lyon, où il fut reçu le 2 octobre 1695 et fut ordonné prêtre en 1706.

Il fut élu supérieur général de l'Oratoire le 13 juin 1733.

Louis Thomas de La Valette est mort à Paris, le 22 décembre 1772 à l'âge de 94 ans, à la Maison mère de l'Oratoire, rue Saint-Honoré où il fut inhumé.

Son dossier contient toutes ses affectations dans l'Oratoire.

LES ARCHIVES DE L'ORATOIRE (Maison d'Institution de l'Oratoire, villa « Béthanie », à Montsoult (Seine-et-Oise) possèdent dans leur fonds ce dossier du P. Louis Thomas de La Valette, qui m'a été communiqué par le R. P. archiviste de l'Oratoire Juin-Lambert, le 21 mai 1965.

La photographie du portrait du T.R.P. **Ludovicus de Thomas de La Valette. Præpositus Generalis Congregationis Oratorü Domini Jesu 7us** s'y trouve. J'en ai remis une photographie à la mairie de La Valette.

J'ai relevé dans son dossier qu'il avait servi dans la Marine et qu'il quitta le monde malgré ses parents. Sa pitié éclairée et ses talents ne le distinguèrent pas moins à la tête de l'Oratoire, que ses ancêtres le furent à la tête des hauts postes qu'ils ont occupés.

Il fut le quatrième fils de François II de Thomas de La Valette, qui, à l'âge de 80 ans, eut la fermeté d'attendre dans son château de La Valette, qui jouxtait l'église paroissiale, l'armée du duc de Savoie qui venait faire le siège de Toulon en 1707.

Son frère aîné, Joseph, chef d'escadre, est né à La Valette, le 29 février 1672 et mort à Toulon le 19 novembre 1744 (Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale et état civil de Toulon).

Son second frère, Gaspard, est mort à Paris, le 10 juillet 1748, après avoir été évêque d'Autun.

Sa sœur Marie, la dernière, est morte religieuse de la Visitation, à Toulon.

Ils furent sept enfants, cités par le marquis de Boisgelin, dans son ouvrage sur **Les Thomas** (Makaire à Aix et Latil à Draguignan, 1896, pp. 55-59).

Les **Armes** des seigneurs de La Valette, leur cimier et leur devise sont, d'après le marquis de Boisgelin : « Ecartelé de gueules et d'azur à une croix d'or fleuronnée au pied fiché brochant le tout ».

— **Cimier** : « Deux bras armés sortant du timbre et dont les mains jointes contiennent une croix semblable à celle de l'écu ».

— **Devise** : « A tort on me blâme », d'après l'Armorial de Riestap (2me éd. tome II, p. 907).

Cdt Emmanuel DAVIN.

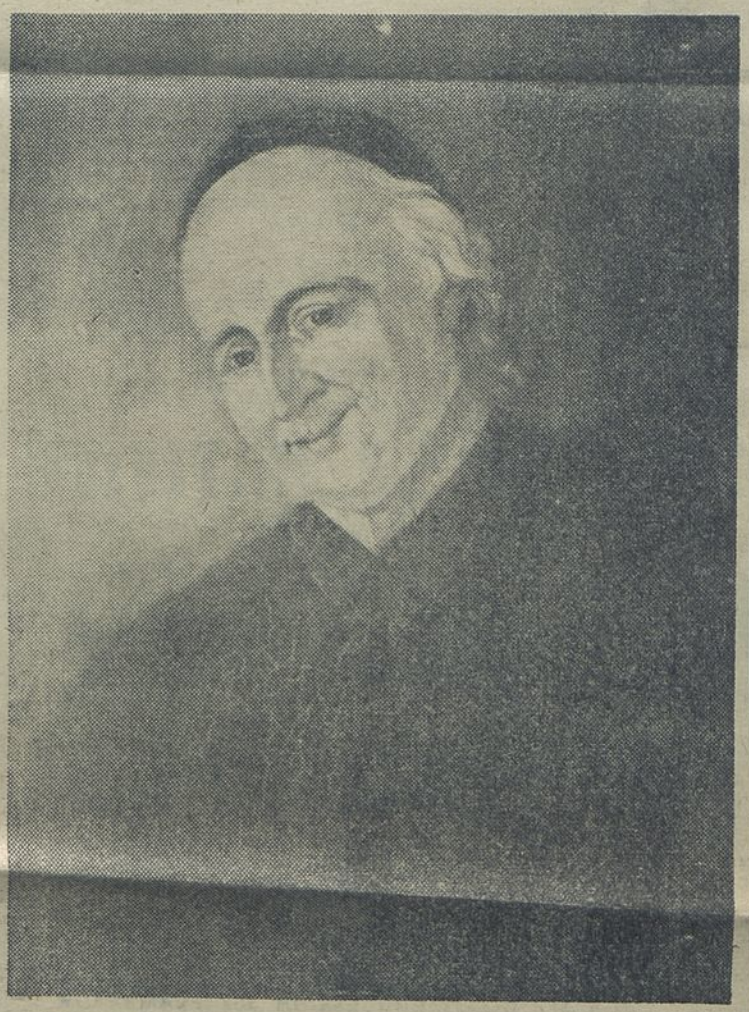

Le R.P. Louis Thomas de La Valette.

Duplicata de la feuille
envoyée à Dott. Emilia Morelli
Corso Vittorio Emanuele 326
Roma

Le Supérieur Général de l'Oratoire de France en I715, était le R.Père de LA VALETTE

Louis de THOMAS de LA VALETTE est né à ~~Toulon en XXX~~ La Valette (Var) le 11 Août I678, de très haute et ancienne noblesse et d'une famille profondemment chrétienne : son frère Gaspard fut Evêque d'Autun de I732 à I748 ; Louis entra à l'Oratoire à I7 ans en I695, il mourut à Paris le 22 Decembre I772 agé de 95 ans ; il était alors dans la 40e anné de son généralat, ayant été élu le I3 Juin I733 .

Il succédait au Père de La Tour, en une période difficile . Son élection fut pénible :il n'obtint le nombre de voix exigées par les Constitutions (les 2/3 des représentants) qu'au I2e scrutin . Il refusa la charge qui lui était donnée avec tant d'hésitations, parceque disait-il "le supériorat est un ministère de confiance et qu'il était manifeste qu'il n'avait pas l'agrément de toute la Congrégation".

Les insistances de l'Archevêque de Paris Mgr de VINTIMILLE, du Cardinal DLEURY chef du gouvernement de Louis XV, surtout la démarche d'un Commissaire du roi lui demandant au nom de Sa Majesté d'accepter la mission qui lui étati donnée, lui firent dire ces paroles : "Cette charge je la regarde comme une croix... non mea voluntas sed tua fiat".

Les difficultés que le nouveau Général tfouvait dans sa Congrégation venaient des querelles qui troublèrent l'Eglise de France après la Bulle Unigenitus . Ces difficultés durèrent tout le temps de son généralat et furent particulièrement vives au moment de l'Assemblée Générale fixée à I745, mais retardée d'un an à cause de l'intervention royale demandant que les "APPELANTS" (I) soient rayés du nombre des députés à cette Assemblée . Pour ce motif, les elections en cours furent suspendues celles déla faites annulées ce qui fit porter la réunion en Septembre I746 après un nouveau choix des députés . Cette immixtion de l'autorité royale, que les Oratoriens crurent dictée par leurs adversaires, créa un esprit d'opposition qui se traduisit à l'Assemblée par la rébeillon de quelques uns, qunad le Supérieur Général demanda la signature de l'acte de soumission à la Bulle . Ceux qui refusèrent furent exclus de la Congrégation .

I On nommait "Appelants" ceux qui faisaient appel contre la Bulle soit au Parlement de Paris, soit à un futur concile.

Oratoriana N° 14 avril 1934

Histoire

Le Père de La Valette

Septième Supérieur général de l'Oratoire

Quand il quitta ce monde, le 13 février 1733, le P. de la Tour n'avait pas eu la joie, malgré l'estime universelle et l'affection filiale dont l'entourait sa famille religieuse, de voir ses persévérants efforts ramener à l'obéissance envers le Saint-Siège tous ceux de ses fils qui l'avaient suivi dans son appel, bientôt rétracté, de la bulle *Unigenitus* au futur concile. La bulle demeurait toujours un sujet de division entre ceux qu'auraient dû unir une même charité et une même obéissance. Tout faisait donc prévoir que l'élection de son successeur serait très laborieuse. L'événement ne trompa point l'attente.

Ce fut du reste dans les conditions les plus défavorables que s'ouvrit, le 12 juin, l'Assemblée générale. Le roi avait en effet, dès la convocation de cette assemblée, fait défense aux électeurs de députer ceux des Pères dont les noms figuraient sur les listes des « réappelants », et, à ceux de ces derniers qui, nonobstant cette défense, pourraient être élus, de venir à Paris ou aux environs durant l'Assemblée. Pareille défense devait provoquer des protestations; elles ne manquèrent pas de se produire et trouvèrent leur écho dans une *Lettre à un Père de l'Oratoire,* en date du 25 avril, où, après examen « des divers partis qu'il y aurait à prendre pour les députations, attendu l'exclusion des réappelants », l'auteur donnait aux Pères le conseil « de ne point députer et d'exposer au roi dans des remontrances respectueuses les solides raisons qui empêchaient de concourir à former une assemblée (1) ». L'appel resta heureuse-

(1) *Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution* Unigenitus, 22 juin 1733.

ment sans écho; l'amour de la Congrégation et de la paix empêcha les électeurs de le suivre, et, au jour fixé, 47 députés se trouvèrent réunis dans la Maison de la rue Saint-Honoré, lieu de l'assemblée. Mais la mesure prise contre les « réappelants » n'avait fait qu'accroître le désir de leurs amis de donner à la Congrégation un général qui ne fût pas « constitutionnaire » comme le P. de la Tour.

Les députés entendirent pourtant un tout autre conseil dès l'ouverture de l'Assemblée de la bouche de M. Hérault, commissaire du roi. Après un bel éloge du général défunt qu'il loua « d'avoir été de tous les états sans sortir du sien et d'avoir allié les grandes lumières avec une grande docilité et un esprit supérieur avec une obéissance parfaite », M. Hérault invita les électeurs « à lui choisir pour successeur un général qui marchât sur ses traces et dans lequel on le vît revivre (1) ».

Au premier scrutin, les voix se divisèrent entre le P. Louis de la Valette, supérieur de la Maison de Saint-Honoré, qui en obtint 27, et le P. Charles Fouquet, fils du fameux surintendant des finances, qui en recueillit 17. Les deux tiers des voix étant, d'après les constitutions, nécessaires à l'élection, il en manquait 3 au P. de la Valette pour qu'il fût proclamé général.

M. Hérault représenta alors à l'assemblée que le roi n'aurait pas pour agréable l'élection du P. Fouquet, la priant de ne pas le contraindre à s'expliquer plus clairement. Ce Père, supérieur du séminaire Saint-Magloire de 1699 à 1705 et assistant du P. de la Tour de 1711 à 1717, n'eût certes pas manqué de titres aux suffrages de ses confrères ; mais son nom avait paru sur la liste des « réappelants » en 1721 ; une lettre de cachet l'avait en conséquence exclu de l'assemblée ; son élection était dès lors impossible. De son côté, le Père de la Valette, alléguant ses infirmités corporelles, supplia ses confrères de ne pas jeter les yeux sur lui.

Il conserva néanmoins ses 27 voix au second scrutin, tandis que le P. Fouquet n'en eut plus que 7, dix de ses partisans s'étant abstenus, après la lecture d'une lettre du cardinal Fleury, par protestation contre ce qu'ils considéraient comme une atteinte à la liberté de l'Assemblée.

---

(1) Id., 25 juillet 1733.

Le troisième tour apporta au P. de la Valette une voix de plus qu'il conserva aux deux suivants. Après le cinquième, il déclara « qu'il n'accepterait jamais le généralat ». « C'était, dit-il, un ministère de confiance, une seule chose eût pu l'engager à s'en charger : l'unanimité avec laquelle il aurait été élu; mais, n'ayant pas, comme il le voyait bien, la confiance du corps, il protestait devant Dieu qu'il n'accepterait pas (1). »

Malgré cette déclaration, le Père ne laissa pas de recueillir 28 voix dans le dernier scrutin du soir, ainsi que dans les trois du lendemain matin, 13 juin. Un dixième, au début de l'après-midi, amena semblable résultat. Ce fut alors que l'un des assistants, le P. de la Borde, dans le vif désir qu'il avait d'assurer l'élection du supérieur de Saint-Honoré, « afin, disait-il, de sauver la Congrégation, car le roi ne souffrirait pas qu'on jetât les yeux sur un appelant, encore moins sur un réappelant (2) », fit proposer par le P. Provost, curé de Saint-Laurent de Rouen, « qu'on se contentât de la pluralité des voix au lieu des deux tiers (3) ». Combattue par les opposants au P. de la Valette, cette proposition le fut également par ce dernier qui « mit sur le bureau une protestation dans laquelle il s'opposait de nouveau à tout ce qui pourrait le regarder dans l'assemblée au sujet du généralat (4) ». Son auteur la retira d'ailleurs.

On alla de nouveau aux voix, et le P. de la Valette en eut cette onzième fois, 29. Il ne lui en manquait qu'une pour être élu ; le douzième scrutin la lui fournit, en dépit de ses protestations réitérées.

Mais alors, il fallut triompher d'un nouvel obstacle, car l'élu persistait dans sa résolution de refuser le généralat, et, pour se soustraire aux sollicitations de l'Assemblée, s'enfuit à la Maison d'Institution.

Une journée et plus fut nécessaire pour vaincre ses résistances. En vain M. de Vintimille, archevêque de Paris, « l'en pria-t-il comme son ami et son parent et le lui ordonna-t-il comme son évêque » ; en vain le cardinal Fleury joignit-il aimable-

---

(1) Tabaraud *Histoire de Pierre de Bérulle*, suivie d'une notice des supérieurs généraux de cette Congrégation. Paris, Lyon, 1817, t. II, p. 293.

(2) *Nouvelles ecclésiastiques*, 25 juillet 1733.

(3) Annales de la congrégation de l'Oratoire, Paris MDCCXCI, p. 153, (Archives Nationales MM 624.)

(4) *Nouvelles Ecclésiastiques*, 25 juillet 1733.

ment ses instances à celles de l'archevêque, exprimant au Père « son désir de le voir occuper le poste où on l'appelait », l'élu ne se décida à accepter qu'après la venue à l'Institution de M. Hérault, lui « signifiant qu'il avait les ordres les plus précis du roi pour le ramener à la maison de Saint-Honoré, pour lui commander même au nom de Sa Majesté d'accepter la charge de général et de ne pas se refuser aux besoins de sa congrégation (1). »

Sur les neuf heures du soir, le P. de la Valette revint à la Maison de Saint-Honoré où il prononça ces belles paroles qui montrent à quel point il était digne du généralat : « La charge que l'assemblée lui imposait, dit-il, il la regardait comme la Croix, il la recevait donc au pied de celle de Jésus-Christ, après avoir fait le sacrifice de ses réflexions, de ses répugnances, de son repos, de sa vie même, consacrant désormais tout ce qu'il avait au service de la Congrégation et ne voulant plus dire à l'avenir que les paroles de la première victime de la religion : *Verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat* (2). »

Le surlendemain, 16, Son Altesse le duc d'Orléans vint apporter au nouveau général les félicitations de la Cour, et comme le note le rédacteur des *Annales,* fut reçu par tous les députés (3).

***

Quelques jours après, le chancelier d'Aguesseau, remerciant le P. Galipaud, l'un des assistants et l'un des principaux artisans de l'élection du P. de la Valette, « du sensible plaisir qu'il lui avait procuré en lui « apprenant la conclusion » d'une affaire » terminée à l'avantage et à la conservation d'un corps qui peut être si utile à l'Eglise », écrivait : « J'ai tout lieu en effet d'espérer, qu'il le sera plus que jamais entre les mains d'un tel général », puis, priant le P. Galipaud de « faire tous ses compliments » à l'élu, il ajoutait : « C'est un grand sujet de consolation et de confiance pour lui d'avoir été regardé par ce qu'il y a de plus éclairé dans votre congrégation comme le seul capable de réparer, autant qu'il est possible, une perte que

(1) Manuscrit de l'Oratoire, cité par le P. Ingold. *Le Chancelier d'Aguesseau et l'Oratoire.* Paris, Sauton 1789, p. 14.
(2) Manuscrit de l'Oratoire, cité par Ingold, op. cit., p. 14.
(3) Annales de la Congrégation de l'Oratoire..., p. 153.

je regretterai comme vous et comme lui, tous les jours de ma vie (1). »

Le chancelier parlait en homme averti que le passé du P. de la Valette autorisait à concevoir de telles espérances.

Louis de Thomas de la Valette, né à Toulon en 1678, descendait d'une famille alliée aux plus illustres maisons de Provence et dont les ancêtres avaient conquis depuis des siècles, sur les champs de bataille, leurs lettres de noblesse. L'oratorien anonyme qui prononça son oraison funèbre (2), exalte cette maison « qui, dans les temps les plus reculés donna des chefs aux armées de nos souverains, des compagnons aux premiers conquérants de la Terre Sainte, tant de soutiens à cet ordre fameux (3), l'effroi des fiers Ottomans et le bouclier de la chrétienté » et il a soin d'ajouter que « ce brave Crillon dont le nom seul rappelle l'idée de la franchise et de la bravoure se faisait honneur de lui appartenir ».

Le père du futur général de l'Oratoire, François de Thomas de Lavalette avait transmis intact à ses fils cet héritage de gloire, lui qui, après avoir fait preuve d'un rare courage en maintes occasions dans la belle et longue carrière de capitaine des armées de Louis XIV, avait à quatre-vingts ans terminé, pour ainsi dire, sa vie de soldat par ce magnifique exemple de courage rappelé par Tabarand (4). Lorsque le duc de Savoie assiégea Toulon, François de la Valette eut la fermeté d'attendre l'armée ennemie dans son château, distant d'une lieue de la ville. Les hussards sardes, après avoir, dès leur arrivée, incendié les maisons, réclamèrent, le pistolet à la main, l'ouverture des portes du château. Loin de s'épouvanter, la Valette dit à l'officier : « Tu feras bien, non de me menacer, mais de me faire tuer ; sans quoi, dès que ton prince sera arrivé, je te ferai pendre. » L'officier n'insista pas et fit bien, puisque le duc, venu peu après, « sut bon gré « au vieillard » de ne s'être pas méfié de son arrivée » et eut pour lui, durant et après le siège, des sentiments d'estime et de flatteuses attentions.

---

(1) Citée par Ingold, op. cit., p. 13.

(2) Ce manuscrit fait partie de la collection du P. Ingold, conservée aux archives de la villa Béthanie, à Montsoult.

(3) L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appelé plus tard ordre de Rhodes, puis de Malte.

(4) Op. cit., p. 291.

Quoi d'étonnant dès lors que M. de la Valette qui donnait à l'Eglise le second de ses fils, devenu dans la suite évêque d'Autun, ait destiné le troisième à suivre, comme le premier, la carrière des armes ? Louis devait en effet, sa première éducation terminée à Paris, entrer dans l'ordre de Malte et servir, ainsi que son aîné, dans la marine royale, il fut même pendant quelque temps garde-marine.

Mais, dit son panégyriste, « le premier désir qu'il sentit naître dans son cœur en entrant dans le monde fut celui de l'abandonner » ; car, « la religion tenait dans son cœur par des racines profondes : ce n'était pas un édifice fragile bâti sur un sable ruineux, incapable de résister à la tempête et aux vents (1). » Il ne lui fallut pas moins que ces solides assises sur lesquelles reposait son désir d'embrasser l'état ecclésiastique pour triompher des résistances de sa famille, « alarmée de le voir abandonner les espérances les plus flatteuses et quitter pour toujours la carrière des honneurs », de celles de son père surtout qui « espérait former lui-même sa jeunesse dans l'art pénible mais glorieux des combats et le voir un jour à ses côtés se couvrir de lauriers ». Ces résistances ne furent pour lui « qu'un sacrifice et un mérite de plus (2), et, en 1695, il entra à l'Institution de Lyon.

Il s'efforça d'y marcher sur les traces de tant de saints prêtres qui l'avaient précédé dans la Congrégation et s'y « fit distinguer, écrit Tabaraud (3), par cet esprit de vertu et de régularité dont il ne cessa de donner des marques dans tout le cours de sa longue carrière ». Le souvenir de ce temps heureux de sa vie devait faire, selon le mot de son panégyriste « la douceur de sa vieillesse et le charme de ses entretiens (4) ».

Ce fut alors en effet qu'il puisa ce « goût vif et solide » pour les Saints Livres et « cet usage pieux de ne passer aucun jour de sa vie sans se sanctifier par leur lecture ». Il les « dévora » même avec tant d'ardeur, il les « changea si bien en sa propre substance qu'il ne parlait plus que leur langage dans ses discours pieux et que les expressions de l'écriture qui y sont semées à pleines mains paraissent son propre langage (5) ».

---

(1) (2) Oraison funèbre.
(3) Op. cit., p. 292.
(4) (5) Oraison funèbre.

Mais le désir d'une grande perfection et surtout celui de se dérober aux louanges que son mérite naissant lui attirait de toutes parts et qui effrayaient sa modestie, le porta à quitter l'Oratoire pour se retirer à la Trappe. « A peine y fut-il entré que ses frères le virent avec une sainte jalousie les atteindre et bientôt les devancer », assure son panégyriste; mais il n'y demeura pas plus d'onze mois, soit, comme l'affirme ce dernier, que « sa faible santé devint un obstacle à des engagements plus longs », soit que le P. de la Tour « qui sentait tout le poids d'un tel sujet, l'ait réclamé », selon l'opinion de Tabaraud (1).

Encore que la première hypothèse cadre beaucoup mieux avec le caractère du P. de la Tour qui n'était certes pas homme, à tenter, même dans l'intérêt de sa Congrégation, de détourner une âme d'un genre de vie plus parfait, ce qui est certain c'est que le général regarda le retour de son jeune confrère comme une bénédiction pour l'Oratoire.

Le cycle des études philosophiques et théologiques parcouru, le P. de la Valette, fut envoyé à Soissons, pour y enseigner la philosophie, en attendant la prêtrise. On le « cita bientôt dans toute la ville comme un modèle de la piété la plus exemplaire ». La prêtrise cependant « releva encore en lui l'éclat de toutes ses vertus ; il parut rempli de l'esprit du sacerdoce de Jésus-Christ (2). »

Aussi, en 1710, le P. de la Tour l'appela-t-il à l'Institution de Paris où il demeura presque vingt ans soit comme directeur, soit, de 1714 à 1720, comme supérieur. Tout le désignait pour cette fonction qu'il « remplit avec autant d'édification que de succès (3). » Il fit preuve en effet, dans cette place délicate entre toutes, des qualités les plus propres à instruire et à édifier les jeunes sujets, leur offrant le constant modèle d'une vive piété, d'une simplicité évangélique, d'un absolu détachement. « Tous ses propos annonçaient un homme pénétré de la religion et qui ne cherchait qu'à en faire passer l'amour dans tous les cœurs (4). » La formation des jeunes oratoriens ne pouvait être confiée à de meilleures mains.

Ils ne jouirent pas seuls toutefois des trésors de science et de vertu du P. de la Valette. Nombre d'âmes demeurées dans le

(1) (2) Op. cit., p. 292.
(3) Op. cit., p. 293.
(4) Op. cit., p. 292.

monde en profitèrent aussi, qui regardèrent comme une faveur céleste de vivre sous sa direction. Et comment ne se fussent-elles pas senties attirées vers lui, s'il eut l'art de les gagner, ou plutôt, comme parle son panégyriste, si « la nature faisait tout en lui : un air de bonté répandu sur sa personne tempérait en effet l'éclat de son mérite... on ne le quittait jamais que satisfait de l'esprit qu'on lui avait trouvé et presque de celui qu'on avait eu soi-même ; on eût dit qu'il savait à propos ou en retrancher au sien ou en ajouter au vôtre... Biens, crédit, talents, il n'avait rien qui n'appartînt aux autres, tout leur était prodigué, c'était il paraissait se charger de la reconnaissance et vous eussiez cru l'obliger que de lui fournir l'occasion d'accorder quelque grâce, qu'il avait reçu le bienfait qu'il venait d'accorder... » Quand un prêtre joint à ces qualités naturelles les vertus sacerdotales les plus hautes et une science religieuse aussi profonde que vaste, le moyen que sa direction ne soit pas prisée et recherchée ?

A ses grandes connaissances des choses de Dieu et de l'âme le P. de la Valette unissait un « talent merveilleux » pour les présenter. Aussi, rapporte Tabaraud, nombre de supérieurs de Communautés le prièrent-ils de faire à leurs sujets ou à leurs élèves des conférences de piété auxquelles il se prêta volontiers. L'historien de l'Oratoire cite parmi les communautés qui jouirent de son talent de conférencier la communauté de Sainte-Barbe, le collège du Plessis et le séminaire des Trente-Trois, maisons alors célèbres d'éducation chrétienne ; on y prisa tellement sa parole qu' « on distinguait ses instructions de toutes celles de divers autres hommes zélés qui venaient y exercer le même ministère (1). »

On regardait d'ailleurs ses conférences de piété comme des modèles du genre : on en admirait les divisions bien tracées et comprenant toute l'étendue du sujet ; on était frappé de la force des preuves qu'il savait excellemment développer ; son style plaisait par une « noble simplicité qui ne manquait pas d'une certaine élévation » ; on lui savait gré de rejeter cette foule de détails minutieux « qui déparent parfois les discours de ce genre ».

Ces conférences obtinrent un tel succès que tous en souhai-

(1) Op. cit., p. 299.

taient la publication ; mais les deux pères chargés par l'Assemblée qui suivit sa mort, de les recueillir à cette fin, ne trouvèrent que des plans où étaient indiquées les principales divisions et notées les preuves à développer et durent renoncer à en donner une édition. Tabaraud qui eut de ces plans une « connaissance personnelle » regrette qu'on ne les ait pas publiés, assurant qu'on eût trouvé dans ces esquisses de quoi faire d'excellents sermons (1) ».

S'il n'avait tenu compte que des goûts et des aptitudes du P. de la Valette, le P. de la Tour l'eût laissé à l'Institution où il occupait une si grande place ; mais, comme à la suite de l'Assemblée de 1726 où le Père fut élu assistant, il vit dans cette élection un motif de plus de le préparer à lui succéder dans le généralat, il l'appela à la Maison de Saint-Honoré. Et, quand, en 1732, le Père dut, en vertu des constitutions, quitter sa charge d'assistant, il lui confia la supériorité de cette maison. C'était au mois de septembre ; le 13 février suivant, le P. de la Tour retournait à Dieu. Le candidat de son choix fut appelé à le remplacer à la tête de la Congrégation, dans les circonstances rapportées plus haut.

*
* *

Il y demeura quarante ans, et les longues années de sa supériorité n'infligèrent pas, il s'en faut, un démenti aux espérances de son prédécesseur et à celles des Pères qui, partageant les vues du défunt, s'employèrent à donner à l'Oratoire le chef par lui souhaité.

Aussi bien le nouveau général, remplaçant « les grands hommes de la Congrégation aux leçons desquelles il s'était formé », avait-il tout ce qu'il fallait, pour « continuer, comme parle le *Nécrologe*, cette chaîne de talents et de vertus qui ont donné à l'Oratoire tant de lustre et d'éclat ».

« Il était d'abord d'une taille avantageuse, dit Tabaraud (2). Il avait la démarche grave, le port majestueux, une figure patriarcale, sur laquelle étaient peints les sentiments de vertu qui formaient le caractère de son âme et qu'il avait l'art d'ins-

(1) Op. cit., p. 299.
(2) Op. cit., p. 297.

pirer à tous ceux qui l'abordaient, par ses discours remplis d'une onction douce et pénétrante, de nature à saisir tous les cœurs. »

A ce portrait physique fait pendant ce portrait moral du Nécrologe : « Le Père, y lit-on, réunissait ce qui semble fait pour être divisé : l'esprit de société et le goût de la retraite, l'art de parler avec élégance et le talent de le faire avec onction ; le caractère généreux qui ne cherche qu'à multiplier ses dons et l'amour de la pauvreté qui se refuse tout à lui-même. »

De cet amour de la pauvreté, comme du détachement à toute épreuve et de la grande simplicité du P. de la Valette, Tabaraud cite pour preuve l'extrême simplicité de son ameublement et ce fait que « ce qu'on trouva de plus précieux chez lui après sa mort, fut une vieille montre d'argent, une tabatière de buis (1) ». Son oraison funèbre nous apprend que son frère l'évêque de Châlons « distingué dans l'Eglise par son rang et ses richesses, mais « plus tendre qu'éclairé » dans la circonstance, « voulut en mourant lui laisser le dépôt dangereux de ses biens ». Pour lui, « il ne se fit pas d'illusion, il sut que l'abus n'anéantit pas la loi, que le bien des pauvres est sacré, que des motifs humains n'en peuvent changer la nature et il obtint qu'on le consacrât aux usages auxquels la piété des fidèles l'avait destiné ».

De telles vertus humaines et sacerdotales ne pouvaient qu'attirer au P. de la Valette le respect et la confiance de ses fils. Mais combien plus la simplicité et la bonté qu'il apportait dans ses relations avec eux lui valurent-elles leur affection. « Quelle barrière y eut-il jamais entre lui et nous que celle qu'y mettaient notre discrétion et ses vertus ? » dit celui de ses fils qui prononça son éloge funèbre. Content de mériter nos hommages, il ne sut pas les exiger, disons plus les souffrir. A mille qualités rares il joint le mérite plus rare de ne pas les connaître, on eût dit que ces déférences respectueuses qui dédommagent des soins de l'autorité étaient le plus pénible fardeau de la sienne (2) ».

Quelques-unes de ses lettres, conservées aux archives de Montsoult (3) montrent les sentiments dans lesquels il exer-

(1) Op. cit., 298.
(2) Oraison funèbre.
(3) Collection du P. Ingold. Dossier *de la Valette.*

çait son autorité et prouvent à quel degré il eut, ce dont le loue le *Nécrologe*, « le secret difficile de gouverner un corps libre ».

Il avait, d'accord avec le Conseil, désigné pour remplir une mission importante à Joyeuse, où la Congrégation dirigeait le collège et la paroisse, le P. Corbet, supérieur du collège d'Avignon, obligé par sa santé de quitter cette ville. Le Père ne crut pas pouvoir accepter cette mission et en informa le général qui, le 28 octobre 1750, lui proposa en ces termes la supériorité du séminaire de Vienne :

« Il n'est ni juste ni utile, mon révérend et cher Père, d'enfouir les talents ; ainsi, dès que vous ne pouvez pas vous prêter à nous pour Joyeuse, je vous prie instamment de le faire pour Vienne... Le changement d'air et les grâces attachées à la mission achèveront de vous rétablir, et vous pouvez bien compter sur moi pour tout ce qui pourra contribuer à votre soulagement... »

Or, nommé supérieur de Vienne, le P. Corbet revint sur sa décision et proposa, dès qu'il eut pris possession de sa nouvelle charge, de remplir à Joyeuse la mission d'abord déclinée. Ce projet se heurtait sans doute à des difficultés qu'ignorait le P. Corbet, mais qui n'échappaient pas au général. Ce dernier en avertit son confrère dans les termes suivants, le 9 novembre de la même année :

« Laissez-moi, mon révérend et cher Père, vous parler avec confiance et vous dire que, vu le pays où vous êtes et où l'on est assez difficultueux, le projet de prendre possession de la supériorité de Vienne et de vous transporter tout de suite à Joyeuse sera vraisemblablement désapprouvé et fournira matière à plaintes ; qu'au cas que vous en pensiez de même et que vous sentiez vivement le besoin que l'on a de vous à Joyeuse pour commissaire, il semble qu'il vaudrait mieux que vous ne fissiez usage que de l'ordre que nous vous avons adressé pour cela à Avignon ; qu'au reste nous voulons nous en rapporter totalement à vous et à votre amour pour la Congrégation... »

Quelle décision fut arrêtée à la suite de cette lettre ? Il semble bien que, sinon dès son arrivée à Vienne, du moins quelques mois après, le P. Corbet s'occupa de la maison de Joyeuse, ainsi qu'il ressort de la lettre suivante du P. Général, qui témoigne à l'égard de son destinataire des mêmes sentiments de

confiance, et à l'égard des œuvres de la Congrégation des mêmes paternelles sollicitudes (1).

« La commission dont vous me parlez, mon révérend et cher Père, aussi bien qu'au P. Vasse souffre bien des difficultés : je verrai cependant ce qui pourra se faire. Voyez aussi, je vous en conjure, ce que vous pourrez faire pour la maison de Joyeuse dans le triste état où elle est, et si vous ne pourriez pas vous prêter à ce que le P. assistant vous mande : je vous en saurai en mon particulier un gré infini, ne pouvant goûter aucun repos jusqu'à ce que je voie quelque remède à un aussi grand mal. »

Une autre lettre (2) adressée au P. Poiret, supérieur de l'Oratoire, au séminaire de Dijon, indique jusqu'à quel point le P. de la Valette tenait compte des légitimes susceptibilités de ses fils. Le P. Poiret, avait reçu d'un des assistants une lettre de nomination pour un autre poste ; des motifs exigeaient sans doute qu'il n'en prit pas aussitôt le gouvernement; il dut s'en plaindre au général qui lui écrivit sur-le-champ, pour dissiper tout malentendu :

« Le P. assistant ne vous a pas rendu, mon révérend et cher Père, assez clairement mes intentions, et j'en suis fâché. Je vous déclare donc que c'est de vous mettre en chef et non en sous-ordre qu'il s'agit ; et, comme je regarde cela ainsi qu'un point capital au rétablissement de la congrégation, je n'aurai point de repos que je ne voie la chose exécutée ; mais vous sentez qu'il faut encore un peu de patience et ne rien faire de violent en ces jours critiques. Agissons désormais dans un parfait accord et, vous fiant plus que jamais aux sentiments que j'ai toujours eus pour vous, croyez-moi plus que je ne puis vous le dire, mon révérend et cher Père, tout vôtre en J. C. »

Il avait, n'est-il pas vrai, le véritable esprit de l'Oratoire, où selon l'expression célèbre de Bossuet « on gouverne sans commander » comme « on obéit sans dépendre », le Général qui

(1) La lettre est datée du 19 mars; mais l'année n'est pas indiquée; elle est vraisemblablement de 1751, car le P. Vasse, dont il est question pour cette lettre comme assistant, ne fut pas réélu à l'Assemblée ouverte le 14 septembre 1751.

(2) Datée du 11 septembre, sans indication d'année.

entretenait avec ses fils une telle correspondance! Est-il étonnant dès lors, comme le dit son panégyriste, qu'il ait su, par sa noble simplicité, une douceur touchante et l'empire que donne la vertu, s'insinuer dans leur cœur sans faire effort pour obtenir leur amour?

Ces procédés de gouvernement, unis aux vertus dont il offrait le vivant exemplaire, ne donnaient que plus d'autorité au P. de la Valette quand il recommandait à ses fils de marcher sur les traces des premiers Pères de la Congrégation, d'imiter notamment leur simplicité, et quand il dut prendre les moyens d'extirper le luxe de leurs vêtements comme de leur ameublement. C'est ainsi que, fort de l'esprit de pauvreté dont il donnait l'exemple, il obtint de l'assemblée de 1738 qu'elle interdît aux Pères l'usage des perruques et fit voter par la suivante, en 1739, un statut qui excluait *ipso facto* ceux qui s'obstineraient à en user (1).

*
* *

Par malheur, nonobstant la considération dont il jouissait, à tant de titres dans sa famille religieuse, le P. de la Valette ne réussit pas plus que son prédécesseur à ramener dans les sentiers de la saine doctrine et de l'obéissance tous ceux des Pères qui s'obstinaient à ne pas recevoir la bulle *Unigenitus*. Il s'était pour sa part soumis dès le début et c'est ce qui explique l'animosité avec laquelle les *Nouvelles ecclésiastiques* avaient attaqué son élection, quoiqu'elles reconnûssent qu'il « n'était pas sans mérite » et « passait surtout pour avoir de la piété (2). »

Son généralat s'ouvrit cependant comme le précédent sur une ère de paix. Tant que dura le ministère du cardinal Fleury, les assemblées se tinrent en toute liberté, nul ordre d'exclusion ne frappa les députés « appelants » et il n'y fut nullement question de la bulle.

Le P. de la Valette ne s'employa pas moins de tout son pouvoir à lui gagner des partisans, parmi les jeunes surtout, pour la plupart ses disciples à l'Institution. Il se proposait d'étendre peu à peu ses conquêtes, sans recourir à des moyens de rigueur

(1) Annales de la Congrégation de l'Oratoire, Paris MDCCXCI, p. 155 et 158. Archives nationales MM 624.
(2) Numéro du 25 juillet 1733.

et de « mettre fin aux discordes survenues entre ceux qu'avait à l'origine rassemblés la charité », comme aussi et surtout d'empêcher la Congrégation « de succomber sous la double autorité qui s'était fait une loi d'exiger l'acceptation de la Bulle (1) ». Il espérait y réussir avec le temps et la patience. Mais avec l'avènement aux affaires de M. Boyer, évêque de Mirepoix, se rouvrit l'ère des difficultés, car le nouveau ministre entreprit de faire recevoir sans délai la Constitution par les Universités et les Ordres Religieux.

Le général prévit aussitôt à quelles oppositions se heurterait la volonté du ministre ; il parlementa longtemps avec lui et retarda même d'un an la tenue de la trente-neuvième assemblée générale qui n'eut lieu qu'en 1746, dans l'espoir d'obtenir auparavant l'entière adhésion des opposants. En présence de l'attitude irréductible d'un certain nombre, il se vit dans la nécessité de rayer des listes de convocation les noms des « appelants ».

L'assemblée réunie le 14 septembre, M. de Marville, lieutenant de police, commissaire du roi, exigea de tous les députés un acte de soumission, sous peine de se voir privés de voix active et passive ; douze ou treize d'entre eux se retirèrent en protestant, si bien que l'assemblée se trouva réduite à dix-neuf membres qui acceptèrent la Bulle « comme loi de l'Eglise et de l'Etat », sans toutefois porter « aucun décret pour obliger tout le corps à l'accepter ». M. de Mirepoix satisfait fit une gracieuse visite au général et aux nouveaux assistants, leur promettant de « travailler à faire rendre à l'Oratoire la faveur du Roi et les bonnes grâces des évêques (2) ». Mais l'acte de l'assemblée souleva au sein de l'Oratoire de violentes protestations; la sagesse de P. de la Valette calma l'effervescence et assura la soumission de la Congrégation. Benoît XIV par une lettre du 28 décembre 1746 le félicita de « ses efforts pour ramener les oratoriens dissidents à la concorde dans l'obéissance » et lui fit témoigner de nouveau sa satisfaction par le cardinal Valenti (3).

---

(1) Tabaraud, op. cit., p. 295.

(2) *Annales de la Congrégation de l'Oratoire*, p. 165.

(3) P. Lallemand, *Histoire de l'Education dans l'Ancien Oratoire de France*, Paris, Thorin, 1888, p. 177.

L'assemblée suivante acheva en 1749 l'œuvre de soumission puisque, sur la proposition du P. Chantemerle, député du roi (1), les vingt-neuf membres — douze s'abstinrent de paraître par protestation contre l'exclusion des « appelants » — adhérèrent à la bulle « comme à un jugement de l'Eglise en matière de doctrine (2) ». Les remontrances des supérieurs avaient fini par avoir raison des hésitants ; et une lettre du P. Corbet, supérieur d'Avignon « *sur la soumission aux dernières décisions de l'Eglise* » avait fait la lumière dans bien des intelligences. « Obscurcie par plus d'un nuage, écrit le P. Lallemand après avoir cité les plus beaux passages de cette lettre (3), la tradition de l'Oratoire en sortait pure et intacte et triomphait enfin. » Le Roi, au cours de la visite que lui fit le général, à la fin de l'assemblée, se montra satisfait de cette soumission, et quelques années plus tard, le 22 janvier 1755, le cardinal de Bernis écrivait au P. de la Valette qu'il serait « charmé d'entretenir Clément XIV des preuves d'attachement au Saint-Siège qu'il avait constamment données à la tête de la Congrégation (4) ».

Le cardinal de la Rochefoucauld, successeur de M. Boyer, profitant de la confiance que lui témoignait le roi, s'employa à rétablir la paix dans l'Eglise. A l'exemple de son prédécesseur, le P. de la Valette y travailla de tout son pouvoir et eut ainsi la joie de retrouver, sur la fin de son généralat, le calme qui en avait marqué l'aurore.

***

Mais après quels soucis et quelles épreuves le supérieur de l'Oratoire goûtait enfin cette paix ! Indépendamment des démarches qu'il avait dû multiplier auprès des siens pour les amener à la soumission et des mesures pénibles qu'il s'était vu contraint de prendre contre des fils obstinés, quels tracas lui avaient causés les difficultés suscitées contre son adminis-

(1) Depuis la mort de M. Pinette, conseiller du roi, à qui l'Oratoire devait la *Maison d'Institution* de Paris, le droit que ce bienfaiteur insigne avait obtenu de nommer, sa vie durant, un député pour toutes les assemblées générales, était passé au Roi.

(2) *Annales de la Congrégation de l'Oratoire*, p. 168.

(3) (4) Op. cit., p. 177.

tration et les évêques les plus notoirement opposés aux jansénistes et à tous ceux qui passaient à tort ou à raison pour leurs partisans. Plusieurs de ces prélats en effet, MM. les évêques de Blois, d'Annecy, de Troyes, de Clermont interdisaient certains Oratoriens résidant dans leur diocèse, quand ils n'allaient pas comme ceux de Langres et d'Agde, jusqu'à retirer leurs séminaires à l'Oratoire par suite de la suspicion où les attaches de certains Pères avec la secte leur faisaient tenir la Congrégation tout entière (1).

Occupé à défendre les Maisons existantes contre ces évêques, le P. de la Valette pouvait difficilement songer à des fondations nouvelles. Il établit néanmoins une résidence à Visé, en pays wallon, au cours de 1750, et accepta en 1763 la direction du collège de la Trinité à Lyon, que lui remit l'archevêque Malvin de Montazet, d'accord avec les officiers municipaux (2).

Il ne tint même qu'à lui, dans les mois qui précédèrent sa mort, de voir l'Oratoire prendre la direction de plusieurs maisons d'éducation. Quand la Compagnie de Jésus eut été, le 6 août 1672 expulsée de France, succombant à la coalition de la jalousie de l'Université, de la haine du Parlement et de la vengeance des Jansénistes, les évêques et les villes, voyant leurs collèges privés de leurs régents, les offrirent soit à l'Université, soit aux ordres religieux ; l'Oratoire reçut de nombreuses propositions et pour d'importantes maisons (3). Mais la sagesse du P. de la Valette qui, à la nouvelle de la sentence du parlement contre les jésuites s'était écrié : « C'est la destruction de notre Congrégation (4) », rejeta opiniâtrement les propositions les plus flatteuses. Il risquait, ce faisant — et il ne l'ignorait pas — de mécontenter nombre de Pères qui eussent volontiers quitté d'obscures résidences pour occuper dans ces collèges de brillantes situations, mais il savait sa famille religieuse impuissante alors à remplir de sujets éprouvés les maîsons qu'on n'eût pas manqué de lui offrir de toutes parts s'il n'eût pas dès le début rejeté toute requête.

La Providence lui réservait d'attacher son nom à l'achève-

---

(1) *Annales de la Congrégation de l'Oratoire*, années 1734 à 1746, *passim*.
(2) (3) Lallemand, op. cit., p. 185.
(4) Cité par Hamel, *Histoire du Collège de Juilly*, 2e édit. Paris, Douniol, 1868, p. 329.

ment de l'église et à la reconstruction de la maison de la rue Saint-Honoré.

Interrompus depuis plus d'un siècle, les travaux furent repris en 1740, quand, après la démolition obligatoire de six maisons situées rue Saint-Honoré et rue du Coq, on eut trouvé que les fondations nécessaires pour l'achèvement de l'église avaient été en partie exécutées autrefois. Les libéralités du P. Sauge, alors supérieur de la Maison et de plusieurs autres bienfaiteurs permirent de les continuer, et, sous la direction de l'architecte Cazué, les travaux furent exécutés, sauf pour le portail, d'après les plans de Lemercier et Métezeau. Il ne fallut pas moins de dix ans pour les terminer. On les avait repris le 12 juillet 1740, et, le 12 juillet 1750, avec l'autorisation de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont du Repaire, son collègue de Sens, Languet de Gergy, fit la dédicace du temple enfin achevé. Sa présence à cette cérémonie « surprit tout Paris », constate avec malice l'annaliste de la Maison (1), tant le prélat déployait d'ardeur — on en avait su quelque chose à l'Oratoire — contre les opposants à la Constitution *Unigenitus*. M. de Mirepoix avait tout simplement tenu son engagement pris après l'acceptation de la Bulle par les Assemblées de 1746 et de 1749, de s'employer à faire rendre aux Oratoriens la faveur du roi et les bonnes grâces des évêques.

Ouvertes le samedi 11 juillet, veille de la Consécration, par la visite du prélat consécrateur aux saintes reliques destinées à être mises sous l'autel principal, les fêtes se prolongèrent jusqu'au dimanche 19 et virent défiler dans l'église consacrée, outre l'archevêque de Paris qui y officia le lundi 13, entouré du chapitre métropolitain, les représentants de plusieurs chapitres et maisons religieuses de Paris (2).

L'église terminée, le P. de la Valette songea à reconstruire et à agrandir la Maison. Pour trouver l'argent nécessaire, il vendit la maison de campagne du Roule, puis obtint par lettres patentes, moyennant vingt mille livres, la cession de l'hôtel de Grammont qui appartenait au roi, afin de donner au bâtiment projeté « une étendue et une décoration telle qu'elle pût répondre à la splendeur du Louvre ».

(1) *Annales de la Congrégation de l'Oratoire*, p. 170.

(2) Le P. Ingold a donné le programme de ces fêtes dans son travail sur *l'Eglise de l'Oratoire Saint-Honoré, Paris, Poussielgue*, 1886, p. 34-35.

Le P. de la Valette posa la première pierre du nouvel édifice le 11 juillet 1772. Mais à peine vit-il sortir de terre les fondations. Le 22 décembre suivant, il terminait sa longue et belle vie sacerdotale, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Celui de ses fils qui prononça, dans l'église achevée par ses soins et devenue son tombeau, l'éloge funèbre auquel nous avons fait plus d'un emprunt, le peignit sous les traits d'un homme « juste et pieux », orné de « toutes les qualités qui rendent un homme cher à la société et font les sages » mais « ne se croyant pas moins obligé de cultiver les vertus chrétiennes qui font les saints ». Il put, à l'applaudissement de tous, déclarer que si le général défunt « n'avait pas fait oublier son sage prédécesseur », il « empêcha » du moins la Congrégation d'être accablée de sa perte. » Le rédacteur du Nécrologe lui fit écho en écrivant que l'Oratoire considérait comme « la marque d'une protection sensible de la Providence, la longue vie » de celui qui « avait été moins par sa place que par ses qualités personnelles le premier de son corps ».

Michel LEHERPEUR.

Grains de sénevé

Il faut savoir découvrir, chez soi et chez les siens, même les fautes qui ne nous font pas plaisir.

Tâchons d'aimer la vérité, même quand elle est dite par nos adversaires.

En servant mal la vérité, nous collaborons avec ses ennemis.

On nous parle beaucoup des œuvres qui réussissent; il y a quelquefois dans celles qui échouent de plus fortes leçons.

« Congrès » est-il vraiment le diminutif de « congratuler » ?

La foi n'est pas en danger parce qu'un catholique, votre frère, pense autrement que vous sur le nez de Cléopâtre.

L'Eglise a besoin de nos services, et non pas de nos haines.

Dans les reproches de nos ennemis, il y a fréquemment le miroir de ce dont nous avons à nous corriger. Notre charité envers eux nous oblige à en tenir compte.

Si ce que tu viens de lire te déplaît, réfute-le; mais sois content d'avoir entendu une parole franche.

(LE PICARD, *Le Sel*, 20 mars 1934).

Voir : Cri de la foy T. I p. 143

on cite, mais en ne faisant qu'en donner l'indication :

Lettre adressée au C. de Noailles par le R. P. de la Vallette, supérieur de l'Institution, écrite au nom de la Communauté, janvier 1717

Bicais = Notice de l'Oratoire de France = [Mss. d'Aix, T. II, p. 722. Copie de la Bibl. Nle, T. III, p. 198.

Louis Thomas de la Valette, d'une ancienne maison de Provence, qui a donné plusieurs sujets aux cours souveraines du pays, à l'ordre de Malte et aux armées de nos rois, naquit à Toulon en 1677, de François Thomas de la Valette, officier d'une valeur éprouvée et de Lucrèce de Cadenet de Tamarlet. A l'âge de 7 ans, on l'envoya à Paris avec ses deux frères aînés, dont l'un est mort chef d'escadre et l'autre ancien évêque d'Autun. Ayant fini de bonne heure ses humanités et sa philosophie, il entra dans la marine et fit quelques campagnes sur les vaisseaux du roi ; mais cet état lui paraissant fort opposé à l'inclination qu'il avait toujours eue pour la piété, il y renonça bientôt pour entrer dans l'Oratoire où il se promettait avec raison de trouver les facilités et les moyens de salut qui faisaient l'unique objet de son ambition. Sans ne pas s'exposer à faire une démarche qu'il ne pourrait peut-être pas soutenir, il alla s'éprouver au désert de N.D. des Anges et après y avoir fait une retraite de 3 ou 4 mois sous la conduite du fameux P. Massot, il partit avec confiance pour l'institution de Lyon où il fut reçu le 2 oct. 1695. Il se conduisit avec tant de sagesse pendant son temps d'épreuve que le P. Cavard, son directeur, homme qui se connaissait en mérite, dans la note qu'il donna de lui au P. Général, en parle comme d'un sujet dont les dispositions et la tendre piété faisaient concevoir de grandes espérances.

De l'institution le confrère de la Valette alla étudier en théologie au collège du Mans et y enseigna ensuite les premières classes d'humanités. Sa ferveur se soutint si bien dans ce collège qu'animé de l'esprit de pénitence, il forma la généreuse résolution de se retirer à la Trappe pour y finir ses jours dans une retraite profonde. S'étant donc allé présenter au chef des cénobites de la nouvelle Thébaïde, il en fut reçu avec bonté et revêtu, comme il le désirait, de l'habit de la réforme de Cîteaux. Après y avoir passé près de onze mois dans la plus grande ferveur et la plus scrupuleuse exactitude aux exercices de la communauté, il se flattait qu'à la fin de son noviciat, on l'admettrait sans difficulté à la profession religieuse ; mais le Père abbé, qui s'était entendu avec le P. de la Tour, général de l'Oratoire, lui annonça que, quelque désir qu'il eût de le retenir dans son monastère, il ne pouvait néanmoins adhérer à son vœu, étant bien persuadé, ajouta-t-il, qu'avec les dispositions que Dieu lui avait données, il serait plus utile à l'Eglise dans l'oratoire que dans un cloître. L'humble novice qui ne pensait pas si avantageusement de lui-même, s'affligea de ce refus et, espérant qu'on aurait égard au besoin qu'il avait, disait-il, de faire pénitence, il fit de nouvelles supplications, qui furent également inutiles. Se voyant

ainsi refusé et craignant de manquer aux vues de la Providence, s'il insistait davantage auprès du R.P. abbé, il sortit de la Trappe pour aller rejoindre ses anciens confrères qui l'accueillirent comme un homme dont ils avaient senti toute la perte.

Le P. de la Tour l'envoya aussitôt enseigner la philosophie à Toissons, emploi dont ce général prévoyait bien qu'il s'acquitterait avec honneur quoiqu'il n'eût passé encore que par les basses classes. Le P. de la Valette y eut en effet beaucoup de succès pendant plusieurs années qu'il en fut chargé. Un de ses premiers soins, quand il se vit à la tête de ses écoliers, fut d'étudier avec application les différents sentiments des philosophes, et les ayant comparés les uns aux autres, il se décida pour les principes du P. Malebranche, vu surtout que le système de ce grand homme, qui voyait tout en Dieu, s'accordait merveilleusement avec sa piété. Mais autant il se vit porté à embrasser les sentiments de ce célèbre philosophe, autant aussi regarda-t-il comme un grand bonheur de pouvoir profiter des leçons et des bons exemples d'un autre de ses confrères, qui demeurait alors à Toissons. On veut parler du P. Calabre, directeur du séminaire de cette ville, où il répandait depuis plusieurs années la bonne odeur de J.C et dont les vertus faisaient l'édification de tout le diocèse.

Ces deux hommes, dès qu'ils se connurent, se recherchèrent comme s'ils avaient été faits l'un pour l'autre et ils vécurent toujours étroitement unis. Le P. de la Valette, qui était encore jeune, gagna beaucoup auprès de lui et l'ayant perdu en 1710, il ne cessa point, durant sa longue vie, de le lui proposer pour modèle. C'était principalement dans les entretiens qu'il avait eus avec ce saint prêtre, qu'il s'était si bien pénétré de l'excellence et de la sainteté du sacerdoce auquel il fut élevé sous ses yeux en 1706. La haute idée qu'il en avait conçue, ne s'effaça jamais de son esprit. Toutes les fois qu'il en parlait, il était aisé de s'apercevoir qu'il en était tout occupé. Il y paraissait encore plus, lorsqu'il célébrait les saints mystères.

Le P. de la Tour, trouvant en lui un homme mûr et propre à faire un emploi plus important que celui dont il était chargé à Toissons, l'appela à Paris, sur la fin de 1708 pour l'employer à la conduite des jeunes élèves de l'Institution. L'esprit de ferveur et de régularité qui s'est toujours soutenu dans cette maison, était parfaitement du goût du Père de la Valette. Il aimait les jeunes gens et il avait tout ce qu'il faut pour gagner leur confiance et leur faire aimer leurs devoirs. Plein de la connaissance de J.C, il parlait avec tant d'onction et de lumière de ses mystères, de sa grâce, de ses maximes, de ses exemples qu'il ne lui fut pas difficile de les en remplir eux-mêmes. Il en pénétra leur cœur de manière que la plupart de ceux qui ont été formés par ses leçons sont devenus d'excellents prêtres, qui ont répandu partout l'esprit dont ils étaient animés.

La satisfaction que ce pieux prêtre éprouvait à travailler à l'œuvre qu'on lui avait confiée et son zèle pour la Congrégation l'auraient fixé pour toujours à l'Institution, s'il en avait eu la liberté ; mais Dieu qui avait d'autres vues sur lui, permit qu'après l'y avoir laissé près de 18 ans, en qualité de directeur ou de supérieur, on l'en tirât, en 1726, pour le faire assistant du P. Général. Il remplit donc cette charge pendant 6 ans, après lesquels il fut nommé supérieur de St Honoré. C'est ainsi qu'en partageant l'administration générale de son corps avec les autres membres du conseil, il se mettait en état, sans s'en douter, de le gouverner en premier. Il n'y avait pas plus de 5 mois que le P. de la Valette avait quitté l'assistance, lorsque la mort vint enlever le P. de la Tour le 13 février 1733. Ce général, qui connaissait tout son mérite, l'avait désigné, à ce que l'on prétend, comme le sujet le plus propre à être mis à la

tête de l'Oratoire. On indigna une assemblée générale au 12 juin suivant et les députés ayant procédé à l'élection par voie de scrutin selon l'usage, les voix furent partagées entre le P. Fouquet, fils du célèbre surintendant de ce nom et le P. de la Valette. Le premier n'étant pas au gré de la Cour, à cause de sa façon de penser sur les affaires du temps, le second fut nommé après bien des scrutins et des débats.

Ce nouvel élu, soit qu'il ne consultât que sa modestie, soit qu'il craignît un gouvernement orageux que tout semblait annoncer, allégua plusieurs raisons tendantes à être dispensé d'accepter une charge dont il ne se sentait pas la force de soutenir le poids. Espérant qu'on ferait droit à ses représentations, il se retira à l'Institution pour y attendre le résultat de la délibération de l'assemblée, mais considérant qu'une nouvelle élection exposerait à de nouveaux inconvénients, et trouvant d'ailleurs dans le P. de la Valette toutes les qualités nécessaires pour faire honneur à la place qui lui avait été déférée, les députés, bien loin de revenir sur l'élection, la confirmèrent de nouveau et ils n'oublièrent rien auprès de lui pour le déterminer à céder à leurs vœux. Il paraît qu'ils ne seraient pas venus facilement à bout d'obtenir son consentement, puisque (Gallia christiana) malgré leurs prières réitérées, malgré les instances de M. de Vintimille, archevêque de Paris, son parent et une lettre très obligeante du cardinal de Fleuri, il fallut, pour l'obliger d'accepter, un ordre exprès du roi qui lui fut signifié par M. Hérault, commissaire de Sa Majesté en l'assemblée de l'Oratoire.

Le P. de la Valette, voyant qu'il ne pouvait plus reculer, (Ibid) accepta le joug qu'on lui imposait, disant qu'il s'y soumettait comme J.C. s'était soumis à la croix; qu'il se dévouait, puisqu'il le fallait, lui, sa personne, son repos, sa santé et sa vie même pour le bien de la Congrégation .... Le Duc d'Orléans, si recommandable par sa piété, ayant appris son élection, alla lui faire une visite trois jours après et étant demeuré quelque temps seul avec lui dans la salle de l'assemblée (Actes de l'assemblée de 1733, p. 20) il sortit et fit l'honneur de dire aux députés qui l'accompagnaient à son carrosse que, s'il n'avait pas pu se résoudre à féliciter le P. de la Valette, il félicitait du moins de tout son cœur la Congrégation du bon choix qu'elle avait fait. Ce digne chef réalisa toutes les espérances qu'on avait conçues de ses talents pour la conduite de l'Oratoire. Tant en exemples qu'en instructions, il ne cessa d'éclairer et d'édifier. Ni les troubles du dehors, ni les affaires du dedans, ne purent jamais interrompre son amour pour la retraite; partageant son temps entre la maison de S. Honoré et celle de l'Institution, il unissait le travail à la prière et se faisait un plaisir et un devoir de connaître par lui-même tous les sujets qui entraient dans la Congrégation. Il leur faisait chaque semaine une conférence sur les devoirs de leur état. Il recevait avec bonté ceux d'entr'eux qui étaient bien aises d'être sous sa direction et quelque gênant qu'il fût de s'astreindre à un travail dont il aurait pu se dispenser, son zèle ne lui a pas permis de le discontinuer jusque vers la fin de sa vie.

Personne ne fut plus exact aux exercices de la congrégation, surtout aux exercices de piété. Il célébrait la messe tous les jours avec une ferveur capable de toucher les cœurs les plus insensibles. Sa charité pour les pécheurs était des plus ardentes; quelques multipliés que fussent les devoirs de sa charge, il ne refusa jamais de tendre une main secourable aux personnes qui venaient remettre entre ses mains les intérêts de leur âme. Quoiqu'il se soit trouvé souvent dans le cas d'exiger des sacrifices et des

et des épreuves qui coûtaient beaucoup à la nature, il venait à bout par une douceur mêlée de fermeté de les soumettre au joug de la pénitence et il eut la consolation de diriger quelques personnes considérables dont la vie édifiante devint le sujet de l'admiration de la Cour et de Paris. Sur quelques matières que roulassent ses conversations, il avait le talent de les rendre intéressantes. Mais on était encore plus ravi, quand on lui entendait expliquer les vérités et les mystères de la religion. Il le faisait de manière à porter la conviction dans l'esprit, le trouble et la componction dans le cœur; et rien n'était plus propre à inspirer l'amour et la crainte du seigneur que la haute idée qu'il donnait de sa puissance, de sa miséricorde, de sa justice et de ses autres attributs.

Il ne parut pas moins habile dans la manière de conduire les hommes qui se l'étaient donné pour chef. La prudence, la droiture et l'amour du bien présidèrent toujours à ses conseils. Son gouvernement fut aussi doux qu'équitable. Heureux, s'il avait été aussi tranquille! Mais personne n'ignore combien il fut agité. Sans entrer dans le détail des maux qui, à l'occasion de la Bulle Unigenitus affligèrent l'Oratoire sous son généralat, qu'il soit permis de rappeler en gros ce qui se passa. Des ordres rigoureux, émanés de la Cour contre les sujets de ce corps qui étaient opposés au décret de Clément XI; des exils; des emprisonnements; des exclusions; un interdit presque général; des maisons enlevées; des affaires désagréables qu'on suscitait en divers lieux; le nombre des prêtres qui diminuait chaque jour par la désertion de plusieurs et par le refus que faisaient les évêques d'en ordonner de nouveaux; le découragement qui éclatait de tous côtés parmi ceux-mêmes qui étaient portés de la meilleure volonté; tel était l'état déplorable où la jalousie, bien plus que les affaires du temps, avait réduit une Congrégation qui, ayant si bien mérité de l'Eglise et de la patrie, aurait dû éprouver plus de ménagement de la part des prélats qui se prêtèrent avec tant de facilité aux vues intéressées de ses ennemis.

Le P. de la Valette fut vivement affecté de ces maux. Ses dispositions pacifiques ne lui avaient laissé négliger aucun des moyens qui pouvaient les prévenir ou y apporter remède. Mais, comme on ne commande ni à l'esprit, ni au cœur, il ne fut pas toujours écouté. Néanmoins ses représentations jointes à sa sagesse et à la considération que ses vertus et sa naissance lui donnaient, empêchèrent de plus grands coups d'éclat contre divers particuliers et contre le corps entier. S'il n'a pas toujours réussi au gré de tous, c'est moins à lui qu'il faut s'en prendre qu'aux circonstances. Quand on a à ménager tant d'intérêts différents au dedans et au dehors, il est bien difficile qu'on puisse faire tout le bien qu'on voudrait et comme chacun le désirerait. Dès peu qu'on connaisse les désagréments, les peines, les inquiétudes qu'il a eu à essuyer pendant près de 40 ans et les soins infinis qu'il s'est donnés pour conjurer l'orage qui a menacé tant de fois sa congrégation, on ne peut qu'admirer sa patience et son zèle et le plaindre d'être venu dans des temps aussi fâcheux.

Si quelque chose eût été capable de dédommager le Père de la Valette de l'état de disgrâce où était l'Oratoire, c'est l'estime générale dont il jouissait personnellement à la Cour, dans l'épiscopat et on peut dire dans tous les ordres de l'Etat qui le regardaient comme un homme vraiment sacerdotal dont la piété était aussi édifiante qu'éclairée et la conduite aussi

sage ~~[illegible]~~ que désintéressée. Benoit XIV lui-même en faisait un si grand cas qu'il l'avait consulté plusieurs fois sur les disputes qui agitaient l'Eglise de France et notamment sur le refus des sacrements pour lequel Sa Sainteté avait été consultée par l'assemblée générale du Clergé tenue en 1755. Dans une lettre que cet illustre Pontife écrivait au P. de la Valette (Querelles littéraires, t. II p. 47) il lui disait : « Je voudrais vous découvrir tout mon attachement, vous montrer tout le fond de mon âme ; mais je n'ose m'ouvrir entièrement à vous. »...

Les dispositions favorables dont les puissances honoraient le chef, s'étendirent insensiblement jusqu'aux membres. Les temps étant devenus plus tranquilles, l'Oratoire commença enfin à respirer ; la confiance d'un bon nombre des premiers pasteurs lui fut rendue et le public qui avait toujours conservé pour cette congrégation beaucoup d'estime, s'empressa de recueillir le fruit des talents qu'il n'avait pu voir, sans regret, presque entièrement enfouis.

La suppression des Jésuites ayant fait vaquer un grand nombre de colléges dans le royaume, le gouvernement souhaita que les Prêtres de l'Oratoire se chargeassent d'en remplir une partie ; mais le P. de la Valette montrant dans cette occasion autant de désintéressement qu'il avait fait voir de modération à la chute de la société, répondit, comme il avait déjà fait à M. de Montazet, archevêque de Lyon, que l'esprit de l'Oratoire n'avait jamais été un esprit d'ambition et d'agrandissement ; que loin de penser à multiplier les colléges, il voudrait pouvoir les réduire à un petit nombre de maisons telles que celle de Juilly ; que ce n'était guère que loin des villes qu'il était possible aujourd'hui d'élever les enfants dans la connaissance de la religion et l'innocence des moeurs... » S'il accepta en 1763 le collège de Lyon, ce ne fut que pour répondre aux désirs de la Cour et aux instances de l'archevêque et des échevins de cette ville et, quoiqu'on lui en ait offert bien d'autres depuis celui-ci, il les a toujours refusés.

Une obligation essentielle que la Congrégation a au P. de la Valette, c'est de lui avoir donné un état plus fixe et plus légal qu'elle n'avait auparavant. La bulle d'institution de l'Oratoire n'était point revêtue du sceau de l'autorité royale, ce qui, vû l'exemple des Jésuites qui étaient dans le même cas, pouvait l'exposer dans la suite à quelque fâcheuse révolution. Le prudent général fit part de ses craintes à des amis puissants, lesquels, entrant dans ses raisons, interposèrent pour lui leurs bons offices auprès de Louis XV et Sa Majesté, voulant donner au P. de la Valette et à sa Congrégation une marque sensible de sa protection royale, fit expédier en 1764 des lettres patentes qui, en confirmant celles de Louis XIII au cardinal de Bérulle en 1611, ordonnaient en même temps l'enregistrement de la dite Bulle d'institution de l'Oratoire donnée par le Pape Paul V en date du 10 mars 1613. Ces lettres patentes ayant été adressées à chaque Parlement y furent enregistrées avec des témoignages d'estime de la part de la magistrature pour l'Oratoire.

Enfin, le P. de la Valette, après avoir vu, dans sa jeunesse, sa Congrégation élevée au plus haut degré de gloire, exposée ensuite aux plus violentes tempêtes, après l'avoir vue recouvrer la tranquillité et réparer une partie de ses pertes, mourut le 22 X 1772, à 95 ans. « Une si longue vie, dit le Nécrologe, a été pour nous la marque d'une protection sensible de la Providence. Plus la perte que « nous devions faire, était grande, plus le Seigneur a daigné la retarder. Quelle perte, en effet ! Formé par les leçons des grands

« hommes de la Congrégation, il les a reproduits dans sa personne. Fait pour les remplacer en leur succédant, il a continué cette « chaîne de talents et de vertus qui ont donné à l'Oratoire tant de lustre et d'éclat. Il réunissait ce qui semble fait pour être « divisé, l'esprit de société et le goût de la retraite; la piété qui veut vivre inconnue et le mérite qui ne saurait rester caché; « l'art de parler avec élégance et le talent de le faire avec onction; le caractère généreux qui ne cherche qu'à multiplier ses dons « et l'amour de la pauvreté, qui se refuse tout à lui-même; la science si difficile de gouverner un corps libre et le secret plus « difficile encore de captiver les coeurs; c'est moins par sa place que par ses qualités personnelles qu'il a été le premier de son corps. »

Les Conférences de piété qu'il faisait aux jeunes confrères de l'Institution de Paris, étaient pleines de lumière et d'onction. Ceux qui ont eu l'avantage de les lui entendre prononcer, en parlent encore avec admiration et ils sont très persuadés que des instructions aussi solides ne pourraient être que très utiles aux directeurs des séminaires et à tous les ecclésiastiques si elles étaient rendues publiques par la voie de l'impression. Pour juger des mérites de ces conférences dont on a quelques copies, qu'on lise les lettres circulaires que le Père adressait, tous les 3 ans, aux prêtres de sa Congrégation pour la convocation des assemblées générales, ainsi que les discours familiers qu'il prononçait aux diverses séances de ces assemblées et l'on verra qu'il est difficile de trouver des hommes qui soient aussi pleins de l'esprit de Dieu et aussi nourris de l'Ecriture Ste et des Pères qu'il a paraît lui-même dans tous ses écrits.

Adry = Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire, T. VI. p. 9. (Bibl. Nle fonds fr. 25,686.)
- Louis de Thomas de la Valette, de Toulon, entré en 1695, 7e supérieur général.
- Il y a dans la Bibliothèque de S. Honoré en mss. des conférences du P. de ~~Ste Marthe~~ la Valette, général de l'Oratoire, 2 vol. in fo.

Bouche : Louis de Thomas de la Valette, de La Valette près de Tournon, mort en 1773, 7e supérieur général des prêtres de la Congr. de l'Oratoire. Dans sa jeunesse il servit dans la marine au département de Toulon. Il entra dans l'Oratoire dont il fut général. Louis XV le regardait comme le premier ecclésiastique de son royaume et l'honora de ses bontés. Peu d'hommes eurent un caractère plus doux et plus modeste, une piété plus tendre et plus éclairée. Il a eu des successeurs dans le généralat de sa congrégation, qui, quoique avec du mérite, ne l'ont pas fait oublier.

Son père, François de Thomassin, seigneur de la Valette, né à Toulon, mort en 1720, homme d'une fermeté, d'une prudence et d'un courage peu commun, reçut du duc de Savoie, lorsque ce prince vint assiéger Toulon, des marques d'estime qui furent d'autant plus flatteuses que Louis XIV les approuva. La Valette avait alors 80 ans.

Les Hussards de l'armée ennemie, après avoir mis le feu aux maisons du village de La Valette, se présentèrent à la porte du château pour la faire ouvrir, avec menace de saccager tout et de tuer le maître, si on ne l'ouvrait sur le champ. « Tue moi plutôt et ne te contente pas de me menacer, cria La Valette au capitaine des hussards, sans quoi je te ferai pendre, dès que ton Maître sera arrivé. »

Peu de temps après, le duc de Savoie arriva; la Valette lui porta ses plaintes. Le capitaine des hussards était tremblant. Le duc instruit de la fermeté et du courage avec lesquels le magnanime vieillard avait résisté aux insolences des hussards et de sa troupe, dit à La Valette ces paroles remarquables : « Je vous sais bon gré de ne vous être pas méfié de mon arrivée. » Il logea chez lui et lui fit l'honneur de l'admettre à sa table. La Valette avait servi avec beaucoup de gloire sous Louis XIII et Louis XIV.

Dictionnaire des hommes illustres de Provence, article du P. Bougerel

Louis de Thomas de La Valette, fils de François de La Valette et de Lucrèce de Cadenet-de la Tour, naquit à Toulon en 1679. Il fut d'abord chevalier de Malte et placé dans la marine de France.

A l'âge de 17 ans, il renonça au monde pour entrer dans la Congr. de l'Oratoire, où il s'est distingué par sa piété, son zèle et ses talents.

A peine eut-il passé 999 mois dans l'oratoire que l'amour de la pénitence le conduisit à la Trappe. Le P. de la Tour, instruit de sa retraite, l'y laissa plusieurs mois et, lorsqu'il jugea qu'il était suffisamment rempli de l'esprit de sainteté qui règne dans cette solitude, il le réclama auprès de l'Abbé, comme un sujet qui servirait plus utilement l'église dans sa congrégation que dans un monastère.

La Valette ne sortit que par obéissance de cette thébaïde. Rendu à sa première vocation, il y répondit parfaitement, en y remplissant avec le plus grand succès les emplois qui lui furent confiés. Formé par les leçons des grands hommes de la Congrégation, il les reproduisit en sa personne. Fait pour les remplacer en leur succédant, il continua cette chaîne de talents et de vertus qui ont donné à l'Oratoire tant de lustre et d'éclat.

Les qualités éminentes qu'il fit paraître pendant qu'il était à la tête de l'Institution de Paris et lorsqu'il était assistant, engagèrent l'assemblée de 1733 à le choisir pour succéder au Père de la Tour. M. le Duc d'Orléans, ayant appris l'élection du nouveau général, l'honora de sa visite 3 jours après. Ce prince pieux dit en sortant à ceux qui l'accompagnaient dans son carrosse que la Congrégation avait lieu de se féliciter du bon choix qu'elle venait de faire.

Il faut observer, à la gloire du P. de la Valette, qu'il avait refusé le généralat et que ce ne fut qu'à la sollicitation de M. de Vintimille, son parent, alors archevêque de Paris et à celle du cardinal de Fleury, qu'il se décida à accepter cette charge.

Le choix qu'on fit de lui, fut pleinement justifié par la manière dont il se conduisit dans les temps plus difficiles et l'on peut dire que c'est principalement à l'habileté de ce sage pilote que les Oratoriens sont redevables d'avoir échappé au naufrage, dont ils ont été si longtemps menacés. Sa prudence et ses dispositions pacifiques étaient si généralement reconnues que Benoît XIV daigna prendre son avis sur les disputes qui agitaient l'église de France et notamment sur le refus des sacrements pour lequel ce Pontife avait été consulté par l'assemblée du clergé de 1755.

Dans une lettre que ce grand Pape lui adressa, il lui disait : « Je voudrais vous découvrir tout le fond de mon âme ; mais je n'ose m'ouvrir entièrement à vous. »

La suppression des Jésuites ayant fait vaquer beaucoup de collèges, le gouvernement voulait que l'Oratoire se chargeât d'en remplir une partie. Le P. de la Valette montra, dans cette occasion, autant de désintéressement qu'il avait fait voir de modération à la destruction de la société :

« L'esprit de l'Oratoire, disait-il, n'est point un esprit d'ambition et d'agrandissement. Loin de
« penser à multiplier nos collèges, nous voudrions les réduire à un petit nombre de maisons telles que
« celle de Juilly. Ce n'est guère que loin de la corruption des villes qu'il est possible aujourd'hui d'élever
« les enfants dans la connaissance de la religion et dans l'innocence des mœurs. »

Enfin ce respectable général eut la consolation de voir le calme succéder à la tempête, avant sa mort arrivée le 22 Xbre 1772 à l'âge de 96 ans, ayant été général pendant 39 ans.

Il réunissait l'esprit de société et celui de retraite, la piété qui veut rester inconnue et le mérite qui ne saurait rester caché ; l'art de parler avec élégance et le talent de le faire avec onction ; le caractère généreux qui ne cherche qu'à multiplier ses dons et l'amour de la pauvreté qui se refuse tout ; la science si difficile de captiver les cœurs. C'est moins par sa place que par ses qualités personnelles qu'il a été le premier de son corps.

Joseph de Thomas de la Valette, frère du père de La Valette (il avait encore un autre frère qui fut évêque d'Autun) fut nommé en 1741 le 20 octobre chef d'escadre. Il s'était avancé par son mérite. Il s'était distingué à la descente des anglais. quoiqu'il eût reçu 10 blessures, il ne cessa de combattre jusqu'à la fin de l'action. Il mourut à Toulon le 19 janvier 1744 à l'âge d'environ 70 ans.

Dictionnaire des hommes illustres de Provence, article de M. Paul =

François II de Thomas de la Valette, père du général de l'Oratoire et du précédent, fils de François, capitaine de galères et de Jeanne de Forbin, porta les armes avec distinction sous Louis XIV jusqu'à son mariage.

Il avait 80 ans, lorsque le Duc de Savoie vint former le siège de Toulon. François, à cet âge, eut la fermeté d'attendre l'armée ennemie dans son château de la Valette. Les hussards qui devançaient l'armée, arrivant à La Valette, tuèrent le premier consul et plusieurs habitants, pillèrent, violèrent et mirent le feu aux maisons. Après ces excès, ils allèrent à la porte du château, le pistolet à la main pour le faire ouvrir. Le seigneur, sans s'épouvanter, dit en latin à l'officier qui n'entendait pas le français : « Tu feras bien de me tuer et non pas de me menacer. Sans quoi, dès que ton maître sera arrivé, je te ferai pendre. »

L'officier, plus effrayé que celui qu'il venait de menacer, descendit de cheval, demanda pardon à La Valette et l'obtint à condition qu'il ferait éteindre le feu. Ce qui fut exécuté sur le champs.

Le Duc de Savoie étant arrivé peu de temps après, dit à ce vénérable vieillard qu'il lui savait bon gré de ce qu'il ne s'était pas méfié de son arrivée : « Monseigneur, répondit la Valette, mon grand âge me mettant hors d'état de servir le roi mon maître, comme fait mon fils à Toulon, j'ai cru devoir assurer Votre Alt. royale de mon profond respect et lui offrir en bon Français tout ce qui dépendra de moi. » Le Duc repartit : « Je vous en estime davantage de me parler naturellement. » En effet il eut pour lui devant et après le siège, des sentiments d'estime et d'attentions d'autant plus flatteuses qu'elles furent approuvées par Louis XIV. La bravoure de La Valette s'était manifestée dans plusieurs autres occasions de même que la supériorité de son esprit

---

(A) Moréri = supplément pour 1732 =

Louis de Thomas de la Valette fut élu général de l'Oratoire au mois de juin 1733. C'est un homme d'une grande douceur de mœurs et qui joint à beaucoup de piété, le talent de parler avec beaucoup de facilité et d'onction. Il a été longtemps supérieur de la maison de l'Institution de Paris.

Dictionnaire de Soissons :

Après avoir servi dans la marine, il a quitté le monde malgré ses parents. Sa piété éclairée et ses talents ne le distinguent pas moins à la tête de son corps que ses ancêtres l'ont été par les différents postes qu'ils ont occupés.

Il est le 3e fils de François de Thomas de la Valette qui, à l'âge de 80 ans, eut la fermeté d'attendre dans son château de la Valette l'armée du Duc de Savoie qui venait former le siège de Toulon et de Lucrèce de Cadenet de la Tour. 1707

Joseph, son frère aîné, chef d'escadre, mourut à Toulon en 1744 à l'âge de 70 ans.

Gaspard, son 2e frère, est mort évêque d'Autun.

Marie, sa sœur cadette, est morte religieuse de la Visitation à Toulon.

Gallia christiana =

Ludovicus de Thomas de La Valette, natus Tellone, ex gente nobili et vetustâ, quæ plures habet ramos in senatu provinciæ, filius Francisci de La Valette et Lucreciæ de Cadenet de la Tour, septennis Parisios mittitur instituendus more nobilium, imâ cum binis majoribus natu germanis, quorum alter hodie regiam præfecturam navium insigniter gerit, alter vero episcopus est augustodunensis. Præmaturæ studio litterarum confecto, destinatus primum a parentibus ordini melitensi, dum obsequio regis in re maritimâ, demum vocante Deo congregationi Oratorii nomen dedit Lugduni, ætatis anno 17, Christi 1695.

Tantum ab initio pii animi fervorem ostendit, tantam ad cœlestia conversionem, quæ in dies augebatur, ut paulo postquam ad sacerdotium evectus est, illi juniorum congregationis clericorum credita fuerit institutio, quâ in exercitatione viginti annis conversatus est, totumque vitæ curriculum lubenter exegisset, nisi superior præpositus generalis evocatum in domum parisiensem, quasi consortem regiminis officisset sub titulo assistentis et postea superioris domus, quod quidem munus gerebat anno 1733, dum cum defuncti Petri de la Tour in locum subrogatus est superior generalis electorum suffragiis congruis. Biduo pertinaciter deprecatus est munus, nec annuit nisi dum consilio et auctoritate parisiensis archiepiscopi consanguinei, tum gravissimâ et gregatâ epistolâ cardinalis administri, ac tuo tandem subactus in regem officio. Nam Renatus

Herrault, regi a sanctioribus consiliis, cum conveniens in Domum Institutionis, ad quam se receperat, jussa regis ei significavit, ut electioni acquiesceret.

Suscepit ergo munus impositum dicens coram Patribus congregatis se quemadmodum Christus acceperat crucem, ita munus accipere, quibus se totum devovebat, quietem, sanitatem et vitam ipsam quam faxit Deus longam.

---

au début de son généralat →

L. de La Valette

à la fin de sa vie —

L. de La Valette

Liste des assemblées =

1708	Soissons	Collège act.
1711	Institution	
1714	"	
1717	"	supérieur
1720	"	"
1723	"	
1726	"	
1729	"	assistant du R.P. Général
1732	Paris	"
1733	"	supérieur
1736	"	supérieur général
1739	"	"
1742	"	"
1745	"	"
1746	"	"
1749	"	"
1752	"	"
1755	"	"
1758	"	"
1761	"	"
1764	"	"
1767	"	"
1770	"	"

Entré à Lyon: 2 oct. 1695
Prêtre: 1706

---

cf. Mss. Fol. 19, 20, 21

Le P. Labelle, de l'Oratoire : Nécrologe des Appelans et Opposans à la Bulle, s.l. 1755, p. 137 = (notice Quesnel)

C'est à l'école du P. de la Tour que le R. P. de la Valette a puisé cette basse politique qui livre son corps à des ennemis conjurés. Pour leur complaire, il tient très dévotement la main à exécuter l'arrêt de proscription, pour fermer l'entrée de la Congrégation à tout sujet de mérite, qui ne veut pas fléchir le genou devant l'idole de la Bulle. Tel est l'ordre à lui donné par ch. de cire-poix : « Jettez dans le fleuve tous les enfants mâles ; mais réservez toutes les filles. » (Exode I. 23) Le général, religieusement docile, va jusqu'à les doter presque toutes par une réception gratuite et cette seconde génération se façonne souvent à si peu de frais d'éducation, qu'elle est indigne du nom d'oratorienne.

La plupart des supérieurs en place sont assortis au même goût. Ainsi l'on passe sans peine à la fierté d'un jésuite d'avoir dit à l'un d'eux : « autrefois votre Congrégation nous était redoutable : aujourd'hui elle nous fait pitié. »

Sans un ancien levain et une petite lampe qu'elle conserve actuellement, à quel état serait-elle réduite ? Ne ressemble-t-elle pas à ces corps dans l'Eglise, qui, comme des hideux cadavres, ne répandent que l'infection des erreurs et des vices. Ces précieux restes, depuis que la Bulle, malgré leurs généreuses oppositions, y a pris racine à demeure, disent avec le Prophète : « la couronne est tombée de notre tête : malheur à nous, parce que nous avons péché. C'est pourquoi notre âme est devenue triste : nos yeux ont été couverts de ténèbres, parce que cette montagne de Sion a été désolée et que les renards y courent en liberté. » (Lament. V. 16. 17)

Chaudon et Delandine : Dictionnaire historique, Paris, Ménard, 1823, T. XXV, p. 196 =

François de Thomas, seigneur de la Valette, en Provence, porta les armes avec distinction sous Louis XIV. Il avait 80 ans lorsque le Duc de Savoie vint former le siège de Toulon : il eut la fermeté d'attendre l'armée ennemie dans son château de la Valette. Les hussards, en y arrivant, mirent le feu aux maisons et allèrent ensuite le pistolet à la main à la porte du château pour la faire ouvrir. Mais la Valette, sans s'épouvanter, dit à l'officier : « Tu feras bien, non de me menacer, mais de me faire tuer ; sans quoi, dès que ton prince sera arrivé, je te ferai pendre. » Le Duc de Savoie étant arrivé peu après : « Je vous sais bon gré, dit-il à ce vénérable vieillard, de ne vous être pas méfié de mon arrivée. » En effet, il eut pour lui, durant et après le siège, des sentiments d'estime et des attentions d'autant plus flatteuses, qu'elles furent approuvées par Louis XIV. La bravoure de la Valette et la supériorité de son esprit avaient éclaté dans plusieurs autres occasions.

Ses vertus passèrent au P. de la Valette, son fils, prêtre de l'Oratoire, 7e supérieur général en 1733, mort en 1772 dans un âge avancé. Il avait d'abord servi dans la marine. Ayant quitté le monde malgré ses parents, il entra dans une congrégation qu'il édifia et instruisit.

Sa congrégation lui doit peut-être sa conservation à son esprit sage et conciliant. Il sentait qu'elle n'était plus ce qu'elle avait été, et quand il eut fait abattre une partie de la maison S. Honoré, il dit au milieu des décombres de la moitié de cet édifice : « Voilà la triste image de notre congrégation. »

Of. Mss. 4°. 110, Fol. 19

Charles de Thomas

général des troupes de Gilbert comte de Provence en 1096
tué en défendant Toulon 1130

Jacques de Thomas ~~[illegible]~~
et de Castellane eurent pour fils

Antoine I de Thomas
général des galères du roi René (1438)
et ambassadeur en Castille

Gaspard de Thomas

1 X

2 Y

3 Antoine II de Thomas, seigneur de Lavalette et de Châteauneuf
et X de Crillon (1600)

François capitaine des galères et Jeanne de Forbin

François II de Thomas de la Valette et Lucrèce de Cadenet de Tamarlet
général + en 1720

Joseph de Thomas de la Valette
chef d'escadre le 20 oct 1740
+ à Toulon le 19 janvier 1744 à 70 ans

Gaspard de Thomas de la Valette
évêque d'Autun en 1732
démissionne en février 1748
+ à Paris aux Missions Etrangères
le 10 juillet 1748

Louis de Thomas de Lavalette
né en 1678
7e sup. général de l'Oratoire
+ le 22 X 1772 à 94 ans

Marie
morte religieuse de la Visitation à Toulon

47 m7.

Louis de Thomas de La Valette fils de François II de La Valette et de Lucrèce de Cadenet de La Tour naquit à Toulon en 1679. Il fut d'abord Chevalier de Malte et placé dans la Marine de France. A l'age de 17 ans (1696), il renonça au monde pour ~~entrer~~ dans la Congregation de l'Oratoire où il s'est distingué par sa piété son zèle et ses talents. A peine eut-il passé quelques mois dans l'Oratoire que l'Amour de la penitence le conduisit à La Trappe. Le Père La Tour instruit de sa retraite l'y laissa plusieurs mois et lorsqu'il jugea qu'il était suffisamment rempli de l'Esprit de Sainteté qui regne dans cette Solitude il le reclama auprès de l'Abbé comme un sujet qui servirait plus utilement l'Eglise dans sa Congregation que dans un Monastère.

La Valette ne sortit que par obeissance de cette nouvelle Thebaïde. Rendu à sa première vocation, il y répondit parfaitement en y remplissant avec le plus grand succès les emplois qui lui furent confiés. Formé par les leçons des grands hommes de la Congregation il les reproduisit en sa personne. Fait pour les remplacer en leur succédant, il continua cette chaine de talents et de vertus qui ont donné à l'Oratoire tant de lustre et d'éclat.

Les qualités éminentes qu'il fit paraître pendant qu'il était à la tête de l'Institution de Paris et lorsqu'il était assistant engagèrent l'Assemblée de 1733 à le choisir pour succéder au P. La Tour. Mr Le Duc d'Orléans, ayant appris l'election du Nouveau Général, l'honora de sa visite trois jours après. Ce prince pieux dit en sortant à ceux qui l'accompagnaient dans son carrosse que la Congregation avait lieu de se féliciter du bon choix qu'elle venait de faire. Il faut observer à la gloire du P. de Lavalette qu'il avait refusé le Généralat et que ce ne fut qu'à la sollicitation de Mr de Ventimille, son parent, alors Archevêque de Paris et à celle du Cardinal de Fleury qu'il se décida à accepter cette charge.

Le choix qu'on fit de lui fut pleinement justifié par la manière dont il se conduisit dans les temps plus difficiles et l'on peut dire que c'est principalement à l'habileté de ce sage pilote, que les Oratoriens sont redevables

d'avoir échappé au naufrage dont il avait été si longtemps menacé. La prudence et les dispositions pacifiques étaient généralement reconnues que Benoit XIV avait prises dans les disputes qui agitaient l'Eglise de France et notamment sur le refus des Sacrements pour lequel ce Pontife avait été consulté par l'Assemblée du Clergé de

Dans une lettre que ce grand pape lui adressa, il lui disait: 1755.
Je voudrais vous découvrir tout mon attachement vous montrer tout le fond de mon âme: mais je n'ose m'ouvrir entièrement à vous .....

La Suppression des Jésuites 1762 ayant fait vaquer beaucoup de Colléges, le Gouvernement voulait que l'Oratoire se chargeât d'en remplir une partie. Le P. de la Valette montra dans cette occasion autant de désintéressement qu'il avait fait voir de modération à la destruction de la Société. "L'Esprit de l'Oratoire, disait-il, n'est point un esprit d'Ambition et d'agrandissement; loin de penser à multiplier nos Colléges nous voudrions les réduire à un petit nombre de maisons telles que celle de Juilly. Ce n'est guère que loin de la corruption des villes qu'il est possible aujourd'hui d'élever les enfants dans la connaissance de la Religion et dans l'innocence des mœurs.

Enfin ce respectable Général eut la consolation de voir le calme succéder à la tempête avant la mort arrivée le 22 Decembre 1772 à l'âge de 96 ans, ayant été général pendant 39 ans. Il réunissait l'esprit de société et celui de retraite; la piété qui veut rester inconnue et le mérite qui ne saurait rester caché; l'art de parler avec élégance et le talent de le faire avec onction. Le caractère généreux qui ne cherche qu'à multiplier les dons et l'amour de la pauvreté qui le refuse dont la science si difficile de captiver les cœurs. C'est moins par la place que par les qualités personnelles qu'il a été le premier de son Corps (P. Bicaÿ)

Joseph de Thomas de la Valette frère du précédent Capitaine de Vaisseau s'avança par son mérite. Il donna des preuves de sa bravoure en differentes occasions et principalement à la descente des Anglais.
Il obtint de son Commandant de faire une sortie sur les ennemis qui, malgré la supériorité de leur nombre, furent tous tués noyés ou faits prisonniers. Il y reçut dix blessures sans cesser de combattre jusqu'à la fin de l'action.
En 1741 le 20 octobre il fut nommé Chef d'Escadre. Il mourut à Toulon le 19 Janvier 1744 à l'âge d'environ 70 ans. Il était né vers 1664.....

Famille des de Thomas de la Valette.

Charles de Thomas tige d'une ancienne famille de Provence qui a donné des chevaliers à l'Ordre de Malte dès son institution était en 1096 général des troupes de Gilbert Comte de Provence.
Ce prince lui fit des dons considérables, le nomma gouverneur de Toulon et de la Provence par terre et par mer et lui confia la direction des affaires de la Guerre Police et Finances. Charles alla ensuite dans la terre sainte où il se fit pareillement estimer. De retour à Toulon, il fut tué en défendant cette ville qui fut prise et saccagée par le Roi de Tunis après sa mort. La famille s'est illustrée dans tous les temps; nous en citerons 4 à 5 personnages dont le nom ne doit pas rester dans l'oubli.
Antoine de Thomas, secrétaire du Roi René était fils de Jacques de Thomas et d'une dame de la maison de Castellane. On l'envoya à Gênes en 1438 pour commander les Galères que le Roi René y avait laissées. En 1441 il eut ordre de les faire marcher contre les ennemis de l'Etat. Il fut ensuite ambassadeur auprès du Roi de Castille qui lui donna toutes les marques de la plus haute estime et qui le fit chevalier de son ordre le 23 Mars 1444.
L'année d'après le Roi René le nomma Vignier et Châtelain de Toulon par les lettres du 9 Juillet, et par d'autres du 9 novembre, il lui donna pouvoir de vie et de mort sur les pirates ou écumeurs de mer. Il reçut encore une infinité de faveurs de la part de ce Roi qui croyait toujours ne pas assez reconnaître ses services personnels.

Anthoine II de Thomas 3e fils de Gaspard était Seigneur de la Valette et de Châteauneuf — Il épousa la Sœur du brave Crillon — Cette dame avait un Courage supérieur à son sexe ; plusieurs fois en l'absence de son mari, Elle monta à cheval et se mettant à la tête des habitants de la Valette, Elle chargea les Ligueurs qui ne purent se rendre maîtres de ce lieu 1600

François II de Thomas de La Valette fils de François Capitaine des Galères et de Jeanne de Forbin 1628 porta les armes avec distinction sous Louis 14 jusqu'à son mariage (1658-1660) Il avait 80 ans lorsque le duc de Savoie vint former le siège de Toulon. François à cet âge, eut la fermeté d'attendre l'armée ennemie dans son chateau de La Valette — Les hussards qui dévançaient l'armée, arrivant à La Valette, tuèrent le premier Consul et plusieurs habitants, pillèrent, volèrent, et mirent le feu aux maisons 1707.

Après ces excès, Ils allèrent à la porte du Château, le pistolet à la main pour le faire ouvrir. Le Seigneur, sans se laisser épouvanter, dit en latin à l'officier qui n'entendait pas le français : Tu feras bien de me tuer et non pas de me menacer sans quoi dès que ton maître sera arrivé je te ferai pendre. L'officier plus effrayé que celui qu'il venait de menacer descendit de cheval, demanda pardon à la Valette, et l'obtint à condition qu'il ferait éteindre le feu ce qui fut executé sur le champ.

Le duc de Savoie, étant arrivé peu de temps après, dit à ce Vénérable Vieillard qu'il lui savait bon gré de ce qu'il ne s'était pas méfié de son arrivée. Monseigneur, répondit la Valette, mon grand âge me mettant hors d'état de servir mon Roi mon maître comme fait mon fils à Toulon, j'ai cru devoir assurer votre Altesse royale de mon profond respect et lui offrir en bon français tout ce qui dépendra de moi.

Le duc répartit : je vous en estime davantage de me parler naturellement.

En effet, il eut pour lui avant et après le siège, des sentiments d'estime et des attentions d'autant plus flatteuses qu'elles furent approuvées par Louis 14. La bravoure de la Valette s'était manifestée dans plusieurs autres occasions, de même que la supériorité de son esprit —

Art. de Mr Paul.

Tabaraud
II 291

A copier 10'

P. de la Valette.

né à Toulon 1678.

Entre à l'Institution de Lyon 292
en 1695

se retire à la Trappe - y reste
11 mois - Le P. de la Tour le réclame.

1710. Directeur de l'Instit. de Paris.

Conférences de piété à Ste Barbe -
au Collège du Plessis - au Séminaire
des 33 -

appelé en 1730 à la Maison St
Honoré - Y est Supérieur -

Elu assistant
Elu Supr Général 1733
Election partagée - Le P. de la Valette
veut refuser - appelle le Généralat
un ministère de confiance

M. de Vintimille l'oblige
d'accepter. (Cal de Fleury égalt.

Le P. de la Valette travaillait à faire des partisans à la Bulle de Clément XI.

294.

Le Gouvernement du P. de la Valette fut très paisible pendant le ministère du Cal Fleury.

Le ministère de M Boyer, Ev. de Mirepoix, qui succéda au Cal Fleury fut une source de chagrins pour le P. de la Valette, & de troubles pour l'Oratoire.

M de Mirepoix veut faire recevoir la Bulle par la Congrégation. —

Il fut convenu que la Bulle serait reçue ds l'ass. de 1746 et pour cela, on évita par ordre royal de mettre sur la liste de convocation les noms des réappelants — Le decret fut accepté malgré l'opposition de la majorité.

Memoire du P. Viger, auteur du Bréviaire de Paris, & assistant pour prétendre que la Bulle ne pouvait être qu'une loi provisoire de police.

l'oratoire était le seul corps qui eût jusque là résisté à l'acceptation de la Bulle) 296.

Le Cal de la Rochefoucault qui succède à M. Boyer, essaie de rétablir la paix dans l'Eglise.

Il est de la Valette propose d'imposer un silence absolu sur les matières controversées. —

Sa mort 22 déc. 1772, à l'âge de 95 ans —

Il faisait toutes les semaines des conférences de piété aux jeunes gens de l'institution.

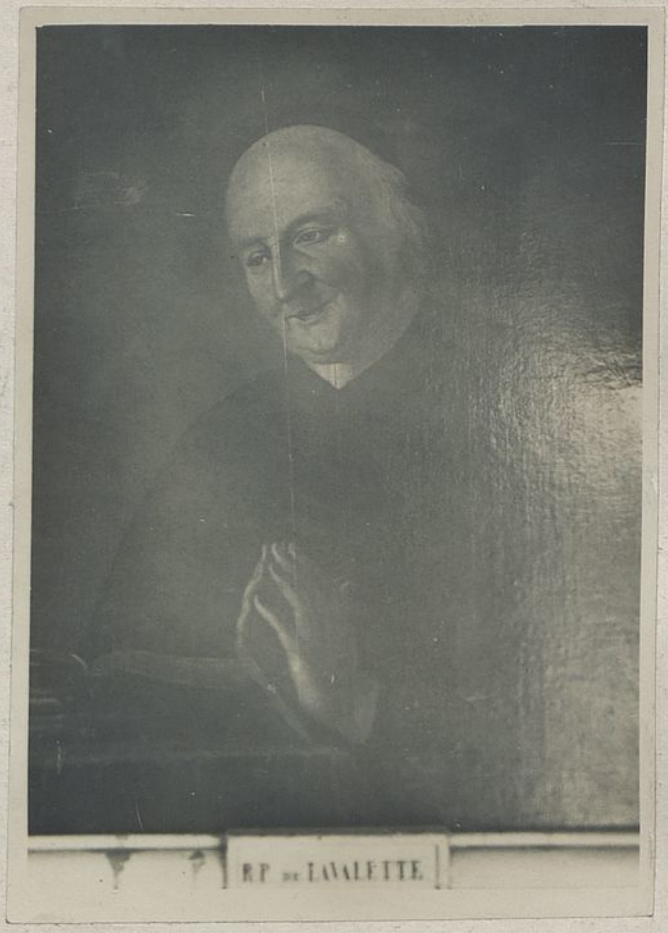

Le R. P. de Lavalette

Portrait anonyme = Lycée de Vendôme

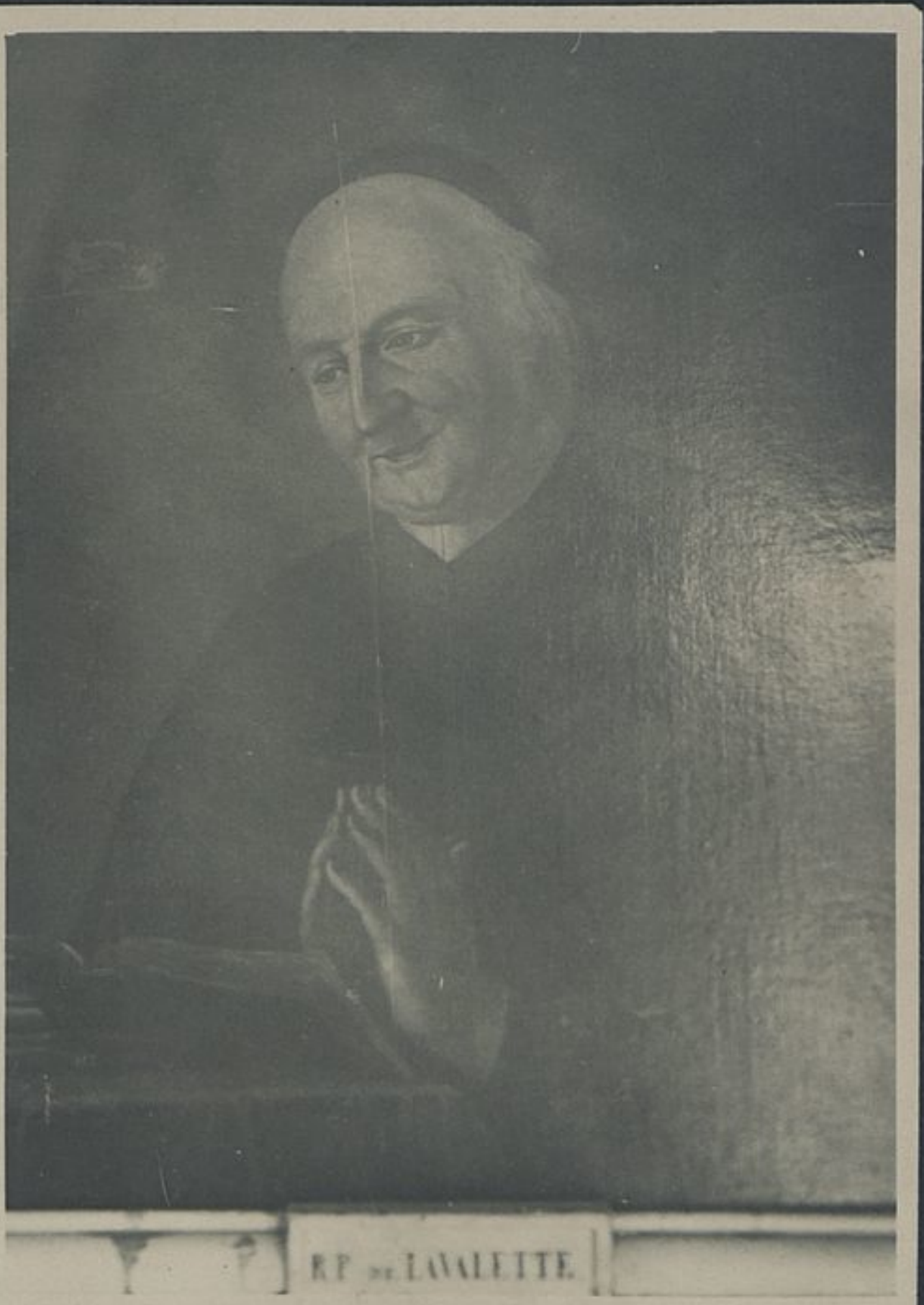
R.P. de LAVALETTE

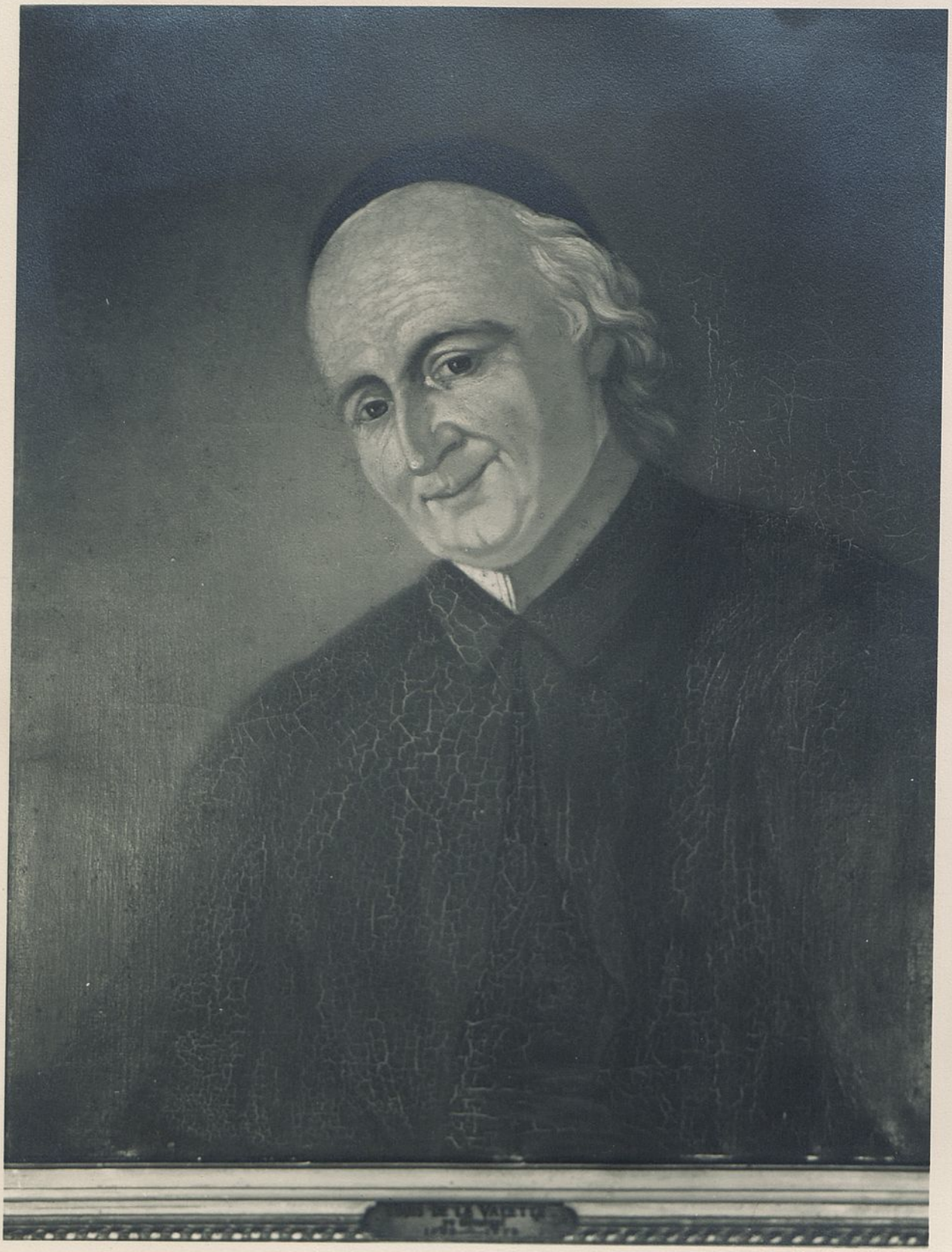

2

Montsoult

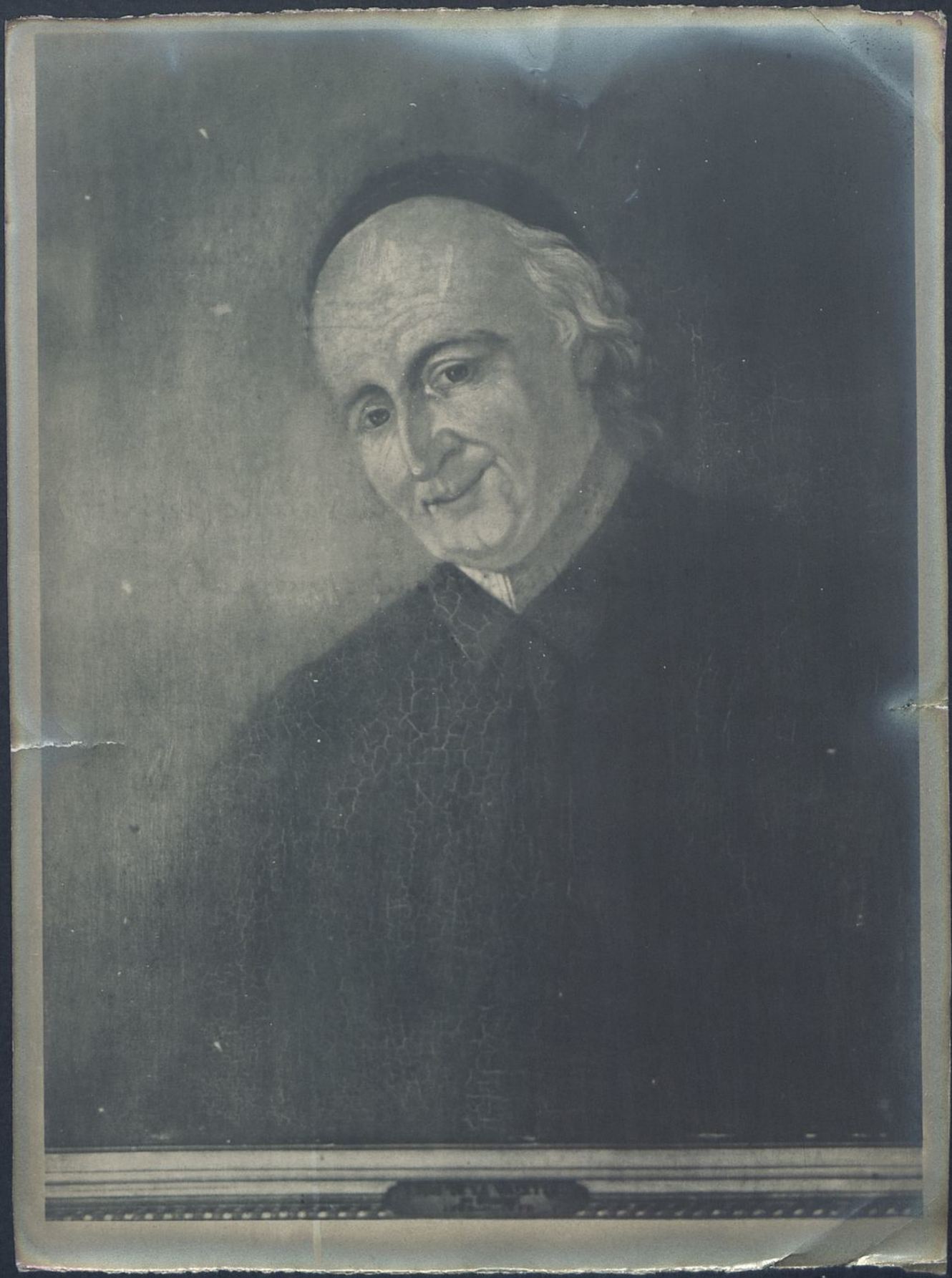

Photocopie

Portrait du
T.R.P. de Thomas de La Valette
(1678-1772)

7ème Supérieur général de l'Oratoire.

Cliché de M. Mérial, photographe.
70. Avenue Jean-Jaurès,
Domont (S.-et-O.)

DESCLÉE DE BROUWER & Cie

76 bis et 78, Rue des Saints-Pères, PARIS (VIIe)

R. C. Seine 218.411 B — Ch. Post. Paris 767.22

Tél. : Littré 07-11 07-12

Monsieur le Curé
de SAINT-EUSTACHE
Rue du Jour
PARIS 1er

La Valette

M 219

médaillon ovale dans encadrement carré reposant sur pied architecture

blason sur le bas du médaillon sous les armes de l'Oratoire

3/4 sa gauche, surplis, étole, tête inclinée, douce

autour du cercle

Louis de Thomas de la Valette supérieur général de la congrégation de l'Oratoire

sur le pied

Tout à son Dieu, tout à son ministère ;
ferme sous le fardeau du travail et des ans,
il montre un zèle égal à ses talents,
la dignité d'un chef et la bonté d'un père

Bonnet pinxit

B Audran sculp

à Paris chez Audran rue S Jacques à la ville de Paris

H 15
L. 9 1/2) du cliché entier

2 exemplaires

M 219

de la Valette

Tableau carré

au bas ses armes surmonté de celles de l'Oratoire

le tout tenu par 2 anges ; joli effet

3/4 à gauche il tient un livre de sa main droite

le plus beau qu'il ait de lui certainement

air distingué, de race

B. Audran fecit ad vivum

au bas : R.R.P. Ludovicus de Thomas de la Valette

Præpositus generalis congregationis oratorii Domini Jesu Chr.

In omnibus exemplum bonorum operum, in doctrinâ, in integritate, in gravitate (Tit II 7)

à Paris chez Audran, rue S. Jacques à la Ville de Paris

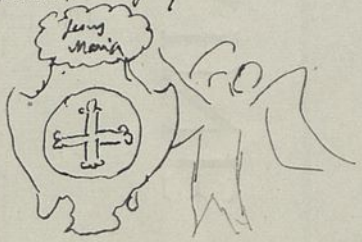

de La Valette

A. Gazier : Histoire générale du Mouvement janséniste
t. I. p. 327

« C'était un acceptant modéré qui ne persécuta pas ses confrères récalcitrants ; mais qui laissa la Congrégation déperir parce qu'elle ne paraissait plus à se recruter. »

M. M. 607, 3e catalogue, N 1463

Louis de Thomas de la Vallette

du diocèse de Toulon

ordre à Lyon en 1695

prêtre 19 sept. 1705

mort 22 X 1772

de Thomas de la Valette Louis

7 général

Batterel III 240

Bicois II 722 X

Adry VI 9.12 X

J. de la Valette

portrait en buste médiocre, 18e siècle

portait du lycée de Vendôme

Insinuation du.
Testament de.

Louis de Thomas de la Vallette
de l'Oratoire

Archives de la Seine
C^6. 254 f° 199

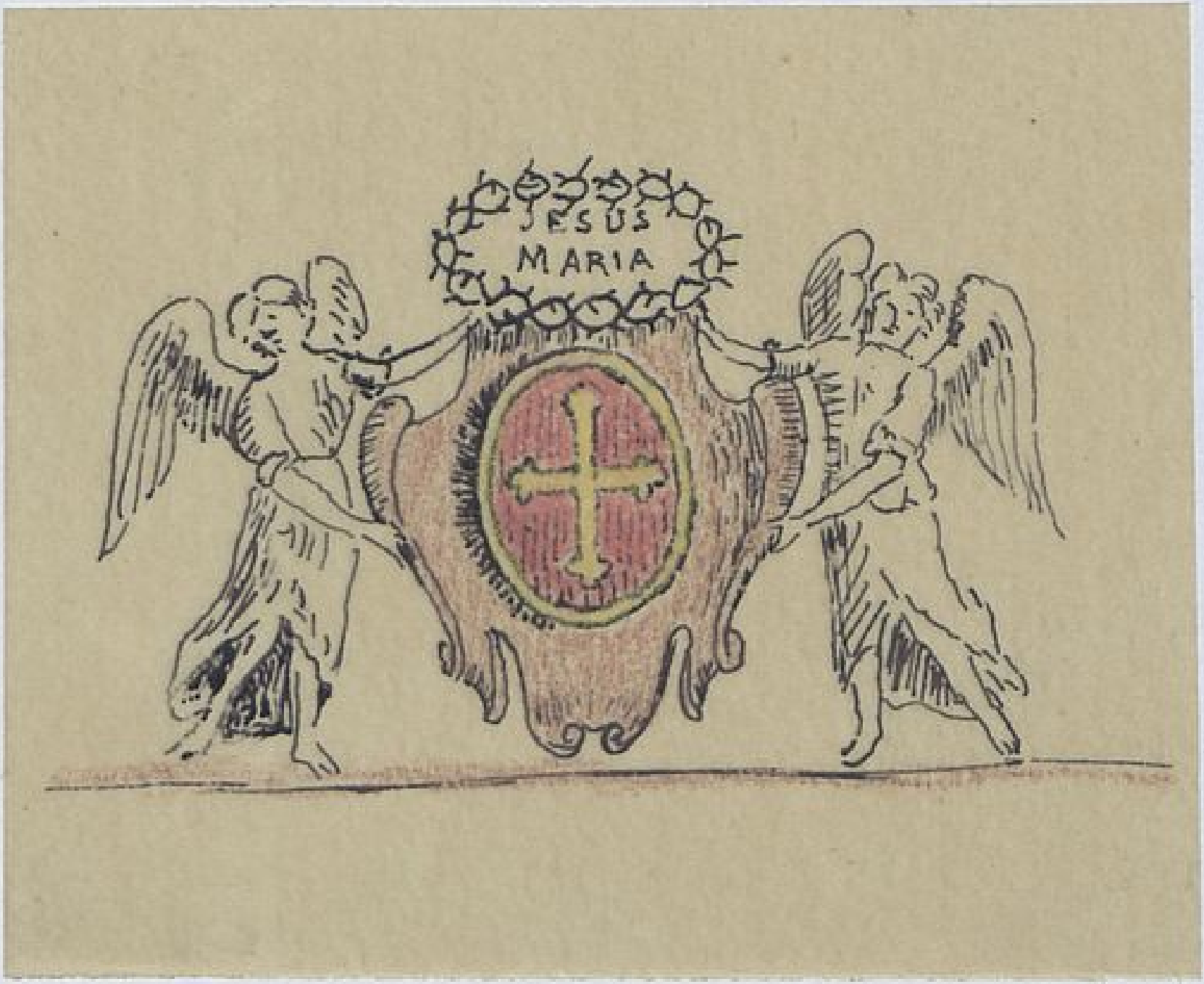
JESUS
MARIA

M.M. 611 page 22, N. 68 =

Le confrère Louis de Thomas de Lavalette, 18 ans, natif de la Valette en Provence proche de Toulon, fils de noble François de Thomas de Lavalette et de Lucrèce de Gamaret, entré à Lyon le 9, vêtu le 18 octobre 1695. a étudié en rhétorique. a passé 3 ou 4 ans sur la mer. Il avait été élevé à Paris. C'est fort grand garçon d'une piété très distinguée, de bon naturel, modeste, judicieux, assez ouvert pour les sciences. Son père l'aime beaucoup, mais chrétiennement. Il mérite bien de faire sa philosophie de deux ans en quelque bon collège, où il pourra édifier par sa modestie et sa piété. Il avait fait une retraite de 3 ou 4 mois à N.D. des anges sous la conduite du Père Marrot

A. MENIAL
PHOTOGRAPHE
70, Av. Jean-Jaurès, 70
DOMONT (S.-et-O.)
R. C. Pontoise 61 A 1198

Le 5 Juin 1965

R.P Join Lambert
Montsoult

I Cliché I8x24 "Peinture représentant Père Valette	20,00
2 Cartolines I8x24	7,00
	27,00

JESUS
MARIA
R. R. P. Ludovicus de Thomas de la Valette
Præpositus Generalis Congrega tionis Oratorii Domini Jesu 7.us
In omnibus exemplum bonorum operum, in doctrinâ, in integritate, in gravitate &c. a. 1.
Paris chez Audran rue St. Jacques à la Ville de Paris

R. R. P. Ludovicus de Thomas de la Valette
Præpositus Generalis Congrega tionis Oratorii Domini Jesu 7.mo
In omnibus exemplum bonorum operum, in doctrinâ, in integritate, in gravitate &c. &c.
Paris chez Andran rue St.
Jacques à la Ville de Paris.

21